

RISQUES TECHNOLOGIQUES ET STRATEGIES DE COMMUNICATION

Une gigantesque bataille sur le terrain des médias

L ' a f f a i r e d e s 4 1 f û t s d e d é c h e t s d e S e v e s o

(Septembre 1982 - juin 1983)

P A R T I E I

OCTOBRE 1982
Une alerte sans grand effet

Tome 1

pp. 1-16

P A R T I E II

25 MARS 1983
La bombe Science et Vie

Tome 2

17-32

P A R T I E III

25 MARS - 18 MAI 1983

L'Europe aux prises avec ses 41 fûts, ses médias, ses déchets

33-602

25 mars - 5 avril

Tome 3

33-122

6 avril - 17 avril

Tome 4

123-252

18 avril - 29 avril

Tome 5

253-436

30 avril - 18 mai

Tome 6

437-602

P A R T I E IV

APRES LE 19 MAI 1983

D'Anguilcourt à Bâle, ou la difficile résorption de la crise

602-888

19 mai - 4 juin

Tome 7

602-834

5 juin - 3 août

Tome 8

834-888

Lundi 18 avril 1983

D Y N A M I Q U E

Les journaux apportent le lot quotidien d'informations permettant de nourrir la crise.

- Il y a tout d'abord le jeu de piste et son développement. Sud-Ouest et Le Courrier Picard reprennent une information parue dans un hebdomadaire de Zürich : il y aurait eu immersion au large de l'Espagne. Libération reprend les propos du sénateur Noè (à l'émission "Droit de réponse") qui "a fini par laisser entendre qu'il en savait plus" ; il a "lâché un "plus au nord" trop affirmatif pour être innocent". C'est là encore une demi-confiance bien propre à aiguïser la question : pourquoi le responsable italien ne parle-t-il pas ? L'acrimonie se développe. Libération ne s'acharne plus et se contente de conclure quelque peu désabusé : "Le nord du cinquantième parallèle, c'est assez vaste. RDA, nord de la RFA, Pays-Bas, Belgique, Iles britanniques, Nord-Pas-de-Calais... On peut inspecter toutes les décharges publiques, privées, contrôlées ou non : la dioxine n'est pas près de refaire surface".
- Pour l'imagination, il y a également des évocations hautes en couleur : lorsqu'il s'agira de détruire les fûts, une solution serait le déversement des fûts dans un cratère, avec les conseils d'Haroun Tazieff.
- Plus immédiate, il y a toujours l'affaire de Roumazières. Le Monde relève les contradictions entre Rhône-Poulenc (soulignant que la mention "contenant de la dioxine" figurait sur les fiches remises au gérant de la carrière et, donc, à l'administration) et la version officielle du directeur régional des Mines, selon lequel ses services n'auraient appris la présence de dioxine à Roumazières que depuis quelques jours. Sud-Ouest fait état de la révolte locale, sans cesse plus vive et qui se développe désormais sous la conduite du maire ; ce dernier commence, comme les siens, à perdre patience : "Même dans l'illégalité, je serai avec vous".
- France-Soir rapporte un événement grave survenu la veille : une bombe de forte puissance a été désamorcée dimanche en fin de matinée devant le siège de Roche-France à Neuilly. La direction, note le journal, a affirmé : "Nous ignorons tout de l'identité des plastiqueurs. Et nous nous gardons bien d'assimiler cette tentative criminelle aux diverses menaces de boycott dont nous sommes victimes en ce moment".

Pourtant, deux autres faits d'actualité retiennent davantage l'attention :

- L'émission "Droit de réponse", qui suscite nombre de commentaires : des réflexions générales, des critiques sévères de Mme Bouchardeau, la mise en vedette de Katia Kanas. Il y a aussi la suspicion : "l'administration française n'aurait pas été informée, même officieusement, du transfert des déchets de Seveso ?" se demande L'Union.

- L'ouverture du procès de Seveso à Monza, ce lundi 18 avril. De nombreux quotidiens consacrent un dossier à toute l'affaire : le rappel de l'accident jusqu'à la situation actuelle à Seveso ; la volonté d'oubli exprimée par les habitants concernés ; la question de la peur (thème majeur pour France-Soir qui prend de grandes libertés avec certaines réalités : le nombre de malformations à la naissance se serait accru de "4 200 % entre 1976 et 1980"). Hoffmann-La Roche est souvent prise pour cible dans ses rappels : "Payer pour s'esquiver à bon compte, tentative de réaliser un coup risqué avec les déchets, coutume de se situer au-dessus des lois" (L'Humanité). Libération, comme le Quotidien de Paris, vont jusqu'à consacrer cinq pages à l'affaire : le procès de Monza, l'éclat de Katia Kanas sur TF1 ("Droit de réponse") à Paris, les hypothèses sur les fûts, la dioxine et ses dangers, l'agent orange au Vietnam, l'évacuation de la ville de Times-Beach aux Etats-Unis en raison d'une contamination par de la dioxine... Bref, tout est brassé à nouveau.

Le volume des dossiers consacré à l'affaire - accidents ou déchets - permet des interrogations dépassant le simple compte-rendu. On dénonce l'inexistence de la CEE, on aborde la question de la pollution industrielle ; plus important, on pose le problème de l'Environnement à l'heure de la crise économique ; on dénonce l'impuissance de la société politique à prendre en compte ces questions-clés pour le futur (Les Echos, Le Quotidien de Paris).

Tout cela finalement prend suffisamment d'ampleur dans l'opinion pour qu'un nouvel hebdomadaire consacre à l'affaire un article important. "Dioxine" : un angoissant jeu de piste", titre Le Point qui revient lui aussi sur tout le dossier. "Le scandale ne cesse de grossir : on ne sait toujours pas où sont cachés les déchets empoisonnés de Seveso. Tous les responsables se taisent. Et les gouvernements se renvoient la balle."

Le Point fait état d'une lettre de B. Paringaux à Mannesmann, datée du 4 novembre 1982 : un courrier qui renforce l'idée d'une piste allemande. Mais comment choisir entre toutes les hypothèses ? Il conclut : "L'incroyable et le scandaleux dans cette affaire, c'est que tout est possible. Y compris que ce cadeau empoisonné - jusqu'à preuve absolue du contraire - n'ait pas quitté la France".

Les dépêches du jour, une fois encore, ne manquent pas d'éléments pour nourrir l'affaire ; elles apportent en effet :

- Un récapitulatif sur Hoffmann-La Roche : les attaques multiples dont le groupe est la cible, la dernière en date étant la bombe désamorcée à temps à Neuilly ; le communiqué de la firme en réponse au mouvement de boycott.
- Une information de nature à développer bien des débats : l'ajournement du procès de Seveso, dès son ouverture. Un détail est rapporté : les cinq prévenus n'assistaient pas à l'audience. Ici encore risque de surgir un problème d'image.
- Un dossier complet sur les déchets industriels en France.
- Une information anecdotique (mais l'anecdote peut être importante en situation

de crise) : un fût de 50 litres de mercure hautement toxique a disparu en Allemagne. Une autre chasse au trésor peut donc repartir.

- Un point sur Roumazières, où l'apaisement semble revenir. Toutefois la tension persiste entre les deux choix : la suspension de l'activité de la décharge ; sa fermeture définitive.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES (14)

2. THEMES

1° Nouvelles pistes

- a) Au large de l'Espagne ?
- b) La piste du Nord ?
- c) Indices pour une piste allemande

2° Nouvelle "solution" ? Les fûts dans un volcan ?

3° Roumazières

- a) Opposition Rhône-Poulenc-service des Mines
- b) Ecoeurement et révolte

4° Bombe visant Roche-France

5° L'émission "Droit de réponse"

- a) Réflexions générales sur l'émission
- b) Huguette Bouchardeau, cible des commentaires
- c) Suspicion
- d) Entretien avec Katia Kanas

6° Des dossiers à l'occasion de l'ouverture du procès

- a) Seveso : oublier
- b) Des indemnisations et l'oubli
- c) Des indemnisations pour un silence
- d) Seveso : un silence criminel
- e) Les déchets : une affaire qui renaît de ses cendres ; un coup raté d'Hoffmann-La Roche
- f) Seveso-dioxine-Roumazières : la peur

7° Réflexions à partir de l'affaire

- a) Inexistence de la Communauté Européenne
- b) Le problème de la pollution, des déchets
- c) Redécouvrir l'écologie, même à l'heure de la crise économique
- d) La société politique et les "vrais problèmes"

III - DEPECHEs D'AGENCES

- 1° Hoffmann-La Roche au centre des attaques
- 2° Le procès de Seveso renvoyé
- 3° Roumazières : suspension d'activité pour la décharge
- 4° Perte d'un fût en Allemagne
- 6° Dossier : les déchets industriels en France.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. Sud-Ouest : Les 41 fûts de Seveso sont-ils au large de l'Espagne ? Roumazières en colère ne veut plus de "ses" déchets.
2. Le Courrier Picard : La dioxine pour les poissons ?
3. Libération : Dioxine, l'affaire des fuites (une). Le procès d'un "désastre par imprudence". Sur la piste du nord. B. Paringaux, un passionné de l'élimination des déchets. La dioxine est-elle cancérigène ? L'empoisonneur empoisonné.
4. Le Point : Dioxine, un angoissant jeu de piste.
5. Le Monde : Cinq personnes sont jugées à Monza pour la catastrophe écologique de Seveso. De la dioxine "douce" en Charente.
6. France-Soir : Sept ans après, Seveso revit dans la peur. La bombe qui visait Roche-France : deux fois celle de Copernic. Des fûts contenant de la dioxine enterrés dans un village de Charente.
7. Le Quotidien de Paris : Seveso, une affaire empoisonnante (une). Cette dioxine fait de plus en plus peur. Bain de dioxine à "Droit de réponse". La "trublione" de Greenpeace au Quotidien : "Je ne regrette rien". Italie : l'affaire rebondit avec le procès de Monza. Quand la politique oublie la vraie vie.
8. Le Figaro : Inquiétude à Roumazières. Ouverture aujourd'hui du procès des responsables de Seveso. Humeur.
9. L'Union : Des déchets mortels de Seveso ; Huguette Bouchardeau incrimine l'Italie.
10. Le Provençal : Seveso, un procès... empoisonné.
11. Le Matin : Seveso, deux affaire, un scandale.
12. L'Humanité : Seveso, un silence criminel (une). Le procès sept ans après.
13. Les Echos : Seveso fait redécouvrir l'écologie.
14. Le Parisien Libéré : 2 millions de tonnes de produits dangereux enfouis chaque année en France. La marée noire des déchets toxiques.

2. THEMES

1° Nouvelles pistes

a) Au large de l'Espagne ?

Sud-Ouest, Le Courrier Picard

... l'Organisation maritime Internationale, une institution spécialisée des Nations unies, aurait étudié la possibilité d'immerger les quarante et un fûts de dioxine de Seveso à la demande du gouvernement Italien. Selon l'hebdomadaire zurichois « Sonntags-Blick », des documents indiquent que l'immersion aurait été prévue à 700 kilomètres au large de l'Espagne. Mais on ignore, toutelois, si ces déchets ont effectivement été jetés dans la mer dans cette région, connue comme étant une « décharge atomique Internationale ».

b) La piste du Nord**Libération**

A trop vouloir justifier son demi-tour à la frontière franco-italienne, le 10 septembre 1982, alors qu'il suivait le camion chargé des quarante-et-un fûts de dioxine, le sénateur Luigi Noé a fini par laisser entendre qu'il en savait plus. Interrogé au cours de l'émission « Droit de réponse » de Michel Pollac, samedi, sur la présence des déchets en France, le sénateur italien, président du bureau spécial de Seveso, a lâché un « plus au nord » trop affirmatif pour être innocent.

Interrogé par le responsable d'une association lyonnaise, qui envisageait l'hypothèse d'un retour des fûts vers le département de l'Ain, après l'étape de Saint-Quentin, Luigi Noé a été catégorique : « Non ». Pressé de se justifier, il a fini par admettre que le descriptif de la destination finale prévue à l'origine pour les fûts était assez précis pour qu'on ait la certitude qu'ils se trouvent plus au nord. Au nord de Saint-Quentin, qui redevient l'étape logique d'un voyage au-delà du cinquantième parallèle.

Le nord du cinquantième parallèle, c'est assez vaste. RDA, nord de la FRA, Pays-Bas, Belgique, Îles britanniques, Nord-Pas-de-Calais... On peut inspecter toutes les décharges publiques, privées, contrôlées ou non: La dioxine n'est pas près de refaire surface.

c) Indices pour une piste allemande**Le Point**

Mais où est le poison de Seveso ? Pour l'instant, la justice n'a trouvé qu'un lampiste : Bernard Paringaud, 65 ans, gérant de la Spelidec, un « éboueur » étrange qui traitait avec EDF, Bayer, Rhône-Poulenc ou Hoffmann. Ecroué à la prison de Saint-Quentin, il risque deux ans de prison et près de 100 000 francs d'amende. Pourtant, il refuse de « cracher le morceau ». Comme s'il préférerait les barreaux. Comme si sa « parole » valait de l'or...

Depuis, silences, contradictions et démentis sont d'ailleurs les seules réponses. C'est l'*omerta* – la loi du secret – au pays de la pollution. Le jeu de piste continue. Les deux seuls documents de référence concernant une éventuelle destination étrangère datent, respectivement, du 30 novembre 1981 et du 4 novembre 1982. Le premier est une correspondance entre Bernard Paringaud et le propriétaire allemand d'une décharge spécialisée située dans le Bade-Wurtemberg, la Badische Ruckstamds Beseitigungs Gröbl. Cette lettre précise la démarche à suivre pour pouvoir éventuellement entreposer des fûts de dioxine.

Le second de ces documents est, lui, daté d'après l'opération (4 novembre 1982). C'est une lettre de Bernard Paringaud à la société chargée par Hoffmann du transport des déchets : la Mannesmann. Curieusement, elle fait de nouveau allusion à la même entreprise du Bade-Wurtemberg. Mis à part ces deux indices – mais ils sont très troublants – il n'existe que des hypothèses.

Exemples : le dépôt chimique de Schoenberg, près de Lübeck, situé de l'autre côté du rideau de fer, à la limite de la frontière entre les deux Allemagnes. Ou l'incinération sur des bateaux en mer : de 1970 à 1976, Bernard Paringaud n'était-il pas courtier d'une société spécialisée dans ce genre de besogne, l'Incimer ? Ou encore la décharge de Billigheim, située là aussi en Bade-Wurtemberg, en République fédérale d'Allemagne, une « poubelle » dont le Land est le propriétaire principal et dont l'un des administrateurs n'est autre que le secrétaire d'État à l'Environnement du Bade-Wurtemberg.

2° Nouvelle solutions : les fûts dans un volcan ?

Sud-Ouest

(A TFI, "Droit de réponse"), il ne manquait finalement qu'Haroun Tazieff, retenu sans doute par d'autres éruptions et dont la présence n'aurait pas été inutile dans le cas où l'on envisagerait un jour de précipiter les déchets indestructibles dans les cratères désaffectés.

3° Roumazières

a) Opposition Rhône-Poulenc-service des Mines

Le Monde

La société Rhône-Poulenc a souligné que la mention « contenant de la dioxine » figurait sur les fiches remises au gérant de la carrière et, donc, à l'administration, ce qui contredit la version officielle du directeur régional des Mines, selon lequel ses services n'auraient appris la présence de dioxine à Roumazières que depuis quelques jours...

M. Barral, conseiller général, a été acclamé vendredi par les habitants de Roumazières lorsqu'il a annoncé son intention de demander au conseil général une subvention

pour casser le béton sous lequel reposent les fûts, ceux de Rhône-Poulenc et les autres, même s'il ne peut pas s'agir de la dioxine de Seveso, puisque l'on ne bétonne plus à Roumazières depuis novembre 1981.

L'activité a cessé dans la décharge depuis le 11 avril et plus personne ne pompe l'eau de pluie qui envahit peu à peu le fond de la carrière et baigne les fûts de déchets. Déchets dont personne ne sait s'ils sont, ou non, solubles dans l'eau, puisque personne ne sait réellement ce que contiennent ces milliers de fûts...

b) Ecoœurement et révolte

Sud-Ouest

« SERRONS-NOUS LES COUDES. » Ce mot d'ordre lancé au début de la réunion constitutive de l'Association de défense de l'environnement a été le leitmotiv de la soirée de samedi, à Roumazières-Loubert, en Charente, suivie par des centaines de personnes.

Atmosphère lourde, tendue, voire crispée. On s'empare du micro et on vide son sac. On est déçu, amer et furieux à la fois. Maintenant il n'y aura pas de demi-mesure. « Il faut fermer la carrière coûte que coûte, même s'il s'avère que le cahier des charges est parfaitement respecté, nous ne voulons plus entendre parler de cette carrière. » La remarque lancée

par un habitant de la commune résume le ras-le-bol de la population. Quels moyens employer ? On ne sait pas trop, mais on est prêt à tout. « On peut commencer dès ce soir à organiser un tour de garde devant l'entrée de l'Alfil. » Une bonne dizaine de personnes dans la salle sont déjà volontaires pour passer la nuit dehors.

« S'il faut nous sortirons des fûts de la décharge et nous les transporterons dans les administrations concernées, ou nous ferons une barricade sur la route nationale. » Le jeune médecin de Roumazières, tremblant de colère lui aussi, est bien décidé à aller jusqu'au bout. Légalement ou illégalement.

M. Rioux, le maire, qui a gardé son sang-froid pendant ces trois semaines éprouvantes, commence lui aussi à perdre patience. « Il faut que nous soyons tous et toutes unis pour faire fermer cette carrière. Personnellement je suis profondément écoeuré car pendant plus de deux ans nous avons été abusés et on nous a fait faire des bêtises. Même dans l'illégalité je serai avec vous ! » Cette déclaration pour le moins inhabituelle chez un homme plutôt réservé est accueillie par une ovation de la foule.

En fin de soirée, les habitants de Roumazières ont constitué leur association. Elle s'appelle « Association locale pour la défense de l'environnement » et M. Evrhard, le directeur de l'école, en est le président. Parmi les membres du bureau, on trouve des représentants de sept communes voisines de Roumazières. L'association compte entreprendre immédiatement les démarches auprès des pouvoirs publics pour obtenir la fermeture de la décharge. Ensuite elle s'emploiera à faire casser le béton et ouvrir les fûts. Tout sera fait dans la plus stricte légalité dans un premier temps, mais en cas d'échec, elle compte bien utiliser d'autres moyens plus spectaculaires.

Déjà quelques habitants ont donné le ton : on a ouvert des fûts dans la nuit de jeudi à vendredi, et dimanche matin les pancartes situées aux entrées de la ville, sur la R.N. 141, étaient recouvertes d'un carton qui mentionnait « Dioxine-Ville ».

4° Bombe visant Roche-France

France-Soir

VINGT kilos, c'est le poids de la bombe qui a été désarmée, dimanche en fin de matinée, devant le siège de Roche France, filiale de la multinationale Hoffmann-La Roche. Deux fois plus lourd que l'engin de la rue Copernic, l'explosif qui a été repéré à temps dans l'île de la Grande-Jatte aurait pu tuer lui aussi. L'attentat est manifestement lié à l'affaire de la dioxine.

La Brigade criminelle a été chargée d'enquêter sur cette tentative d'attentat. En questionnant les responsables de la société, les policiers ont appris que des menaces étaient parvenues à Roche France sous diverses formes. Au cours de la semaine passée, des lettres s'approchant plus d'avertissements que de menaces ont été reçues. Samedi, c'est au téléphone que les terroristes se sont manifestés à deux reprises.

La direction de Roche France a affirmé : « Nous ignorons tout de l'identité des plastiqueurs. Et nous nous gardons bien d'assimiler cette tentative criminelle aux diverses menaces de boycott dont nous sommes victimes en ce moment ».

5° L'émission "Droit de réponse"a) Réflexions générale sur l'émission

Le Quotidien de Paris

L'émission de Michel Polac, même si elle n'a pas abordé tous les aspects du problème, aura au moins le mérite de révéler aux téléspectateurs les insuffisances du contrôle des déchets toxiques

Décidément, Droit de réponse est une émission quelque peu « empoisonnante ». On serait tenté de dire qu'elle n'apporte rien mais on se doit de reconnaître qu'elle a le don de soulever ou de prolonger une polémique. A défaut de fournir des réponses, elle donne matière à un certain nombre d'interrogations, ce qui n'est pas si mal. L'émission de ce samedi consacrée à la dioxine de Seveso n'a pas failli à la règle. Qu'a-t-on appris en effet à la regarder ? Certes pas où se trouvent actuellement les 41 fûts contenant la fameuse dioxine ! Certes pas non plus bon nombre d'informations qui n'ont été publiées depuis plusieurs semaines par l'ensemble de la presse ! Mais de nombreux téléspectateurs auront sans doute découvert combien le contrôle des déchets toxiques et des décharges semble faible...

Il y avait de quoi être effrayé en entendant coup sur coup qu'un microgramme de dioxine tue un homme et que des centaines de grammes de ce maudit poison avaient franchi le plus tranquillement du monde nos frontières en septembre dernier ! Il y avait aussi de quoi s'empouvoier devant certains cas évoqués (Bellegarde, Lyon) où il apparaissait soit que les conséquences des déchets toxiques peuvent être tragiques, soit que le danger qu'ils représentent est curieusement ignoré, voire nié par un industriel ou un commissaire de la République jusqu'à ce jour...

De ce point de vue, il est évident que Droit de réponse a eu un rôle salutaire. Pour au

moins quelques mois. En sensibilisant l'opinion publique française, l'émission ne peut qu'obliger les pouvoirs publics et les diverses administrations concernées à être extrêmement vigilants. Désormais, il faut rendre des comptes ! Hugues Bouchardou l'a bien compris d'ailleurs puisqu'elle s'est, sans cesse, efforcée de prouver que dans l'affaire de Seveso le ministère de l'Environnement était exempt de tout reproche fait et que le tollé populaire devait tomber sur ces maudits Italiens qui s'étaient abstenus de nous prévenir de l'arrivée sur notre territoire des déchets de Seveso...

Autre intérêt de Droit de réponse : les absents s'y font régulièrement remarquer.

Qu'aucun représentant des trois sociétés en cause dans l'affaire de Seveso — le groupe Hoffmann-Laroche, la firme Mannesman et la société Spelidec — ne soit présent sur le plateau, voilà qui est tout à fait symptomatique de... leur parfaite « irresponsabilité ». La Spelidec, la société de Marseille, a une excuse en béton : son gérant et unique membre, Bernard Parringaud, est sous les verrous. Mais Hoffmann-Laroche et Mannesman, ces deux multinationales n'en n'ont pas. L'échappatoire qui revient à dire que ce Droit de réponse n'aurait été pour eux qu'un coup-gorge supporté trop mal la contradiction.

Hoffmann-Laroche, propriétaire de l'usine de Seveso, aurait pu faire ses indiscutables efforts financiers pour réparer les dommages du sinistre de 1976 et probablement trouver, de même que Mannesman, des arguments de défense concernant les fûts de dioxine. Par l'absence d'un quelconque représentant, le groupe mis en accusation a donné l'impression de préférer un jugement par défaut... c'est-à-dire un jugement sans circonstances atténuantes. Comme s'il ne disposait finalement que d'un seul moyen de défense : attaquer son sous-traitant Mannesman, qui lui-même aurait fustigé son sous-traitant, Bernard Parringaud. La méthode fonctionne sou-

vent bien pour les affaires industrielles de type ordinaire mais elle ne s'applique que vainement lorsqu'il s'agit d'une affaire de poison extrêmement dangereux pour l'homme. En matière de dioxine, on ne se décharge pas de sa responsabilité sur le dos du sous-traitant, on ne s'en lave pas si facilement les mains... même avec forces espèces sonnantes et trébuchantes.

Le sénateur italien Luigi Noc, président de la commission spéciale créée après le drame

de Seveso, a préféré, lui, se déplacer et intervenir au cours de l'émission. Et il a eu très probablement raison. D'autant que Katia Kanas, la responsable de Greenpeace France, a commis l'erreur de se livrer en fin d'émission à une mise en scène fort maladroite. En voulant passer les menottes au sénateur italien, la militante de Greenpeace qui avait pu bénéficier par sa jeunesse et son charme, d'un accueil favorable sur le bien-fondé de son combat, est apparue excessive et puante

face à un homme qui avait eu le mérite indiscutable de ne pas se dérober. L'intervention lapidaire de Michel Polac était d'ailleurs tout à fait signifiative à cet égard. Un seul regard scrutateur per sonné n'a osé dire que les luc conglomérats la dioxine de Seveso ont peut-être été jetés dans la mer et que si Bernard Parringaud, spécialiste de ce type de travail efficace et discret, continue de se taire, c'est en tout cas, parce que la vérité — quelle qu'elle soit — est probablement sa responsabilité.

b) Huguette Bouchardeau, cible des commentaires**Le Quotidien de Paris**

L'attitude visiblement embarrassée d'Huguette Bouchardeau, nouvelle secrétaire d'Etat à l'Environnement, lors de l'émission de Michel Polac montre bien que son rôle n'est pas de défendre l'écologie... mais de neutraliser les écologistes.

Invitée samedi soir de Droit de réponse, Mme Huguette Bouchardeau était manifestement dans ses petits souliers. Sur l'affaire de la dioxine, l'ancienne responsable du PSU, aujourd'hui secrétaire d'Etat à l'Environnement, ne sut que dénoncer « les secrets et les dissimulations » des industriels, et souhaiter que « le ministère de l'impossible » devienne un jour celui « du futur » (sic). Ça dure comme ça depuis douze ans. Le 10 mai n'a rien changé, et les écologistes ont été les premiers déçus du socialisme.

HUMEUR**Vous avez dit sérieux ?**

Le Figaro

SURPRISE sur TF 1. Ce n'était pas vraiment un samedi soir comme les autres.

S'adressant à Mme Huguette Bouchardeau dans son « Droit de réponse » hebdomadaire, Michel Polac a cité un quotidien qu'il a qualifié de « respectable » en précisant qu'il s'agissait du « Figaro ». Merci, monsieur Polac ! Tout Gaulois bien né a pu penser un moment que le ciel allait nous tomber sur la tête.

Le ciel n'est pas tombé. Il ne s'agissait que du renouveau très fugitif d'un « état de grâce » à l'envers. La réplique de Mme Bouchardeau à Michel Polac a rompu le charme : « Je n'ai pas la même conception que vous en matière de journaux sérieux ».

Bien. Soyons donc « sérieux », madame.

Que vous ayez pris récemment en marche le train cahoteux d'un secrétariat d'Etat à l'Environnement ne peut tout excuser.

De quoi s'agit-il ?

Dans ses éditions du jeudi 14 avril, notre journal a écrit, en page 11, à propos de l'affaire de la dioxine de Seveso : « Une curieuse information a été révélée à ce sujet par l'hebdomadaire ouest-allemand « Stern » : on y lisait qu'Huguette Bouchardeau au-

rait déclaré que Bernard Paringaux avait reçu un million de dollars d'un commanditaire inconnu pour acheter son silence. Propos que le secrétaire d'Etat démentait hier dans la journée. »

Nous avons donc publié une « curieuse information » en citant sa source et, dans le même paragraphe, nous vous avons donné acte, madame, du démenti de vos services. Mais peut-être n'étiez vous pas au courant.

Nous avons, en tout cas, fait en la circonstance « sérieusement » ce que doit faire un organe d'information « sérieux ».

Dans le tohu-bohu habituel à l'émission de Michel Polac, vous avez peut-être espéré donner aux téléspectateurs l'impression du contraire.

Je ne pense pas que vous ayez réussi. Car l'embarras de toutes vos réponses ne laissait que peu de doute sur le « sérieux » de votre connaissance du dossier ou sur votre bonne foi.

Nous le regrettons avec quelques millions de Français.

c) Suspicion

L'Union

Quant à Mme Huguette Bouchardeau, elle déclara : « Il est dommage que les autorités d'un pays ne préviennent pas les autorités d'un autre pays en pareil cas ».

Ainsi, l'administration française n'aurait pas été informée, même officieusement, du transfert des déchets de Seveso ?

Le représentant du Syndicat pour l'élimination des huiles usagées fit alors part de son étonnement : « Quand on connaît la rigueur des contrôles douaniers concernant le transit des matières et produits d'origine chimique, on se demande bien comment ce camion là est passé inaperçu ».

Mme Huguette Bouchardeau rappela ce qu'elle avait dit le président de la République lors d'une conférence de presse, à savoir que la raison d'Etat devait l'emporter dans cette affaire sur les accords de discrétion passe-entre les principaux partenaires industriels concernés : « Il est probable qu'il y a beaucoup d'argent engagé dans cette affaire », ajouta-t-elle.

d) Interview de Katia Kanas

Le Quotidien de Paris

LA « TRUBLIONNE » DE GREENPEACE AU QUOTIDIEN :

« Je ne regrette rien »

Responsable de l'association écologiste Green Peace France, Katia Kanas a indéniablement créé l'événement samedi soir sur TF 1 dans l'émission de Michel Polac, Droit de réponse, coutumière, il est vrai, des éclats : peu avant la fin du débat consacré aux introuvables déchets de Seveso, la militante verte a tenté de passer une menotte au sénateur (démocrate-chrétien) italien Luigi Noë, président, lui, du bureau spécial Seveso mis sur pied en juillet 1976 peu après l'accident. Elle répond ici aux questions du « Quotidien ».

« **N**on, je ne regrette pas mon geste de samedi soir. Dans mon esprit, vouloir passer une menotte au sénateur Luigi Noë n'était pas du tout un acte policier. Pour comprendre mon attitude, il faut bien comprendre aussi la situation actuelle. M. Noë est directeur du bureau spécial de

Seveso. Il est à ce titre officiellement chargé de l'élimination des déchets de Seveso. Il a reconnu dans l'émission qu'il avait escorté les déchets jusqu'à la frontière française et même, a-t-il ajouté, à l'intérieur du territoire français. Voilà sept mois que Green Peace essaie de savoir où sont passés les déchets de Seveso. Voilà sept mois que Green

Peace essaie de rencontrer M. Noë. Bien sûr, pour nous, le principal responsable c'est la firme Hoffman-Laroche. Mais enfin, l'autre soir, nous avions devant nous le sénateur Noë. Je suis presque sûre, et même je peux dire, je suis sûre que Noë sait où sont enterrés les déchets. Et j'ai jugé inadmissible, qu'il n'en dise pas plus que ce qu'il a dit à l'antenne. Pourquoi donc est-il venu à la télévision française ?

Moi aussi je pense, comme François Mitterrand, que cette affaire des déchets introuvables de Seveso est insupportable et c'est ce que j'ai voulu manifester en tentant de passer une menotte au sénateur. Je n'essayais pas de mimer une arrestation. J'essayais de faire comprendre que je n'avais pas l'intention de quit-

ter le sénateur Noë — puisque je portais l'autre menotte — tant qu'il n'aurait pas dit où sont les déchets. Dans cette histoire, on ne peut se contenter de ronds de jambe sur un plateau de télévision.

Reste un réacteur dangereux

De toute façon, nous n'allons pas nous en tenir là. Je le répète, pour nous, Hoffman-Laroche est le premier responsable et, avec douze organisations françaises, dont l'UFC, nous allons lancer le jeudi 21 avril une campagne de boycottage des produits Hoffman-Laroche. Car il n'y a pas que l'affaire de 41 fûts. Dans les prochains mois, le réacteur de l'usine Temesa de Seveso va être démantelé. Il contient un

kilogramme de dioxine et doit être placé dans un grand fût. Quand ? Nous l'ignorons. Mais nous savons que cela doit se passer ».

« C'est d'ailleurs par ce biais que toute l'affaire s'est déclenchée.

appris le 1^{er}

6° Des dossiers à l'occasion de l'ouverture du procès

a) Seveso-oublier

Le Provençal

Oublier, c'est tout ! Presque sept ans après la catastrophe de Seveso, aujourd'hui les habitants de la ville n'ont que ce mot à la bouche.

b) Les indemnisations et l'oubli

Le Figaro

La grande majorité des gens de la région veut oublier et vivre comme si rien ne s'était passé. Et, dans leur drame, les victimes ont au moins une consolation : la ponctualité d'Hoffman-La Roche qui a déjà dépensé, comme nous l'avons dit, plus de 700 millions de francs en leur faveur... « Si l'usine Imesa avait été italienne, disent-ils avec conviction, nous attendrions toujours nos indemnités ! »

c) Des indemnisations pour un silence

Le Matin

Indemnisation. Mot magique, à Seveso. A la coopérative familiale, une petite gaiole installée pas très loin de l'usine, on baisse prudemment le nez dans son jeu de cartes à l'évocation de la manne qui s'est abattue sur la ville. Moins. Les héraires de portefeuille ne regardent pas les étrangers. Il faut beaucoup de petits verres d'amarro à Aldo, un retraité agricole, pour qu'il consente à expliquer que Givaudan a été véritablement « très, très, très généreux ».

C'est un peu l'avis de Fernando Pepe. Avocat au barreau de Milan, il possède une maison à Seveso. « C'est vrai, Givaudan a beaucoup payé. Officiellement, la société dit avoir consacré 103 milliards de lires (environ 500 millions de francs) au titre du remboursement des dépenses engagées pour la décontamination, puis 4,5 milliards de lires pour indemniser les trois communes voisines de Seveso (Cesano Maderno, Meda et Desio) et enfin 25 milliards de lires (120 millions de francs) aux indemnités versées à des particuliers. A mon avis, les indemnisations privées ont été plus élevées : le silence, ça s'açère ».

Non pour lui, ces indemnités sont loin d'être suffisantes. Givaudan a été habile : donnant l'impression de battre sa coulpe, de vouloir se racheter, au sens propre, la société suisse, fidèle à ses belles manies, a minutieusement gardé le secret sur les indemnités privées. Histoire d'alimenter un peu les jalouses locales, et

sans perdre de vue ses intérêts : « Toutes les sommes versées, poursuit l'avocat, ne couvriront jamais le préjudice subi. Le désastre écologique, puis économique et enfin médical. Mais en indemnisant avant le procès, et à l'amiable, on évite la constitution de parties civiles. C'est toujours ça de pris, et un peu de boue en moins... » Les accords amiables n'ont pas toujours été possibles : quarante-sept constitutions de partie civile ont déjà été déposées, et lundi matin, à Monza, Fernando Pepe en déposera une autre ; il représentera vingt-trois victimes de la chloracène, dont Givaudan devait espérer ne plus entendre parler.

Devant la mairie, où l'avocat est allé chercher un dernier document, le marche bai son plein. Une ribambelle de gamins, en rangs derrière leur maîtresse, chahute en piaillant entre les étals. Fernando Pepe répond aux saluts, remercie gravement quand on lui souhaite, sans passion, bonne chance. Il n'y a plus de colère, à Seveso, qui a appris à vivre avec sa douleur, et qui s'inquiète à peine de l'esbroufe que Givaudan aurait pu monter en faisant croire que les déchets sont partis à l'étranger. Dans sa pargule, Aldo, le retraité bétaud, doit revivifier les sentiments d'une population lassée par cette affaire en expliquant : « Givaudan a été très au bassins. Si on peut les faire encore plus vracher, tant mieux. On condamnera peut-être des responsables de seconde zone, à l'issue du procès : je ne vais pas les plaindre. Mais tout ça n'empêchera pas Givaudan ou d'autres de continuer à se mouvoir de nous... »

d) Seveso : un silence criminel

L'Humanité

Aujourd'hui, en Italie, sept ans après la catastrophe de Seveso, cinq dirigeants de Givaudan — une filiale d'Hoffmann-Laroche — vont rendre des comptes à la justice. Mais les responsables de la multinationale continuent de se placer au-dessus des lois en refusant de révéler la destination

des fûts de déchets toxiques entrés en France il y a sept mois. Toutefois, après les déclarations du président de la République vendredi en Suisse, des mesures pourraient être prises afin d'obliger la firme à rompre la loi du silence.

e) Les déchets : une affaire qui renaît de ses cendres ; un coup raté d'Hoffmann-La Roche

Libération

L'empoisonneur empoisonné

L'calme règne à Seveso. L'herbe a repoussé, les plus convaincus des écologistes ont désarmé. Les victimes ont pour la plupart été grassement indemnisées. N'était-ce le procès de Monza, qui aurait pu passer inaperçu, il ne devrait plus y avoir d'affaire Seveso. Mais Seveso continue à faire la une de la presse européenne. Cette affaire, que la firme Hoffmann-Laroche croyait avoir enterrée sous les indemnisations, renait de ses cendres, ou plutôt d'une partie de ses déchets. 41 fûts qui ont disparu, et que toute l'Europe entière, et qui pourtant présentent un danger bien moindre que l'accident du 10 juillet 1976. C'est qu'Hoffmann-Laroche a raté son coup. Un coup difficile, presque irréalisable. Se débarrasser de déchets, qu'il faut de toutes façons éliminer d'une façon ou d'une autre, mais qui sont marqués du sceau du scandale. S'en débarrasser en un lieu donné, au vu et au su de tous, pouvait provoquer une réaction violente des populations du lieu d'accueil, elles jusque' au retour à l'espoir d'être. Ils ont choisi la solution a priori la plus réalisable, le secret.

En s'entourant d'un maximum de précautions, il n'était pas imprévisible d'enfouir les 41 fûts dans quelque décharge spécialisée. Mais cette méthode ne pourrait tenir que si le lieu restait inconnu. Hoffmann-Laroche a raté son coup, le secret est en partie éventé.

Du coup, la firme apparaît comme un empoisonneur public, et ses dirigeants comme des dissimulateurs. Un fiasco complet que la société suisse pourrait payer au procès de Monza, si l'affaire ne se tasse pas rapidement. Mais elle ne se tasser que lorsqu'on saura où se trouvent les fûts. Tant que le mystère ne sera pas levé, la firme suisse restera sur la sellette. Mais pour Hoffmann, il est déjà trop tard pour faire machine arrière, ses représentants ont trop dit qu'ils ne savaient pas. Par conséquent, de son côté, n'a aucune raison de changer d'attitude. Les Italiens, s'ils se décident à parler, pourraient voir les fûts lentement revenir à l'expéditeur, et renvoyer chez eux la psychologie de la diogenes. Il reste donc à attendre qu'un enquêteur plus dur que les autres découvre les fûts et, pour Hoffmann-Laroche, que dès lors, l'affaire Seveso sera définitivement classée. A moins que leurs fûts leur soient retournés et que tout soit à recommencer.

f) Seveso : dioxine ; Roumazières : la peur

France-Soir

. Seveso

Si l'argent permettait de tout acheter, ce procès n'aurait peut-être pas eu lieu. Depuis le jour qui sema la peur à Seveso le groupe suisse Roche a déjà dépensé, en effet, plus de 140 milliards de liras (700 millions de francs) pour « réparer » l'erreur de ses techniciens.

Mais le monde n'est pas près d'oublier les terribles dégâts provoqués par le petit nuage blanc apparemment inoffensif, sorti le 10 juillet 1976 des cheminées de l'usine

Icmesa : la peur provoquée par la nouvelle que les déchets toxiques de cette catastrophe-là seraient enterrés quelque part en Europe vient de l'indiquer clairement.

Le désastre, dû, selon les experts, à une « réaction chimique imprévisible » est encore dans tous les esprits. Un millier de familles avaient été arrachées en quelques heures à peine à leurs maisons et conduites en toute hâte ailleurs. Leurs corps devinrent ulcéreux, rongés par la dermatose, résistant à toute thérapie.

Deux petites sœurs, Alice et Stefania Senno, âgées de trois et quatre ans, devinrent, l'image même de la tragédie. Les photos de leurs visages, aux fistules purulentes furent publiées par tous les journaux du monde.

Même la riche campagne de Seveso mourut. Des animaux tués par le nuage furent brûlés et ensevelis dans d'énormes charniers. Une épaisse couche de la terre des champs fut recueillie et transportée par camions dans des bunkers en ciment. Des barbelés isolèrent une partie du village de Seveso (celle qui était le plus près de l'usine Icmesa) du reste de la région.

Puis les dermatoses guérirent (la maladie d'Alice et de Stefania dura un an et demi) ; le village progressivement bonifié fut à nouveau ouvert à ses habitants. Ceux-ci sont maintenant revenus, mais la peur d'être des malades en sursis les poursuit. Des années durant, par précaution, ils devront d'ailleurs se soumettre à des contrôles réguliers afin de déceler d'éventuelles conséquences.

. Roumazières

« **L**A dioxine est dans la carrière, ici, à Roumazières. » Cette annonce a failli provoquer la panique, vendredi, dans la petite commune de la Charente déjà citée plusieurs fois, ces dernières semaines, dans l'inquiétante affaire des déchets « baladeurs » de Seveso (1.)

Des milliers de fûts, venus des usines les plus polluantes d'Italie, des Pays-Bas ou de Belgique, sont entreposés, souvent à ciel ouvert, dans cet endroit qui s'est déjà « illustré » par des odeurs suffoquantes et des incendies spontanés.

Substance des plus toxiques, de l'avis de tous les scientifiques, la dioxine est si puissante que quelques gouttes dispersées dans un réservoir d'eau peuvent tuer les habitants d'une grande cité. A Seveso, le nombre des bébés nés avec des malformations s'est accru de 1200 % entre la catastrophe de 1976 et 1980, et, en 1979, le pourcentage de femmes mortes de cancer du sein y était du double de la moyenne nationale. Autant dire que même la dioxine la plus « inoffensive » reste un produit redoutable.

Les molécules de dioxine sont difficilement dégradables, ce qui n'arrange rien. Il faut près d'un siècle pour qu'elles finissent par se briser. La seule solution serait de les incinérer à plus de 1200 degrés. Mais un nuage d'arsenic se dégage alors, disent les experts. Une fois produite, la dioxine ne laisse ainsi, si l'on ose dire, que le choix entre la « peste et le choléra ».

7° Réflexions à partir de l'affairea) Inexistence de la Communauté Européenne

Le Quotidien de Paris



LA FRANCE
MALADE DE **SEVESO**

DECHETS TOXIQUES

L'EUROPE VA-T-ELLE ENFIN

S'EN OCCUPER ?

Que l'affaire de la dioxine de Seveso soulève un problème écologique, c'est évident. Qu'elle pose un problème industriel et économique, cela paraît constituer un engrenage logique. Qu'elle ait provoqué un petit problème politique, on s'en est aperçu... Mais qu'elle soit de nature à mettre en cause le fonctionnement et surtout l'existence même de la Communauté européenne, voilà qui est surprenant. Or, personne ou presque ne semble le relever. A moins qu'il ne soit pas permis de poser la question...

Compte tenu de ce qui s'est récemment passé, on est en droit de se demander à quoi sert la Communauté européenne dans son fonctionnement actuel. L'ahurissante affaire Seveso aura eu le mérite de dénoncer le côté passablement dérisoire d'une institution où, en marge des phrases à rallonges et des discours creux, le « chacun pour soi » règne. Que personne ne veuille de la dioxine de Seveso sur son territoire, soit. Ce n'est pas toutefois une raison suffisante pour s'en débarrasser chez le voisin. Le sénateur italien Noe, qui a accompagné le camion transportant les 41 fûts de Seveso s'est seulement assuré que le poison franchissait la frontière de son pays : il s'est bien gardé, comme quelques autres, de prévenir la France... avec l'espoir que les fûts si ordinaires, si volontairement ordinaires, ne feraient jamais parler d'eux. Heureusement, il n'en a rien été.

b) Le problème de la pollution, des déchets

Le Quotidien de Paris

Et les industriels ? Ils font des efforts mais

... Il ne faut pas oublier que production est souvent synonyme de pollution

Au début des années 70, la croissance a soudain fait peur : du Club de Rome aux écologistes français, en passant par les « babas cool » américains, chacun s'est mis à en dénoncer les nuisances. Aujourd'hui, il ne se passe pas un mois sans qu'une

nouvelle affaire de pollution surgisse, type Seveso, dans les cas les plus graves.

Les industriels français, déversant avec les particuliers, plus de 2 millions de tonnes de déchets toxiques par an, sont périodiquement traités de pollueurs. Cer-

tains font pourtant de gros efforts, aidés par l'Etat et les professionnels du recyclage.

Les sommes en jeu sont énormes (plus de 50 milliards dépensés l'an dernier). Mais sont-elles suffisantes ?

Le Parisien Libéré

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir où passent les milliers de tonnes toxiques qui, annuellement, sortent de milliers d'usines... Poser la question, c'est y répondre en partie : par négligence, par souci d'économie, par paresse, par appât du gain, il est évident que des industriels continuent à alimenter clandestinement des décharges sauvages. On estime celles-ci à près d'une centaine. Leurs propriétaires, qui font fortune en faisant courir d'énormes risques à l'environnement et aux populations avoisinantes, auront peut-être bientôt des comptes à rendre si, enfin, après le scandale des fûts de dioxine, le dossier des déchets est réellement ouvert en France. Ecologistes et spécialistes affirment que le scandale ne fait que commencer. Les boues de Seveso risquent, selon eux, d'éclabousser bien du monde... Et pas seulement en Italie où le procès de la catastrophe - clin d'oeil du hasard - s'ouvre ce matin.

d) Redécouvrir l'écologie, même à l'heure de la crise économique

Les Echos

La crise économique avait fait passer la défense de l'environnement pour un luxe superflu. Aujourd'hui, l'écologie est en train de prendre sa revanche avec l'affaire des déchets de Seveso. (...)

Si cette affaire bien singulière a au moins un mérite, c'est celui de ramener à la une de l'actualité les problèmes liés à la défense de l'environnement. La crise économique les avait un peu relégués au chapitre des accessoires, l'écologie ayant tendance à apparaître comme un luxe superflu en ces temps de chômage et de ralentissement économique. (...)

Il est temps en tout cas que le ministère de l'Environnement qui, depuis que l'affaire a éclaté, a fait preuve d'un grand flottement, reprenne sérieusement les choses en main. Ce ministère est tombé depuis quelques années dans un demi-sommeil dont ses titulaires n'ont pas vraiment cherché à le tirer. Sa « résurrection » passe par l'affirmation d'une véritable volonté politique. A cet égard, la quasi-disparition d'un « parti vert » capable de faire pression sur les gouvernants, comme en Allemagne, est de mauvais augure.

d) La société politique et "les vrais problèmes"

Le Quotidien de Paris

LA FRANCE MALADE DE SEVESO



QUAND LA POLITIQUE OUBLIE LA « VRAIE VIE »

L'affaire de la dioxine est tout à fait révélatrice de l'impuissance de la « société politique » à prévenir une catastrophe biologique pourtant menaçante

Cette indifférence, ce manque d'imagination pour prévoir de terribles fléaux, sont graves : d'abord parce que le gouver- nement ne remplit pas son rôle de sauvegarde en n'étet- tant que des yeux pieux dans un monde miné, et aussi parce que, refusant de résoudre les questions fondamentales de notre société, il désespère ceux qui considèrent que les gou- vernements s'intéressent au fond moins aux citoyens qu'aux électeurs, moins à l'avent qu'au présent. Jamais l'abîme n'aura été plus grand comme dans cette affaire entre la société politique et la vraie vie.

Jean-Marie ROUART

en matière de navigation pétrolière.

Ce divorce entre la politique et les vrais problèmes, dont le premier est la survie d'une société, ne date pas d'hier. Le gouvernement qui intervient d'une manière fatidique dans toutes les activités des indivi- dus, réglemente abusivement les alliances et venues, reste aveugle et impuissant devant les vrais dangers. Les fron- tières, si imperméables au point de vue économique, sont larges- ment ouvertes aux faits de droit. Le gouvernement qui n'attendait la catastrophe pour envisager des solutions, est devenu un vilain jeu de cartes.

Tout comme il a fallu attendre plusieurs années pour que la politique plus rigoureuse et bien réel.

sur quelles villes étrangères seront lancés les terribles bombes de la force de frappe,

il n'a rien prévu, comme la Suisse ou les pays scandi- naves, pour protéger sa popu- lation civile — hormis le per- sonnel présidentiel et gouver- nemental qui bénéficie d'un abri anti-atomique. De la même façon, si la France est en pointe dans le domaine technologique, elle n'a quasi- ment rien envisagé pour faire face aux retombées négatives de ce développement. Tout se passe comme si le gouverne- ment envisageait la catastrophe pour envisager des solutions.

Tout comme il a fallu attendre plusieurs années pour que la politique plus rigoureuse et bien réel.

les forêts, la terre, sont rongés par un cancer sournois qui risque de détruire notre pay-

La société politique, les gou- vernements, obsédés par la gestion de ce qui est, man- gement totalement d'imaginai- on, pour prévoir ce qui res- sortira à la simple conséquence de cette gestion. Ainsi, pour prendre l'exemple du gouver- nement français, s'il suit déjà

La partie de cache-cache qui se joue à propos des déchets de Seveso est particulièrement révélatrice de l'impuissance des Etats à affronter l'une des plus graves menaces qui pèse sur nos sociétés. Les hommes politiques passent beaucoup de temps à légiférer pour donner plus de protection sociale, plus de droits, plus de bien-être, ce qui est légitime, mais s'in- terrogeant à l'infini sur « comment mieux vivre », ils oublient le postulat élémentaire : comment éviter la catastrophe biologique et écologique inscrite dans un développement industriel et technologique que personne ne maîtrise.

d'hui que l'on stig-

La société politique, les gou- vernements, obsédés par la gestion de ce qui est, man- gement totalement d'imaginai- on, pour prévoir ce qui res- sortira à la simple conséquence de cette gestion. Ainsi, pour prendre l'exemple du gouver- nement français, s'il suit déjà

La société politique, les gou- vernements, obsédés par la gestion de ce qui est, man- gement totalement d'imaginai- on, pour prévoir ce qui res- sortira à la simple conséquence de cette gestion. Ainsi, pour prendre l'exemple du gouver- nement français, s'il suit déjà

ont menacés, les paysans,

La société politique, les gou- vernements, obsédés par la gestion de ce qui est, man- gement totalement d'imaginai- on, pour prévoir ce qui res- sortira à la simple conséquence de cette gestion. Ainsi, pour prendre l'exemple du gouver- nement français, s'il suit déjà

La société politique, les gou- vernements, obsédés par la gestion de ce qui est, man- gement totalement d'imaginai- on, pour prévoir ce qui res- sortira à la simple conséquence de cette gestion. Ainsi, pour prendre l'exemple du gouver- nement français, s'il suit déjà

III - DEPECHEs D'AGENCES1° Hoffmann-La Roche au centre des attaques

AFP, Paris, 14 h. 12, 14 h. 13

- LA SOCIETE SUISSE "HOFFMANN-LA ROCHE", PROPRIETAIRE DES 41 FUTS DE DECHETS DE DIOXINE DE SEVESO TOUJOURS INTROUVABLES, EST DE NOUVEAU SUR LA SELLETTE APRES QUE SA FILIALE FRANCAISE "ROCHE-FRANCE", SITUÉE 52 BD DU PARC A NEUILLY-SUR-SEINE (HTS-DE-SEINE), EUT ETE L'OBJET D'UNE TENTATIVE D'ATTENTAT DIMANCHE.

LES MYSTERIEUX AUTEURS DE CETTE TENTATIVE D'ATTENTAT, QUI ONT DEPOSE DEVANT LA PORTE DU BATIMENT 140 BATONS D'EXPLOSIF NITRATE PESANT 20 KG, DESAMORCES D'EXTREME JUSTESSE, RESTENT DANS L'OMBRE. PERSONNE N'A REVENDIQUÉ LA TENTATIVE D'ATTENTAT.

SELON LES SERVICES SPECIALISES QUI ONT DESAMORCE L'ENGIN, LE SYSTEME DE MISE A FEU, COMPOSE DE TROIS DETONATEURS, D'UNE PILE ELECTRIQUE ET D'UNE MINUTERIE, A ETE NEUTRALISE 15 MINUTES AVANT LA DEFLAGRATION. SI LA BOMBE AVAIT EXPOSE, LES DEGATS AURAIENT ETE CONSIDERABLES.

CETTE TENTATIVE D'ATTENTAT INTERVIENT APRES UNE SEMAINE DIFFICILE POUR LE GROUPE SUISSE, CONSIDERE PAR BEAUCOUP COMME LE RESPONSABLE DE LA DISPARITION DES 41 FUTS ; VIVES ATTAQUES DU PARTI SOCIALISTE FRANCAIS, PLAINTES DES DEPUTES ECOLOGISTES OUEST-ALLEMANDS, DECLARATION DU PRESIDENT FRANCOIS MITTERRAND JUGANT LA SITUATION "INSUPPORTABLE" ET ENFIN MENACE DE BOYCOTTAGE DE SES PRODUITS PAR L'UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS, "GREENPEACE" ET "LES AMIS DE LA TERRE" SI LE GROUPE N'A PAS REVELE D'ICI LE 21 AVRIL LA DESTINATION FINALE DES DECHETS DE SEVESO.

(Celui-ci)

~~CELECI~~, DANS UN COMMUNIQUE DIFFUSE DIMANCHE, A ESTIME "PARTICULIEREMENT DEPLACEE" CETTE MENACE DE BOYCOTTAGE. LE "GROUPE ROCHE", A AFFIRME LA SOCIETE, "N'A JAMAIS EXIGE LE SECRET QUANT AU LIEU DE STOCKAGE. AU CONTRAIRE, LE SECRET LUI A ETE IMPOSE. LE GROUPE ROCHE NE PEUT DONC QUE REPETER QU'IL N'A JAMAIS EU CONNAISSANCE DU LIEU DE STOCKAGE ET QU'IL REGRETTE AUJOURD'HUI AMEREMENT DE SE TROUVER DANS L'IMPOSSIBILITE DE REPONDRE A L'ATTENTE DE L'OPINION PUBLIQUE ET DES AUTORITES".

"EN CE QUI CONCERNE LE TRANSPORT ET LE STOCKAGE DES DECHETS A ELIMINER, POURSUIVANT LE COMMUNIQUE, LE SOUCI PRINCIPAL DE ROCHE ETAIT DE TROUVER UNE SOLUTION SATISFAISANTE POUR LA SECURITE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT. LE GROUPE ROCHE NE PEUT QUE CONFIRMER SA VOLONTE DE TRAVAILLER SANS RESERVE AVEC LES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX. IL LEUR A D'AILLEURS TRANSMIS LES INFORMATIONS DONT IL DISPOSE".

LUNDI MATIN, LES FUTS ETAIENT TOUJOURS INTROUVABLES ET CETTE DECLARATION DU GROUPE NE SEMBLAIT PAS AVOIR APAISE LES ESPRITS, A L'HEURE OU S'OUVRAIT A MONZA, EN ITALIE, LE PROCES DES RESPONSABLES DE LA CATASTROPHE DE SEVESO.

2° Le procès de Seveso renvoyé

AFP, Monza, 15 h. 32, 15 h. 33

LE TRIBUNAL PENAL DE MONZA A DECIDE LUNDI, DES SA PREMIERE AUDIENCE, DE RENVoyer AU 11 MAI PROCHAIN LE PROCES DES CINQ INCULPES POUR LA CATASTROPHE ECOLOGIQUE DE SEVESO, QUI S'ETAIT OUVERT LE MATIN MEME.

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL, M. CESARE NUNZIO, A AINSI FAIT DROIT AUX REQUETES FORMULEES PAR LES AVOCATS DE LA SOCIETE ICMESA ET PAR CEUX DE LA COMMUNE DE SEVESO.

LES AVOCATS DE LA SOCIETE ICMESA ONT FAIT VALOIR QUE DE NOUVELLES PARTIES CIVILES S'ETAIENT CONSTITUEES ET QU'ILS AVAIENT BESOIN D'UN DELAI POUR POUVOIR LES EXAMINER ET EGALEMENT LES CONTROLER. UN DE CES AVOCATS A EN EFFET RELEVE QUE CERTAINES PARTIES CIVILES S'ETAIENT MULTIPLIEES. AINSI, SELON LUI, DES CHEFS DE FAMILLE AVAIENT PORTE PLAINTe POUR EUX SEULS, L'ONT FAIT AU COURS DE L'AUDIENCE POUR LEUR FEMMES ET LEURS ENFANTS.

DE SON COTE L'AVOCAT DE LA COMMUNE DE SEVESO A DEMANDE LE RENVOI EN PRECISANT QU'UNE NEGOCIATION ETAIT EN COURS AVEC LE GROUPE GIVAUDAN POUR ETABLIR LE MONTANT DES DEDOMMAGEMENTS A VERSER A LA COMMUNE.

.. - L'AVOCAT A SOULIGNE QU'UN ACCORD ENTRE LES DEUX PARTIES POURRAIT ETRE CONCLU PROCHAINEMENT ET IL A DONC INSISTE POUR OBTENIR CE DELAI. LA COMMUNE S'EST NEANMOINS CONSTITUEE PARTIE CIVILE EN LA PERSONNE DE SON MAIRE, M. GIUSEPPE CASSINA, A TITRE CONSERVATOIRE.

LES CINQ PREVENUS, TOUS DIRIGEANTS DE LA SOCIETE ICMESA OU DU GROUPE GIVAUDAN, N'ASSISTAIENT PAS A L'AUDIENCE. INCULPES DE DESASTRE PAR IMPRUDENCE, BLESSURES ET INFRACTION A LA LEGISLATION DU TRAVAIL, ILS ENCOURENT, AUX TERMES DU CODE PENAL ITALIEN, DE UN A CINQ ANS DE PRISON.

ACP, Monza, 19 h. 38, 19 h. 40

C'est après quatre heures de délibérations que le tribunal a décidé le renvoi, accordant presque un mois de délai aux parties en présence toutes deux désireuses d'étudier plus à fond le dossier. Me Fernando Pepe, un avocat représentant 23 enfants affectés par la terrible pollution, a qualifié de "honte" l'absence des accusés mais il n'est pas exclu que nombre de plaignants ne parviennent à un accord à l'amiable avec "Givaudan" avant la reprise du procès. D'ores et déjà, cette dernière a versé 103 milliards de liras à la province de Lombardie, des indemnités supplémentaires ayant été accordées par ailleurs à quelque 25.000 particuliers ainsi qu'aux communes de Meda, Cesano, Mederno et Desio proches de Seveso.

Le tribunal de Monza a été lundi le théâtre de scènes agitées. les gens se pressaient dans la salle, ceux qui s'estimaient lésés criant leurs revendications dans le prétoire.

Le juge Di Nunzio a dû rappeler le public à l'ordre à plusieurs reprises. A l'extérieur de l'immeuble, une centaine d'écologistes et de militants du parti communiste ont manifesté bruyamment sous la pluie.

3° Roumazières : suspension d'activité pour la décharge

AFP, Angoulême, 22 h. 18, 22 h. 28

- LE GERANT DE LA DECHARGE

S'EST ENGAGE LUNDI A SUSPENDRE L'ACTIVITE DE LA DECHARGE, SELON LA PREFECTURE DE LA CHARENTE. AUCUN DECHET INDUSTRIEL N'Y SERA PLUS APPORTE TANT QUE LA COMMISSION DESIGNEE DEBUT AVRIL PAR LE CONSEIL GENERAL SUR LE PROBLEME DE LA DECHARGE N'AURA PAS RENDU LES CONCLUSIONS DE SON ENQUETE, A DECIDE LE DIRECTEUR DE LA SOCIETE DE GERANCE, L'ACODEC.

M. JEAN EVERHARD, PRESIDENT DE "L'ASSOCIATION LOCALE POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE ROUMAZIERES ET DE SES ENVIRONS", DONT LES STATUTS ONT ETE DEPOSES LUNDI A CONFOLENS, S'EST REJOUI DE LA DECISION DU GERANT DE LA DECHARGE TOUT EN AFFIRMANT QUE LE BUT DE SON ASSOCIATION RESTAIT "L'ARRET DEFINITIF DE LA CARRIERE".

"NOUS DEMANDONS AUX GENS DE RESTER CALMES TANT QUE NOUS SENTONS DE LA PART DE L'ADMINISTRATION UN DESIR D'APPORTER DES ECLAIRCISSEMENTS", A AJOUTE M. EVERHARD. SON ASSOCIATION, A-T-IL PRECISE, PARTICIPERA AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION DESIGNEE PAR LE CONSEIL GENERAL.

M. ANDRE SOURY, DEPUTE COMMUNISTE DE LA CHARENTE, AVAIT DEMANDE DIMANCHE AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, MME HUGUETTE BOUCHARDEAU, DE "DECIDER LA FERMETURE PROVISOIRE IMMEDIATE DE LA DECHARGE POUR ASSURER LA SECURITE".

4° Perte d'un fût en Allemagne

AFP, Frankfort, 17 h. 56

- UN TONNEAU DE 50 LITRES DE MERCURE HAUTEMENT TOXIQUE A DISPARU 'AU COURS DES DERNIERES SEMAINES' PENDANT LE TRANSPORT D'UN LOT DE 54 FUTS CONTENANT CE PRODUIT, A INDIQUE LUNDI UN PORTE-PAROLE DE LA POLICE DE DARMSTADT, PRES DE FRANCFORT.

5° Dossier : les déchets industriels en France

AFP, Paris, 17 h. 54, 17 h. 55, 17 h. 57

LA FRANCE PRODUIT CHAQUE ANNEE QUELQUE 150 MILLIONS DE TONNES DE DECHETS INDUSTRIELS QUI DOIVENT ETRE REUTILISES, VALORISES, STOCKES OU ELIMINES DANS DES CONDITIONS OPTIMA A LA FOIS SUR LE PLAN ECONOMIQUE ET SURTOUT POUR LA PRESERVATION DE LA SANTE HUMAINE ET DE L'ENVIRONNEMENT.

LES "DECHETS INERTES" REPRESENTES ESSENTIELLEMENT PAR DES GRAVATS ET DES SABLES CONSTITUENT A EUX SEULS LES DEUX TIERS DE CETTE VERITABLE MONTAGNE, CONTREPARTIE INEVITABLE DU PROGRES INDUSTRIEL. VIENNENT ENSUITE, 32 MILLIONS DE TONNES DE "DECHETS BANALS" (FERRAILLES, VERRE, PAPIER, PNEUMATIQUES, ETC...), 18 MILLIONS DE TONNES DE "DECHETS SPECIAUX", CONTENANT DES ELEMENTS NOCIFS EN PLUS OU MOINS FORTE CONCENTRATION, ET, ENFIN, LES PLUS DANGEREUX, LES "DECHETS TOXIQUES", EVALUES A 2 MILLIONS DE TONNES ET DONT LA GESTION QUI POSE DE GRAVES PROBLEMES DE SECURITE EST DEFINIE DANS LA LOI DU 15 JUILLET 1975 SUR L'ELIMINATION DES DECHETS ET LA RECUPERATION DES MATERIAUX.

LE REGLEMENT EST TRES CLAIR: L'INDUSTRIEL RESTE RESPONSABLE DES DECHETS QU'IL PRODUIT JUSQU'A LEUR ELIMINATION FINALE, MEME S'IL UTILISE LES SERVICES D'ENTREPRISES SPECIALISEES. LA LOI FRANCAISE NE PEUT MALHEUREUSEMENT ETENDRE CETTE RESPONSABILITE AU DELA DES FRONTIERES, ET L'AFFAIRE DES 41 FUTS DE DIOXINE DE SEVESO EST REVELATRICE, SUR CE PLAN, DE LA CARENCE D'UNE LEGISLATION INTERNATIONALE.

LA POLITIQUE DE RECUPERATION DES DECHETS, EST DEVENUE AUJOURD'HUI UNE NECESSITE ECONOMIQUE QUI A PERMI AINSI EN 1981 LE REEMPLOI DE 7 MILLIONS DE TONNES DE FERRAILLES (LE TIERS DE LA PRODUCTION NATIONALE), DE 135.000 TONNES DE PLOMB (57 PC DE LA CONSOMMATION), DE 70.000 TONNES DE ZINC (30 PC DE LA CONSOMMATION) ET DE 100 MILLIONS DE BOUTEILLES.

PEU DE RECUPERATION, EN REVANCHE DES DECHETS SPECIAUX. APRES UNE SERIE DE TRAITEMENT PHYSICO-CHIMIQUES DESTINES A LES NEUTRALISER AVANT L'INCINERATION OU LA MISE EN DECHARGE, ON PEUT, TOUT AU PLUS, EN RETIRER QUELQUES SOUS-PRODUITS COMME DES CONCENTRES CHROMATES OU DES METAUX PROVENANT DE CERTAINES BOUES D'HYDROXYDES METALLIQUES. UNE DIZAINE DE CENTRES DE TRAITEMENT COLLECTIFS SPECIALISES SONT A LA DISPOSITION DES INDUSTRIELS. CEUX-CI ENVOIENT, PAR EXEMPLE, LEURS DECHETS CYANURES OU CHROMATES, LEURS BOUES A DESHYDRATER A LIMAY (YVELINES), A HOMBURG (HAUT-RHIN) ET A LATRESNE (GIRONDE).

LES DECHETS DE LABORATOIRES, LES DECHETS ORGANO-HALOGENES AUXQUELS APPARTIENT LA FAMILLE DES DIOXINE -CELLE DE SEVESO, EXTREMEMENT TOXIQUE, N'EST PAS PRODUITE EN FRANCE, AFFIRME L'ADMINISTRATION- ET LES POLYCHLOROBIPHENYLS COMME LE PYRALENE SONT EN GENERAL INCINERES A TERRE OU EN MER OU STOCKES DANS DES DECHARGES CONTROLEES.

TOUS CES TRAITEMENTS COUTENT CHER: 300 A 900 F LA TONNE POUR LES SOLUTIONS DE CHROME OU DE CYANURE ET JUSQU'A 500 F LA TONNE POUR DES ACIDES A NEUTRALISER.

EN CE QUI CONCERNE LA MISE EN DECHARGE DE CES DECHETS, LA CIRCULAIRE DU 22 JANVIER 1980 DEFINIT TROIS GRANDS TYPES DE SITES. UN CLASSEMENT DE 1 A 3 EN FONCTION DE LA PERMEABILITE DU TERRAIN, SEULE UNE DECHARGE DE TYPE 1 PEUT ACCUEILLIR LES DECHETS SPECIAUX ET LES DECHETS TOXIQUES, POUR LESQUELS SONT ENCORE PRECISEES LES CONDITIONS DE TRANSPORT ET DE CONDITIONNEMENT. LA AUSSI, LE SERVICE N'EST PAS GRATUIT: 100 A 600 F LA TONNE.

IL EXISTE EN FRANCE DOUZE DECHARGES CONTROLEES DESTINEES A L'ACCUEIL DES DECHETS SPECIAUX ET TOXIQUES. A SON ARRIVEE SUR LE LIEU DE STOCKAGE, LE DECHET DOIT ETRE ANALYSE ET COMPARE A L'ECHANTILLON QUE L'INDUSTRIEL A DU ENVOYER.

SUR LES 2 MILLIONS ANNUELS DE "DECHETS TOXIQUES", 600.000 ENVIRON SE RETROUVENT AINSI EN DECHARGE. POUR CERTAINS, PARTICULIEREMENT DANGEREUX, COMME L'ARSENIC, OU LA DIOXINE TYPE SEVESO, IL N'EXISTE PAS EN FRANCE DE DECHARGE D'ACCUEIL. LA SEULE SOLUTION RESTE L'ENFOUISSEMENT DANS UN SITE GEOLOGIQUEMENT SUR. LE SEUL ENDROIT EXISTANT POUR CELA EN EUROPE EST LA MINE DE SEL DESAFFECTEE DE HERFA-NEURODE EN RFA.

- LES DOUZE DECHARGES CONTROLEES PAR L'ADMINISTRATION AMENAGEES POUR RECEVOIR EN FRANCE DES DECHETS TOXIQUES SONT LES SUIVANTES:

- ROUMAZIERES LOUBERT (CHARENTE)
- JOUY-AUX-ARCHES (MUSELLE)
- ARGENCES (CALVADOS)
- MONTCHARIN (SAONE-ET-LOIRE)
- BROUSSAN (GARD)
- PONTAILLER-SUR-SAONE (COTE D'OR)
- JEANDELAINCOURT (MEURTHE-ET-MOSELLE)
- VILLEPARISIS (SEINE-ET-MARNE)
- GUITRANCOURT (YVELINES)
- MENNEVILLE (PAS-DE-CALAIS)
- TOURVILLE-LA-RIVIERE (SEINE-MARITIME)
- CHAMPTEUSE-S-BACONNE (MAINE-ET-LOIRE)

Mardi 19 avril 1983

D Y N A M I Q U E

On observe un calme relatif sur le front des médias. Mais l'absence d'effervescence ne signifie pas repli.

- La Dépêche du Midi rapporte la fermeté gouvernementale. Celle-ci est exprimée par Max Gallo, porte-parole du gouvernement qui annonce "une coopération européenne accrue et des mesures très fermes" ; une réunion des ministres européens de l'environnement est prévue pour le 16 juin : "Le problème de la responsabilité des producteurs sur les déchets qu'ils produisent sera posé (Max Gallo). Dans la même ligne le secrétaire d'Etat à l'Environnement précise : "On ne peut pas dire que le gouvernement n'ait pas fait preuve de fermeté dans cette affaire". Et Huguette Bouchardeau ajoute : "Il (le gouvernement) peut être très clair et très ferme en disant : "Nous ne savons pas".

On touche là du doigt une redoutable question de communication. L'Exécutif doit-il toujours - comme c'est souvent une règle - faire montre d'une belle assurance, rejeter les doutes, afficher une image de puissance sans faille ? Huguette Bouchardeau rejette le simulacre. On note un seul commentaire à ce sujet : "Mme Bouchardeau a dû, lundi, se résoudre à cet aveu d'impuissance". (Le Nouveau Journal).

- Le Quotidien du Médecin, journal spécialisé, reste attentif aux réactions d'Hoffmann-La Roche. Le Président de Roche-France, Michel de Reynier, s'exprime dans ses colonnes : "Nous avons l'assurance de notre siège, à Bâle, que ces fûts ne mettent actuellement en danger la santé de quiconque, où qu'ils soient, et je ne mets pas en doute une seconde la parole de ces gens-là". Michel de Reynier réagit également à la tentative d'attentat perpétré contre Roche à Neuilly : "On permet des déclarations qui constituent un appel à l'attentat et au lynchage". Pour Roche-France, le temps est venu de faire savoir qu'il est plus que souhaitable de mettre un terme aux attaques, aux invectives : sinon jusqu'où peuvent aller les événements ? Le Quotidien du Médecin entend bien le message et titre : "Les fûts ne mettent en danger la santé de personne".
- Par ailleurs, on fouine en Lorraine : sans résultat (l'Est Républicain) ; on dresse un portrait coloré de B. Paringaux, "ancien résistant, ancien para", grand connaisseur de la vaste organisation internationale des déchets, adroit pour cloisonner un réseau, brouiller les pistes (Le Matin). On revient aussi sur le procès de Seveso. Le Monde prend le temps d'approfondir le dossier des déchets industriels en dressant le tableau d'ensemble, en signalant les points noirs, en opposant une réussite (Provence-Alpes-Côte d'Azur) à une situation préoccupante (le "triangle noir" de Carling).
- La Croix propose une autre piste de méditation. Certes le journal s'insurge contre certaines politiques publiques et certains comportements collectifs, mais on voit aussi combien il tient à souligner la responsabilité de chacun sur le thème : "Nous sommes tous responsables". A l'appui de l'examen de conscience souhaité par le journal, des faits sont apportés qui apparaissent quelque peu forcés par la cause : "Elle (la dioxine) se trouve dans tous nos

placards" ; "notre indifférence nationale au péril chimique, par l'intermédiaire des produits domestiques utilisés de travers, tue quelque 5 000 personnes par an en France". L'essentiel est ici de noter une tendance souvent présente dans les réactions aux situations post-accidentelles : le renvoi de la question sur chaque individu. Cela peut être apprécié comme une forme élevée du sens de la responsabilité ; ou comme une ligne d'esquive à bon compte, l'atomisation permettant d'éviter des examens rigoureux des responsabilités plus précisément engagées.

Ces divers développements, qui ne sont plus motivés par une information-choc, montrent que la crise-média prend une "allure de croisière". Elle possède suffisamment d'inertie désormais pour durer, même en l'absence de rebondissement. On l'observe bien avec le Nouveau Journal par exemple : même le non-événement devient information, car on peut toujours faire un récapitulatif d'ensemble "clarifiant" une nouvelle fois toutes les zones obscures, ou lancer une piste d'investigation supplémentaire. Et ce ne sont pas les voies d'investigation qui peuvent manquer aux journalistes. De surcroît, une nouvelle date-repère garantit la survie de l'"affaire" : le 11 mai, le procès de Seveso s'ouvrira à Monza, après le faux départ du 18 avril.

Les dépêches du jour apportent cependant un lot appréciable de données susceptibles de nourrir la crise :

- La bataille de communication s'ouvre à Saint-Quentin. L'AFP note le mot de B. Paringaux : "Il existe toujours des lettres de cachet en France, on m'empêche de parler". Le caractère énigmatique du propos peut amener de nombreuses questions et suspicions : qu'a voulu dire l'inculpé ? Qui est visé ? Y aurait-il vaste conjuration ? Qui en serait partie prenante ?

Au sujet de cette déclaration, le procureur, M. Le Gouic, commente : "J'avoue ne pas bien comprendre ; j'ai l'impression qu'il essaie de brouiller les pistes". La réplique du procureur, bien évidemment, ne peut effacer entièrement l'impression laissée par les déclarations de B. Paringaux.

- La bataille ayant pour pôle Hoffmann-La Roche connaît également un engagement à souligner. Le problème du boycott devient un enjeu important. Le Bureau européen des consommateurs lance un appel général demandant aux consommateurs, médecins et agriculteurs de la CEE de s'abstenir de consommer les produits de la firme si elle ne révèle pas avant le 21 avril le lieu de stockage des 41 fûts. L'association des médecins de la RFA (NAV) lance un avertissement à Hoffmann-La Roche : l'"obstruction permanente de l'enquête risque d'ébranler la confiance de nombreux médecins en la firme". Moins de quatre heures après - la réplique est cette fois rapide -, Bâle réagit : "La solution passe par les pouvoirs publics, eux seuls ont les moyens de faire les recherches nécessaires" ; le porte-parole de la firme déclare aussi espérer que la colère publique "se calmera avec le temps".

En réponse aux propos récents du Président de la République française ("une situation insupportable"), le porte-parole de Roche ajoute : "Nous avons fourni tous les renseignements et documents en notre possession" ; nous sommes prêts à faire tous les efforts pour obtenir la levée du secret".

Cette bataille de communication montre l'extrême difficulté que l'on rencontre pour redresser une situation mal engagée. Les assurances fournies par Bâle au mois d'octobre pèsent encore très lourd dans la balance de la crédibilité. Comment faire désormais passer l'idée de que l'on dit bien la vérité et toute la vérité ? convaincre les tenants du boycott que l'on en fait pas obstruction ? La stratégie de communication a été périlleusement engagée, la bataille s'annonce extrêmement difficile. D'autant que le contexte n'est pas très favorable : même en situation normale les organisations de consommateurs ne sont guère des partenaires faciles. Et il reste que la bataille n'est pas seulement une bataille de communication : Hofmann-La Roche semble effectivement incapable de retrouver les 41 fûts. Il y a néanmoins un élément positif : la confiance des milieux médicaux et de la presse spécialisée.

- L'AFP rapporte également que des dirigeants de "haut niveau" du groupe suisse seront entendus d'ici la fin de la semaine à Saint-Quentin. Le procureur estime que ceci est dans "la logique des choses". Enfin une donnée claire qui ne donnera pas lieu à commentaire insaisissable ? Certes non : l'agence précise que cette audition est le "résultat de discrètes tractations" portant "notamment" sur la sécurité des dirigeants concernés. "Notamment" : les "tractations" ont donc porté sur d'autres points ? Lesquels ? L'immunité garantie aux dirigeants du groupe ? Quelle que soit l'appréciation portée sur l'opportunité des gages donnés, il est clair qu'il y a là encore matière à rumeurs peu favorables à l'image du groupe suisse. Faut-il donc que là encore il y ait "tractations" ? L'image concerne aussi les pouvoirs publics français engagés ici dans des "tractations". Le thème, régulier en situation de crise, est introduit ici très discrètement ; il ne lui reste plus qu'à germer : il reviendra en force ultérieurement.
- Dans l'effervescence générale, il faut remarquer diverses demandes d'actions au niveau européen. Le Bureau européen des consommateurs demande une enquête publique, une action immédiate devant la cour de justice des Communautés à l'encontre de l'Italie notamment. La CFDT entre en scène, ajoutant sa voix au concert général.
- Enfin, comme de temps à autre, il y a un petit rebondissement en RFA dont nul ne peut dire ce qu'il peut devenir : de nouvelles vérifications ont été ordonnées par le parquet de Wiesbaden.

L'affaire n'avait pas un besoin urgent d'éléments pour ne pas "retomber". Les dépêches du jour lui garantissent une nouvelle vigueur.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (2)II - JOURNAUX PLUS TYPES1. TITRES (8)2. THEMES

- 1° Propos gouvernementaux : on peut être ferme, même en avouant son ignorance
- 2° Récapitulatif : lorsque le non-événement devient information
- 3° Propos du Président de Roche-France : aucun danger
- 4° Examen de "pistes" en Lorraine
- 5° Plein feu sur B. Paringaux, "ancien résistant, ancien para"
- 6° Le procès de Seveso
- 7° Dossier : les déchets industriels
 - a) Tableau d'ensemble, points noirs
 - b) Le cas d'un point noir : Carling
 - c) Une politique régionale : le cas de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- 8° La dioxine : nous sommes tous responsables

III - DEPECHEES D'AGENCES

- 1° Silence et paroles de M. Paringaux
- 2° Pressions accentuées à l'encontre d'Hoffmann-La Roche : le boycott
 - a) Le Bureau Européen des Consommateurs (BEUC)
 - b) L'Association des médecins de RFA
- 3° Réponse d'Hoffmann-La Roche
- 4° Hoffmann-La Roche et la justice française : des dirigeants du groupe seront entendus par le juge d'instruction avant la fin de la semaine
- 5° Demandes pour des actions européennes
 - a) Le Bureau Européen des Consommateurs (BEUC)
 - b) La Fédération CFDT de la Chimie
- 6° Vérifications en RFA

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. Le Provençal : Procès renvoyé (une). Hoffmann-La Roche dans le collimateur.
2. Sud-Ouest : Roumazières : l'activité de la décharge suspendue depuis hier.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. La Dépêche du Midi : L'Europe va ouvrir le dossier des déchets industriels (une).
2. Le Nouveau Journal : Seveso : points morts. Procès ajourné, fûts introuvables, bombe non revendiquée.
3. Le Quotidien du Médecin : Faut-il avoir peur de la dioxine ? Les fûts de dioxine ne mettent en danger la santé de personne.
4. L'Est Républicain : Deux décharges contrôlées en Lorraine "mais pas de dioxine", selon les responsables.
5. Le Matin : L'homme qui a brouillé les pistes.
6. Le Monde : Tandis que le procès est reporté au 11 mai, Hoffmann-La Roche plaide la bonne foi et souligne l'importance des indemnités déjà versées. L'art d'accommoder les déchets industriels. En Lorraine, le "triangle" noir de Carling est saturé. En Provence-Alpes-Côte d'Azur : ici, on revalorise et on réutilise.
7. La Croix : Danger, déchets... 50 000 camions de toxiques à éliminer chaque année en France. Dioxine, poison symbole.

2. THEMES

1° Propos gouvernementaux : on peut être ferme, même en avouant ne pas savoir

La Dépêche du Midi

M. Max Gallo, porte-parole du gouvernement a annoncé, hier, une coopération européenne accrue et des mesures très fermes pour faire face aux problèmes que posent les déchets industriels. Une réunion des ministres européens de l'environnement se réunira à cet effet, le 16 juin prochain, à Luxembourg.

« Le problème de la responsabilité des producteurs sur les déchets qu'ils produisent sera posé », a indiqué M. Max Gallo.

Mme Bouchardeau, secrétaire d'Etat à l'Environnement, a, pour sa part, déclaré qu'elle n'avait aucune information nouvelle en ce qui concerne l'enquête sur les quarante et un fûts de dioxine disparus.

« On ne peut pas dire que le gouvernement n'ait pas fait preuve de fermeté dans cette affaire. Il peut être très clair et très ferme en disant nous ne savons pas », a dit Mme Bouchardeau.

2° Récapitulatif : lorsque le non-événement devient information

Le Nouveau Journal

« Nous ne savons pas » : Mme Bouchardeau a du, lundi, se résoudre à cet aveu d'impuissance. Le gouvernement français n'a pas la moindre idée de l'endroit où se trouvent les déchets de la dioxine de Seveso.

Ainsi, après plusieurs jours de rumeurs et d'hypothèses le plus souvent contradictoires, c'est le retour à la case départ : nul ne sait où sont passés les fûts, alors que les déchets incriminés ont été alternativement « vus » :

- à Saint-Quentin, où, c'est une certitude, ils ont transité deux ou trois jours dans les locaux loués par la Spedilec, dont le gérant est en prison ;

- à l'étranger, hypothèse trop hâtivement confirmée par certains propos de Mme Bouchardeau, secrétaire d'Etat à l'environnement ;

- à Roumazières, en Charente, où il y avait bien de la dioxine mais qui appartenait à Rhône-Poulenc !

- en mer : les déchets auraient été immergés. Totalement illégale, cette manœuvre a le mérite d'être peu onéreuse et dispense de bien des tracassés administratifs. Mais ce n'est qu'une hypothèse, guère plus consistante que n'importe quelle autre.

3° Propos du Président de Roche-France : aucun danger

Le Quotidien de Paris

Un entretien avec Michel de Reynier, président de Hoffmann-Laroche France

Nous avons l'assurance de notre siège, à Bâle, que ces fûts ne mettent actuellement en danger la santé de quiconque où qu'ils soient, et je ne mets pas en doute une seconde la parole de ces gens-là. Il assure donc ne pas bien comprendre pourquoi, alors que cette affaire est traitée avec responsabilité par ceux qui l'ont en charge, on permet des déclarations qui constituent des appels à l'attentat et au lynchage.

4° Examen de "pistes" en Lorraine

L'Est Républicain

(...) Popillon publique tourne son inquiétude vers les « décharges contrôlées » autorisées à accueillir les déchets industriels. Sur les douze existant en France, deux sont situées en Lorraine: à Jeandelaincourt (Meurthe-et-Moselle) et à Jouy-aux-Arches, près de Metz. Et si les fûts avaient été ensevelis à Jeandelaincourt, s'est demandé la rumeur publique? Les responsables sont catégoriques: « C'est impossible ». (146)

Alimentée par différentes rumeurs totalement invérifiables et parfois purement fantaisistes, l'inquiétude est cependant bien réelle, ici, dans cette commune qui a le « privilège » de posséder sur son territoire « une décharge contrôlée » pouvant accueillir un certain nombre de résidus toxiques. Surtout depuis l'affaire des 41 fûts introuvables et de leur contenu maudit: la dioxine.

Il est illégal de stocker à Jeandelaincourt de la Dioxine et les contrôles que nous effectuons le garantissent. Le site exploité par France-Déchets est exceptionnel: 35 m d'argile permettent de procéder à un stockage en toute sécurité. - M. Jean-Claude Robert, ingénieur à la direction Inter-Départementale de l'industrie et responsable de la décharge est formel: la rumeur est sans fondement. Elle reflète, pour lui, une certaine psychose consécutive aux remous provoqués par l'affaire de Seveso.

- Seule incertitude pour les habitants: les contrôles effectués à l'entrée de la décharge par la société France-Déchets sont-ils sérieux?

Sans apporter un embryon de preuve, certains voisins estiment que les vérifications sont aléatoires.

« Le chargement des camions est contrôlé une fois sur dix, si ce n'est moins et je pense qu'il est tout à fait possible de venir déposer clandestinement de la caméote. Anonyme, cette confiance, comme toutes celles qui alimentent la rumeur, tendrait à suspecter l'exploitant de la carrière.

« En fait, si on voulait fourguer des déchets irradiés ou de l'acide, ce serait tout à fait possible ici, même de la dioxine. » explique un convoyeur « la seule solution est donc de faire confiance. »

Si jamais une infraction était relevée, ce serait en effet très grave pour l'exploitant: fermeture du site et poursuite judiciaire.

Le responsable de cette commune qui « touche » 2 F par tonnes de débris déchargés sur son territoire, est résolu à ne pas étouffer la rumeur. « S'il y a réellement un risque, j'agirais rapidement. Pour l'instant il est inutile de provoquer la panique. Rien ne le justifie. »

Pourtant, ici certains sont bien résolus à « faire pression pour obtenir la fermeture de la carrière même si il faut payer davantage d'impôts locaux. »

5° Plein feu sur B. Paringaux, "ancien résistant, ancien para"

Le Matin

— Ancien résistant, ancien para, Bernard Paringaux, gérant de la société marseillaise chargée d'éliminer la dioxine, a mis en pratique les règles de l'action clandestine. Impossible, sans lui, de remonter la filière

reconstituer — en rassemblant tous les faits établis — comment cet ancien officier parachutiste, spécialiste des filières d'élimination des déchets industriels trop encombrants, a exécuté la mission délicate pour laquelle il avait reçu « carte blanche » de la part de firmes trop soucieuses de leur image de marque pour en assumer pleinement l'exécution et la responsabilité.

— Le Matin a tenté de

« Pour être courtier en déchets, un téléphone suffit. Si l'on a des « contacts ». Et Paringaux en a. Aux quatre coins de l'Europe.

Ancien résistant, ancien officier parachutiste — il a gardé de ce passé une moustache très militaire et une allure de baroudeur —, Bernard Paringaux connaît admirablement — « trop bien, même », commente un expert — les rouages de la vaste organisation internationale, discrète, efficace, qui permet aux industriels européens de se décharger du casse-tête que constitue la gestion des déchets. Bref, Paringaux n'est pas un « bleu ». Il a, entre autres, été actionnaire de la décharge industrielle de Roumazières, en Charente, où sont entreposés les déchets à la dioxine de Rhône-Poulenc. Il a également fondé et dirigé la société Incinmer, destinée à gérer les activités du *Mathias II*, le navire incinérateur allemand un moment soupçonné d'avoir acheminé vers l'Angleterre les 41 fûts contenant de la dioxine.

Paringaux avait donc tous les atouts nécessaires pour mener à bien l'opération « déchets de Seveso ». Une opération qui sera montée en deux temps et dans un style qui emprunte à la fois aux méthodes en vigueur dans les milieux industriels et aux règles de l'action clandestine ou militaire. (200)

Bernard Paringaux a adroitement « cloisonné » son réseau : comme dans la Résistance, chacun des « maillons » de la chaîne ignore la mission — voire même l'identité — du suivant. (200)

Les quarante et un fûts sont-ils restés dans l'Hexagone ? Ont-ils franchi la frontière clandestinement ou sous une fausse appellation qui expliquerait que les douanes n'aient pu retrouver la trace de leur sortie ? L'ancien résistant, l'ancien para a en tout cas réussi à brouiller toutes les

Pisto.

6° Le procès de Seveso

Le Monde

Tout cela donc, Hoffmann-La Roche l'admet, mais en faisant valoir que les dégâts ne furent pas aussi apocalyptiques qu'on a pu le dire ou le croire. De même, le groupe admet les poursuites pénales qui ont entraîné l'inculpation de cinq de ses préposés (*Le Monde* du 19 avril).

Il leur est reproché d'avoir causé « sans préméditation, la dissémination de trichlorophénol et de dioxine sur un vaste territoire », avec tous les effets qui en ont été la conséquence : mort d'animaux, destruction de la végétation, abandon obligé de la zone par la population, lésions diverses, — et tout cela, faute d'avoir équipé l'usine de production d'un système collecteur adéquat de vapeur — d'avoir volontairement renoncé à cet équipement et enfin d'avoir causé à deux fillettes, Alice et Stéphanie Sèno, des lésions qui ne furent guéries qu'un an plus tard.

Mais si tous admettent cette inculpation, c'est tout de même pour la combattre au nom de la bonne foi. Il leur apparaît en effet que cette bonne foi est évidente. Pour un groupe comme Hoffmann-La Roche, qui a indemnisé à tour de bras et à concurrence de l'équivalent de plus de 600 millions de francs trois des quatre communes touchées et vingt-cinq mille personnes, y compris « pour leurs poules qui étaient mortes », que pouvait représenter pécuniairement l'installation de ce système collecteur de vapeur qu'on leur reproche de ne pas avoir mis en place ? On ne saurait, laissent-ils entendre de la même façon, les tenir pour des besogneux économisant sur la sécurité, cherchant à « gratter » ici ou là pour des raisons plus ou

moins sordides. Dès lors, disent-ils, c'est bien parce qu'ils ne croyaient pas au danger de leur fabrication qu'ils ont mené celle-ci comme ils l'ont menée.

Alors, bonne foi ou ignorance ? Car le débat se situera bel et bien là à partir du 11 mai. Sans aller jusqu'à tenir la dioxine pour un épouvantail à moineaux, certains semblent en effet considérer qu'il ne faut pas exagérer les effets nocifs. D'autres, en revanche, la jugent réellement dangereuse et digne de mesures de sécurité.

Pendant, Seveso revit et, assurément, ne présente pas aujourd'hui un décor d'apocalypse. Il est vrai aussi que la plupart des habitants, sans profiter certes indûment d'un malheur, ont accepté sans déplaisir les dédommagements qui leur furent proposés par le groupe Givaudan, lequel, de son côté, ne pouvait qu'avoir intérêt à traiter à l'amiable et à réduire ainsi le nombre des parties civiles dont les avocats, dans un débat public, deviennent autant d'accusateurs très écoutés.

C'est ce qui explique l'audience du 18 avril où, en dépit de ces largesses, Givaudan et Hoffmann-La Roche ne voyaient pas se présenter d'un très bon œil, en partie civile contre elles, avec cent vingt des cent soixante ouvriers de l'usine et l'ensemble de leurs syndicalistes, la commune de Seveso avec laquelle un accord n'avait pas encore pu intervenir. Qu'en sera-t-il d'ici le 11 mai ? C'est une question dont la réponse ne manquera pas d'intérêt.

Les conséquences ont été dites et redites. Assurément il n'y eut pas de mort à déplorer, mais 18 kilomètres carrés se trouvaient bel et bien contaminés et l'on enregistra cent quatre-vingt-treize cas de chloracné, lésions dermatologiques qui, pour être guéries aujourd'hui, ont quand même laissé des traces sur le visage de deux fillettes. Il reste aussi que la zone touchée garde encore un secteur où il est interdit de s'aventurer sans protection spéciale sept ans après. Il reste enfin que l'on devait évacuer totalement le territoire touché et que l'on commence seulement aujourd'hui à rendre à l'agriculture certains secteurs, après avoir remplacé les terres atteintes par de nouveaux apports.

7° Le dossier du Monde : les déchets industriels

a) Tableaux d'ensemble, points noirs

Les rebondissements de l'affaire des déchets de Seveso, aussi rocambolesques qu'inquiétants, ont le mérite d'attirer l'attention sur un problème difficile : l'élimination des déchets industriels. Tout au long des années 50 et 60, on polluait sans trop de remords. Il a fallu attendre 1976 pour qu'une loi réglementant les « installations classées » (usines, laboratoires, décharges et tous établissements polluants) soit enfin votée en France. L'année suivante, un décret organisait la procédure d'autorisation de ces établissements, après enquête publique et étude d'impact.

La « production » de déchets industriels dans la C.E.E. atteint aujourd'hui quelque 150 millions de tonnes par an, dont 18 millions sont dits « spécifiques », c'est-à-dire astreints à des conditions d'éli-

mination particulières, et dont 3 millions présentent un caractère de toxicité. Depuis 1978, la direction de la prévention des pollutions et des nuisances recense les cas litigieux de dépôts de déchets industriels. Cette année-là, elle avait recensé soixante-deux cas « à problèmes » dans l'Hexagone.

En 1983, le ministère de l'environnement évaluait à cinquante et un le nombre de points noirs supprimés. Cette résorption des décharges en infraction, dans la plupart des cas, s'est faite à l'amiable entre l'administration et les industriels. On a transféré des dépôts, brûlé des substances combustibles sous contrôle, étanchéifié des terrains de décharge, pompé des eaux contaminées et installé des appareils de contrôle.

Mais, de l'aveu même de l'administration, il reste encore onze dépôts de déchets industriels qui ne satisfont pas aux règlements. Il s'agit des « terres de filtration » de la société Matthys à Lillebonne (Seine-Maritime), des « lagunes » de P.C.U.K. à Villers-Saint-Paul (Oise), du dépôt de produits chimiques de la société Rodanet laissé dans une carrière de Saintines (Oise), des goudrons sulfuriques de la société Gerland à Dury (Pas-de-Calais) et de la société Lemahieu à Abscon (Nord), des goudrons de houille laissés par les Houillères à Vendin-le-Vieil (Pas-de-Calais).

Il s'agit encore des matières plastiques de la société Sanet à Vis-en-Artois (Pas-de-Calais), des boues huileuses d'une fabrique de Maubeuge à Louvroil (Nord), des déchets d'usinage – contenant de

l'amiante – produits par Usinor et Ferodo à Saint-Clair-de-Halouze (Orne), des fûts de La Quinoléine entreposés à Amponville (Seine-et-Marne) (*Le Monde* du 19 avril) et enfin de la « lagune » de Carling (Moselle), véritable dépotoir industriel (comme l'explique ci-dessous notre correspondant.)

Dans certaines régions où la densité industrielle est très forte, comme dans la zone pétrochimique de l'étang de Berre (Bouches-du-Rhône), des solutions ont cependant été trouvées non seulement pour éliminer les déchets, mais pour les utiliser. Notre correspondant à Marseille détaille les efforts déployés dans la région Provence-Côte-d'Azur.

ROGER CANS.

b) Le cas d'un point noir : Carling

EN LORRAINE

Le « triangle » noir de Carling est saturé

Metz. — L'utilisation de la décharge industrielle de Carling (Moselle) est interdite depuis le 1^{er} décembre 1982. L'arrêté préfectoral qui a mis fin à son exploitation oblige les sociétés ayant déversé des déchets à cet endroit à remettre le site en état. Les quatre principales industries concernées sont C.D.F. Chimie, Norsolor, les Houillères du bassin de Lorraine et P.C.U.K. (Produits chimiques Ugine-Kuhlmann). Si la décharge de Carling est fermée, elle n'en a pas été pour autant supprimée d'un coup de baguette magique. L'existence de quelque 130 000 mètres cubes de boues visqueuses, rejetées depuis plus d'une vingtaine d'années et dégageant une odeur de fuel, pose un problème. Actuellement, aucune solution n'a encore été élaborée pour les résorber.

Baptisée pudiquement « triangle de Carling » par les industriels, du fait de sa forme, et « lagune » par les habitants du bassin houiller lorrain, la décharge est surveillée de près tant par les pouvoirs publics que par les habitants des communes environnantes désireux de voir disparaître ce véritable cloaque. Cette vigilance a permis d'empêcher l'enfouissement sauvage, fin mars 1983, d'une soixantaine de fûts. Une véritable alerte à la pollution a été déclenchée à cette occasion, mobilisant les élus locaux, le maire de la commune de L'Hôpital, un conseiller général, le service des mines, les responsables de C.D.F. Chimie et les animateurs de l'ADELP, association locale de défense de l'environnement et de lutte contre la pollution.

A l'origine de l'alerte, un employé de C.D.F. Chimie qui, en l'absence

De notre correspondant

du responsable de son service, a pris l'initiative de demander à une entreprise extérieure à C.D.F. Chimie d'enlever une soixantaine de fûts destinés à être détruits. Mais, au lieu d'être conduits vers une décharge contrôlée de la région, les fûts allaient être enterrés à proximité d'un bassin de décantation. Les habitants de L'Hôpital découvrirent l'affaire et alertèrent le maire, M. de Conti, qui s'est empressé de prévenir les pouvoirs publics et le service des mines. Après un premier examen, il a été établi que ces fûts ne contenaient que des résidus de polystyrène et d'hydrocarbures polymérisés, produits non toxiques. Des analyses complémentaires ont, cependant, été demandées par le service des mines. Déterrés, les fûts ont été rapatriés dans l'enceinte de l'usine de C.D.F. Chimie.

20 000 tonnes

Au total, la plate-forme chimique de Carling (cinq mille salariés) a produit, en 1982, environ 20 000 tonnes de déchets. Un chiffre impressionnant et... faible devant la production totale du complexe (plusieurs millions de tonnes). Ces déchets sont, essentiellement, de deux ordres : minéral (sels dissous, chlorure, ammonium, sulfates), organique (résidus d'hydrocarbures). Sur les 20 000 tonnes de déchets produits l'an dernier, 18 000 tonnes ont été placées en décharge contrôlée, comme celle de Jeandelaincourt (Meurthe-et-Moselle). Les 2 000 tonnes restantes ont été déversées dans la lagune.

Pour ce qui concerne C.D.F. Chimie (deux mille deux cents salariés), la masse des déchets est évaluée à 5 700 tonnes pour l'année 1982. Parmi celles-ci, 4 800 tonnes sont dites d'ordre ménager (palettes en bois, vieux sacs) et 900 tonnes sont constituées de catalyseurs usagés. L'activité de C.D.F. Chimie-Carling est, essentiellement, pétrochimique (éthylène, polyéthylène, benzène, etc.). C.D.F. Chimie produit, également, à Carling, de l'ammoniaque, des engrais et de l'acide nitrique.

L'usine de Norsolor (six cent cinquante salariés) fabrique des produits acryliques pour textiles synthétiques, peintures, papiers et colles. Ses matières premières sont pour 90 % du propylène et de l'ammoniaque provenant de C.D.F. Chimie, mais aussi de l'acétone, du méthanol et de l'éthanol. Les déchets produits (3 000 tonnes) se décomposent de la manière suivante : 1 000 tonnes d'ordures dites ménagères, 1 000 tonnes de polymères sulfuriques et 1 000 tonnes de têtes ou de résidus de distillation. Ces derniers sont incinérés sur place et servent à l'alimentation de chaudières pour la production de vapeur. Les polymères sulfuriques sont, depuis le mois de novembre 1982, soit incinérés à Strasbourg, soit mis en décharge profonde en attendant leur dégradation naturelle. L'atelier P.C.U.K. de Carling, qui produit de l'aniline à partir de benzène, envoie aussi ses déchets à Strasbourg pour y être incinérés.

Les Houillères du bassin de Lorraine (H.B.L.) sont présentes sur le complexe de Carling. Elles possèdent, notamment, une cokerie et une centrale électrique sur 6 000 tonnes de déchets par an émanant des H.B.L., la majeure partie est rebrûlée ou mélangée à la pâte de coke. Les goudrons produits par la cokerie sont incinérés et les eaux résiduaires décantées. Les boues résultantes sont consommées dans le four à coke tournant ; les gaz de cokéfaction sont envoyés, quant à eux, à la centrale électrique Emile-Huchet. Cette centrale, d'une puissance de 1 400 MW, consomme pour sa part 11 000 tonnes de charbon par jour. Les deux tiers seulement sont brûlés, le charbon utilisé étant de mauvaise qualité. La quantité journalière de cendres est de 3 500 tonnes.

Bien que les déchets industriels de la plate-forme chimique de Carling ne soient pas des produits toxiques, leur forte concentration sur un même site pose un problème, notamment quant à l'éventualité d'infiltrations, soit dans la nappe phréatique, soit dans la Merle, un ruisseau tout proche, qui sert également de source d'approvisionnement en eau.

JEAN-LOUIS THIS.

c) Une politique régionale : le cas de la région Provence-Côte d'Azur

Ici, on valorise et on réutilise

Marseille. — Le plus grand centre incinérateur de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se trouve à Rognac (Bouches-du-Rhône), sur les bords de l'étang de Berre. La Solamat traite les déchets de raffinage et de pétrochimie ainsi que ceux de l'industrie chimique. Elle brûle quelque 30 000 tonnes par an, permettant de récupérer 25 tonnes par heure de vapeur.

Certains industriels se sont équipés pour assurer eux-mêmes l'élimination de leurs propres déchets. C'est le cas des raffineries de la Compagnie française de raffinage à Berre, de la Cellulose du Rhône, de la SNIAS à Marignane, de Solmer et d'Ugine-Aciers à Fos-sur-Mer, de Pechiney à Largentière. La société Chloé-Chimie de Saint-Auban (Alpes-de-Haute-Provence) a installé une unité d'incinération de résidus chlorés appelée « brûlage des lourds », qui permet de traiter non seulement les déchets de l'établissement, mais ceux provenant de deux ateliers de Chloé-Chimie, installés à Lavéra (Bouches-du-Rhône).

Pourtant, l'équipement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur connaît encore des lacunes. Les déchets de fluor, par exemple, et ceux de brome, qui nécessitent un traitement particulier des gaz de combustion et que ne peut traiter la Solamat, doivent être expédiés vers l'unité de brûlage TREDI à Saint-Vulbas, dans l'Ain. Quant aux effluents provenant des traitements de surface de l'industrie chimique, qui contiennent des métaux lourds ou des solutions acides et qui sont éliminés par des techniques particulières dites de « détoxification » (1), ils doivent être acheminés vers Chasse-sur-Rhône (Isère) ou à Hombourg (Haut-Rhin). Tandis qu'en trois ans, de 1977 à 1980, les industriels concernés ont résorbé les décharges de Ponteau, de Gignac, de La Mède (Bouches-du-Rhône) et de Valernes (Alpes-de-Haute-Provence), des changements apportés aux procédés de fabrication ont permis de résoudre des problèmes de déchets : c'est le cas d'ATO-Chimie à Marseille et de deux usines de fabrication de peinture à Aubagne.

Quant aux déchets qui ne peuvent être ni incinérés ni traités par des voies physico-chimiques comme les boues de détoxification de traitement des surfaces, les catalyseurs usés, les boues des stations de traitement des eaux usées industrielles, les industriels producteurs peuvent les confiner dans la carrière de Broussan, proche de Bellegarde, dans le Gard. L'argile de ce site a été sondée par la société gestionnaire (France Déchets) jusqu'à 160 mètres de profondeur. Il est donc, en principe, parfaitement étanche. Cette décharge n'accepte que des déchets spécifiques, qui font l'objet d'une analyse préalable avant d'être

De notre correspondant

acceptés et de sondages suivis d'analyses complémentaires au moment de l'arrivée du chargement. Chaque mois, un rapport d'activité détaillé est adressé à la direction interdépartementale de l'industrie (D.I.I.) du Languedoc-Roussillon.

En même temps qu'est conduite cette politique d'ensemble d'élimination des déchets, dont le contrôle est à la charge des ingénieurs de la D.I.I., la valorisation et la régénération des quantités considérables d'ordures industrielles sont encouragées, particulièrement sous forme d'aides financières distribuées par les agences de bassin, l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets (ANRED) et l'Agence pour la maîtrise de l'énergie.

L'utilité des résidus de pétrole

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les exemples abondent et couvrent une grande variété de déchets. Le Port autonome de Marseille s'est doté, depuis des années, d'une station de déballastage, qui récupère les fonds de cuve des pétroliers et les réutilise comme combustibles de substitution. De son côté, la société Somaden, à Rognac, met au point une unité permettant la valorisation de cuves de stockage des produits pétroliers.

A Eyguières (Bouches-du-Rhône), la société Léandre-Saint-Vincent collecte les huiles usées pour les régénérer et les réutiliser dans le décoffrage en travaux publics. A Martigues, l'entreprise Vidau met en place une unité de lavage de citernes routières avec récupération des résidus. La Société maritime industrielle de Marseille procède sous forme de « traitements à façon » chez les industriels producteurs de solvant provenant de produits chimiques ou de peinture.

Quant aux déchets de matières plastiques, envahissantes et indestructibles, la société Serviplast, à Rognac, en récupère 40 000 tonnes par an. Transformés en granulés colorés, ces déchets seront utilisés, notamment pour la fabrication de gaines de fils électriques. Son voisin, la Solamat, va installer prochainement un atelier de valorisation des gommages de cire de polypropylène, qui deviendront des isolants de toiture.

On ne rappellera que pour mémoire les opérations de récupération de verre perdu ou de papier. Mais, parmi les nouveautés, figure l'utilisation, dans l'usine de cimenterie Lafarge à Marseille, de pneumatiques non rechapables comme combustibles de substitution. Des exemples significatifs existent aussi dans la valorisation des déchets agri-

coles, notamment dans le Vaucluse. D'autres opérations de fertilisation des sols sont effectuées à partir de boues provenant des sociétés Liebig et Buitoni et, plus généralement, à partir de mares et de rafles de distilleries vinicoles.

Parallèlement à ces opérations particulières, une bourse régionale des déchets a été mise en place en 1978 par l'association Environnement-Industrie de la chambre de commerce de Marseille (2), qui permet aux industriels de faire connaître les offres et les demandes en déchets. Le pourcentage de succès des échanges atteint 20 %.

« Nous maîtrisons de façon satisfaisante le problème de l'élimination des déchets industriels, explique M. Didier Izabel, chef de la division de l'environnement industriel de la D.I.I. Provence-Alpes-Côte d'Azur; tout d'abord parce que nous disposons de décharges contrôlées de mieux en mieux équipées, que l'on peut montrer sans honte, mais ensuite parce que, malgré ce que l'on peut croire, la quantité globale de déchets diminue en même temps que se multiplient les opérations de récupération et de valorisation. »

JEAN CONTRUCCI.

(1) Ces techniques permettent de neutraliser des acides et de stabiliser les métaux lourds.

(2) L'Association publie également un guide régional de l'élimination des déchets.

8° La dioxine : "Nous sommes tous responsables"

La Croix

DIOXINE, POISON SYMBOLE

La dioxine fait tout à coup grand bruit et l'on peut s'en étonner, car voilà un poison connu depuis des lustres :

● Durant la guerre du Vietnam, les Américains l'ont déversé en masse depuis leurs avions pour faire tomber les feuilles des arbres et repérer ainsi les cachettes vietnams. La forme de dioxine alors utilisée s'appelait poétiquement « agent orange ».

● Plus près de nous, la bourgade de Times Beach (2000 habitants), aux États-Unis, dans le Missouri, au bord de la rivière Meramec, vient d'être tout entière rachetée de force et en bloc par le gouvernement de Washington, pour le prix de 271 millions de F français. Times Beach avait été contaminée par la dioxine il y a dix ans et les méthodes de « nettoyage » utilisées n'ont abouti qu'à infester la Meramec...

● En 1976, en Italie, une conjonction d'imprévisions intosiquait un vaste secteur de la banlieue milanaise, à Seveso, à la suite de l'émission accidentelle d'un nuage de dioxine : nuage qui aurait pu être facilement bloqué par une simple « humble chambre d'expansion servant de barrage à la fuite des gaz toxiques ».

Les défoliants du Vietnam, les malheurs de Timesbeach, le drame de Seveso n'ont pas empêché les Français

d'utiliser chaque année davantage la dioxine comme agent actif de leurs désherbants et débroussaillants (1) ou d'acheter toujours plus de savons, de médicaments et de désinfectants (2) à la dioxine. Et ce, malgré la triste affaire du talc Mochange où la dioxine était déjà présentée comme l'agent tueur des bébés...

Il aura fallu que Jacqueline Denis-Lempereur mène dans *Science et vie* (avril 1983) une enquête policière sur des déchets chargés de dioxine pour qu'enfin la gravité du problème apparaisse à tous. Ce que les scientifiques n'avaient pu faire admettre avec des faits *Science et vie* l'a fait comprendre avec des hypothèses, pour ne pas dire avec un roman...

Pour ce roman noir, la publication a enfin su trouver le défaut de la cuirasse de notre indifférence nationale au péril chimique qui, par l'intermédiaire des produits domestiques utilisés de travers, tue quelque 5000 personnes par an en France. On parle beaucoup du nucléaire qui, en France, n'a encore tué personne, mais on omet de manifester contre la dioxine. Peut-être parce qu'elle est introuvable alors qu'elle se trouve dans tous nos placards...

Si l'on peut espérer un résultat de tout le battage actuel, c'est celui de sensibiliser l'opinion au scandale des

déchets publics. La politique, en matière de produits toxiques, est de vouloir sous le bâton. Or, cet enlèvement est un crime contre l'humanité. D'abord parce qu'il ne permet plus de contrôler l'évolution du produit.

Les études sur les déchets radioactifs ont bien montré combien le milieu environnant pouvait être modifié par la présence de déchets. Notre devoir est donc de faire en sorte que nos autorités mettent en place des aires de stockage closes, mais accessibles, et où les conteneurs de poisons pourraient être remplacés lorsque le besoin s'en fera sentir. L'immersion des déchets en mer représente aussi un danger majeur pour les générations futures.

O FOURNARIS

(1) La dioxine est du tétrachlore 2, 3, 7, 8 dibenzodioxine ou TCDD. A dose égale elle est 500 fois plus toxique que la streptozine et 10000 fois plus que le cyanure. C'est le composé le plus utilisé en France pour la toilette des jardins et des abords de maison de campagne.

(2) La dioxine, vu sa redoutable efficacité, n'est utilisée qu'en solutions microconcentrées. Sa toxicité n'apparaît que lorsqu'il y a eu erreur de manipulation dans les dosages (table) ou accidents de fabrication (Seveso). Comme ni l'erreur ni l'accident ne peuvent être systématiquement évités, une seule attitude de responsabilité s'impose : interdire toute fabrication de dioxine. Les Américains l'ont déjà fait.

III - DEPECHEs D'AGENCES1° Silences et paroles de M. Paringaux

AFP, Saint-Quentin, 12 h. 45

"IL EXISTE TOUJOURS DES LETTRES DE CACHET EN FRANCE, ON M'EMPECHE DE PARLER", A DECLARE MARDI M. BERNARD PARINGAUX, GERANT DE LA "SPELIDEC", A SA SORTIE DU CABINET DU JUGE D'INSTRUCTION DE SAINT-QUENTIN (AISNE), OU IL ETAIT ENTENDU AU SUJET DE LA DISPARITION DES 41 FUTS CONTENANT DE LA DIOXINE DE SEVESO, DONT IL A ASSURE LE TRANSPORT.

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, M. LE GOUIC, A, POUR SA PART, AFFIRME, AU SUJET DE CETTE DECLARATION ASSEZ MYSTERIEUSE DE M. PARINGAUX: "J'AVOUE NE PAS BIEN COMPRENDRE", AJOUTANT: "J'AI L'IMPRESSION QU'IL ESSAIE DE BROUILLER LES PISTES".

M. LE GOUIC A CONFIRME QUE LE GERANT DE LA "SPELIDEC" AVAIT EFFECTIVEMENT ENCORE REFUSE, AU COURS DE CETTE TROISIEME AUDITION, DE DIRE OU SE TROUVENT LES 41 FUTS DE DECHETS DE DIOXINE.

2° Pressions accentuées à l'encontre d'Hoffmann-La Roche. Le boycotta) Le Bureau Européen des Consommateurs (BEUC)

AFP, Bruxelles, 12 h. 24

LE BUREAU EUROPEEN DES CONSOMMATEURS, LE BEUC, QUI REGROUPE LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS DE LA CEE, A LANCE A BRUXELLES UNE OPERATION VISANT AU BOYCOTTAGE DES PRODUITS HOFFMANN A DEMANDE AUX CONSOMMATEURS, MEDECINS ET AGRICULTEURS DE LA CEE DE CONSOMMER LES PRODUITS COMMERCIALISES PAR CETTE SOCIETE SI ELLE PAS AVANT LE 21 AVRIL LE LIEU OU SONT STOCKES LES DECHETS DE DIOXINE. LE BEUC JUGE "INACCEPTABLE" QUE DES ENTREPRISES MULTINATIONALES RETRANCHENT DERRIERE LE SECRET COMMERCIAL ET METTENT AINSI EN DANGER REGLES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

b) L'Association des médecins de la RFA

AFP, Cologne, 13 h. 28

- L'ASSOCIATION DES MEDECINS DE LA RFA (NAV) A LANCE UN AVERTISSEMENT MARDI A LA SOCIETE PHARMACEUTIQUE SUISSE HOFFMANN-LA ROCHE EN INDIQUANT QUE "L'OBSTRUCTION" DE L'ENQUETE SUR LES 41 FUTS DE DIOXINE DE SEVESO DISPARUS RISQUE DE PROVOQUER UN VASTE MOUVEMENT DE BOYCOTTAGE DES PRODUITS DE LA FIRME EN ALLEMAGNE.

DANS UN COMMUNIQUE PUBLIE A COLOGNE, LA NAV, FAISANT ALLUSION AUX MOUVEMENTS SPONTANES DE BOYCOTTAGE DES MEDICAMENTS DE HOFFMANN-LA ROCHE EN RFA, A ANNONCE QU'ELLE A INFORME LA FIRME SUISSE PAR TELEX "QUE L'OBSTRUCTION PERMANENTE DE L'ENQUETE RISQUE D'EBRANLER LA CONFIANCE DE NOMBREUX MEDECINS EN LA FIRME".

L'ASSOCIATION DES MEDECINS A LANCE D'AUTRE PART UN APPEL A LA SOCIETE DE BALE POUR QU'ELLE EXIGE DES FIRMES CHARGEES DE LA DESTRUCTION DES DECHETS HAUTEMENTS TOXIQUES LA DIVULGATION DE L'ENDROIT DE STOCKAGE DES 41 FUTS.

3° Réponse d'Hoffmann-La Roche

AFP, Bâle, 16 h. 52

"LA SOLUTION PASSE PAR LES POUVOIRS PUBLICS, EUX SEULS ONT LES MOYENS DE FAIRE LES RECHERCHES NECESSAIRES", A DECLARE MARDI A BALE LE PORTE-PAROLE DE LA SOCIETE SUISSE HOFFMANN-LA ROCHE, JUGEE RESPONSABLE PAR L'OPINION PUBLIQUE EUROPEENNE DE LA "DISPARITION" DES 41 FUTS DE DECHETS DE DIOXINE DE SEVESO.

SELON LE PORTE-PAROLE, M. HANSJORG RENK, ON ESPERE, CHEZ HOFFMANN-LA ROCHE, QUE LA COLERE PUBLIQUE "SE CALMERA AVEC LE TEMPS". CETTE DECLARATION FAIT SUITE A DES MENACES OU APPELS AU BOYCOTTAGE DES PRODUITS ROCHE LANCES LE MEME JOUR PAR LE BUREAU DES CONSOMMATEURS EUROPEENS A BRUXELLES ET L'ASSOCIATION DES MEDECINS OUEST-ALLEMANDS A COLOGNE.

"NOUS AVONS FOURNI TOUS LES RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS EN NOTRE POSSESSION" SUR CETTE AFFAIRE, ET NOUS "SOMMES PRETS A FAIRE TOUS LES EFFORTS POUR OBTENIR LA LEVEE DU SECRET", A AJOUTE M. RENK, EN REPOSE A LA RECENTE DECLARATION DU PRESIDENT MITTERRAND QUI AVAIT JUGE "INSUPPORTABLE" LA SITUATION CREEE PAR LA "DISPARITION" DES DECHETS DE SEVESO.

HOFFMANN-LAROCHE AFFIRME AVOIR TRAITE UNIQUEMENT AVEC LA FILIALE ITALIENNE DU GROUPE OUEST-ALLEMAND MANNESMANN, CHARGEE AVEC L'ACCORD DES AUTORITES ITALIENNES DE L'ENTREPUSAGE FINAL DES DECHETS DE DIOXINE EN UN LIEU SECRET.

4° Hoffmann-La Roche et la justice française : des dirigeants du groupe seront entendus par le juge d'instruction avant la fin de la semaine

AFP, Saint-Quentin, 23 h. 14

DES DIRIGEANTS DE "HAUT NIVEAU" DU GROUPE SUISSE "HOFFMANN LA ROCHE", PROPRIETAIRE DE LA DIOXINE DE SEVESO, SERONT ENTENDUS D'ICI LA FIN DE LA SEMAINE A ST-QUENTIN PAR LE JUGE D'INSTRUCTION REGIS VANHABBROUCK, CHARGE DU DOSSIER DE L'ARRIVEE PUIS DE LA DISPARITION EN FRANCE DE 41 FUTS DE SEVESO, APPREND-ON MARDI SOIR DE SOURCE BIEN INFORMEE A ST-QUENTIN.

L'AUDITION PROCHAINE DE PLUSIEURS DIRIGEANTS DU GROUPE "HOFFMANN-LA ROCHE" EST LE RESULTAT DE DISCRETES TRACTATIONS MENEES CES DERNIERS JOURS PAR LA POLICE JUDICIAIRE ET LA DIRECTION DE LA FILIALE FRANCAISE DE LA SOCIETE SUISSE. SI, DES LA PREMIERE DEMANDE DES ENQUETEURS, LA DIRECTION DE "HOFFMANN LA ROCHE" AVAIT DONNE SON ACCORD POUR UNE ENTREVUE AVEC LE JUGE D'INSTRUCTION, ELLE AVAIT CEPENDANT AVANCE UN CERTAIN NOMBRE DE CONDITIONS - NOTAMMENT QUANT A LA SECURITE DES DIRIGEANTS CONCERNES - A PROPOS DES MODALITES DE CETTE AUDITION, CONDITIONS ENCORE RENFORCEES A LA SUITE DE LA DECOUVERTE, DIMANCHE A NEUILLY, DEVANT LE SIEGE DE LA FILIALE FRANCAISE, D'UNE BOMBE DE 20 KG, DESAMORCEE D'EXTREME JUSTESSE.

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE DE ST-QUENTIN, M. LE GOUIC, A DE SON COTE DECLARE MARDI QU'IL ETAIT "DANS LA LOGIQUE DES CHOSSES" QUE DES DIRIGEANTS DU GROUPE SUISSE SOIENT ENTENDUS PAR LE JUGE D'INSTRUCTION.

5° Demandes pour des actions européennes

a) Le Bureau Européen des Consommateurs (BEUC)

AFP, Bruxelles, 12 h. 24, 12 h. 25

IL DEMANDE EN OUTRE A LA COMMISSION EUROPEENNE D'OUVRIRE UNE ENQUETE PUBLIQUE AVEC LES GOUVERNEMENTS ET LES ENTREPRISES CONCERNES AFIN DE DETERMINER LES RESPONSABILITES ET LES SANCTIONS A APPLIQUER. IL SOUHAITE QU'UNE ACTION "IMMEDIATE" SOIT ENGAGEE DEVANT LA COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTES (A LUXEMBOURG) A L'ENCONTRE DES ETATS MEMBRES, NOTAMMENT L'ITALIE, PRECISE-T-ON AU BEUC, QUI N'AURAIENT PAS RESPECTE LES REGLES COMMUNAUTAIRES.

LE PROGRAMME EUROPEEN POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT STIPULE, RAPPELLE LE BEUC, QUE LES PRODUITS DANGEREUX DOIVENT ETRE RETIRES DU MARCHÉ ET "LES CONSOMMATEURS INFORMES" DES DANGERS QUE CES PRODUITS REPRESENTENT POUR LEUR SANTE ET LEUR SECURITE.

LE BEUC SOUHAITERAIT EN OUTRE LA CREATION D'UN "INTERPOL" DES PRODUITS DANGEREUX QUI PERMETTRAIT AUX GOUVERNEMENTS NATIONAUX ET A LA COMMISSION EUROPEENNE DE REAGIR IMMEDIATEMENT DANS UNE TELLE AFFAIRE.

"LA CEE A LE DEVOIR DE CLARIFIER CETTE AFFAIRE", SOULIGNE ENCORE LE BUREAU EUROPEEN DES CONSOMMATEURS. IL EST URGENT, AFFIRME-T-IL, QUE LES MINISTRES EUROPEENS ADOPTENT EN JUIN PROCHAIN, LORS DU CONSEIL ENVIRONNEMENT, LA NOUVELLE PROPOSITION DE LA COMMISSION EUROPEENNE POUR UN MEILLEUR CONTROLE DES TRANSPORTS TRANSFRONTALIERS DE DECHETS TOXIQUES.

b) Fédération CFDT de la Chimie

AFP, Paris, 12 h. 14

LA FEDERATION CFDT DE LA CHIMIE PROPOSE LA CREATION, AFIN D'EVITER LA REEDITION DE CATASTROPHES COMME CELLE DE SEVESO, D'UN "FONDS COMMUN EUROPEEN DE PREVENTION, AUXQUELS PARTICIPERAIENT OBLIGATOIREMENT TOUTES LES ENTREPRISES A GRAND RISQUE". "CE FONDS DEVRA FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISES TRAVAILLANT A LA RECHERCHE D'INSTALLATIONS MOINS POLLUANTES" ET "A L'INTERVENTION PLUS RAPIDE ET PLUS COMPETENTE LORS D'UNE CATASTROPHE".

LA CFDT RECLAME EGALEMENT LE RESPECT DE LA LEGISLATION EXISTANTE EN FRANCE ET "UNE REGLEMENTATION EUROPEENNE DES TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES".

6° Vérifications en RFA

AFP, Wiesbaden, 18 h. 17

LE PARQUET DE WIESBADEN A OUVERT MARDI UNE INFORMATION POUR S'ASSURER QUE LES 41 FUTS DISPARUS CONTENANT LA DIOXINE DE SEVESO SE TROUVENT OU NON DANS LE SUD DU LAND DE HESSE.

LES AUTORITES LOCALES DE DARMSTADT ONT EN EFFET ANNONCE QU'UNE ENTREPRISE DE STOCKAGE DE DECHETS DE LA REGION AVAIT ETE CONTACTEE PAR TELEPHONE EN 1982 POUR SAVOIR SI ELLE ACCEPTERAIT DE PRENDRE EN CHARGE DANS LE BASSIN DE LA RUHR LES FUTS SANS AUTORISATION DE DEPOT ET PROVENANT D'UNE FIRME SUISSE.

QUAND L'ENTREPRISE DE STOCKAGE A DEMANDE DES PRECISIONS SUR LE CONTENU DES FUTS, L'INTERLOCUTEUR, QUI SELON LES AUTORITES DE DARMSTADT, ETAIT PRET A PAYER N'IMPORTE QUELLE SOMME POUR LE MARCHÉ, A RETIRE SON OFFRE.

LES AUTORITES ONT ETE PREVENUES DE CET INCIDENT AU DEBUT DU MOIS D'AVRIL, A-T-ON PRECISE, ET L'ENTREPRISE DE STOCKAGE EN QUESTION, DONT LE NOM N'A PAS ETE PRECISEE, ASSURE QU'ELLE NE PREND EN CHARGE QUE DES DECHETS AUTORISES PAR DECISION ADMINISTRATIVE.

LA QUESTION DES DECHETS DE SEVESO SERA A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SEANCE PLENIERE DU PARLEMENT DE LA HESSE, LES 27 ET 28 AVRIL A WIESBADEN, EN PARTICULIER APRES QUE LES NOMS DE DEUX FIRMES DE LA REGION, LE DEPOT "HERFA" DE NEURODE ET L'USINE DE RETRAITEMENT DE BIEBESHEIM, EURENT ETE EVOQUES.

Mercredi 20 avril 1984

D Y N A M I Q U E

Saint-Quentin, Roumazières, Bruxelles, Bâle, Wiesbaden, Seveso : ce ne sont pas les sources qui manquent pour approvisionner en informations. Cette multiplicité est en elle-même un événement et c'est de là sorte que "La Croix" présente son papier : un point général sur les enquêtes qui fusent de tous côtés. On l'a déjà souligné : il n'est pas rare qu'une "piste" particulière retienne l'attention d'un jour : le 20 avril, c'est le trop plein. Pont-les-Brie (Somme), Itancourt (Picardie) sont du lot, à côté des inévitables pistes allemandes. A chaque fois : rumeurs, mystérieuses coïncidences, comportements obscurs...; les titres et les intertitres du Courrier Picard pourraient devenir une règle : "Chaque décharge est suspecte ; tous les fûts sont suspects". Le Canard Enchaîné ouvre un nouveau front vers le sud, à Port-de-Bouc, en publiant le T2 du transport du 10 septembre 1982 : nouvelles séries d'hypothèses, nouvelles suspicions à l'encontre des Douanes.

Deux protagonistes font par ailleurs l'objet d'une attention spéciale. B. Paringaux tout d'abord. S'il est jugé avec peu de prévenance par l'Humanité, le Provençal s'efforce de le présenter sous un jour nouveau, comme si le journal marseillais tentait une réhabilitation de l'incarcéré : un homme d'honneur dans une situation absurde, un homme de parole risquant de devenir un bouc-émissaire. Cette approche du quotidien provençal peut soulever une question : quelqu'un veut-il ainsi protéger B. Paringaux ?

Si suspicion il y a à l'endroit de l'affaire Paringaux, on la trouve dans le Quotidien de Paris. Le journal tente de décrypter la phrase sur les "lettres de cachet" et l'interdiction de parler : "Qu'on me laisse libre. La vérité est à ce prix !" traduit le journal, qui ajoute : "Mais il est peut-être d'autres raisons qui éclaireraient ses singuliers propos". Le Quotidien évoque une première hypothèse : au fond de sa prison, "il n'a pas nécessairement conscience de la portée réelle de la moindre de ses paroles". Puis une seconde, plus mystérieuse : "Comment exclure qu'il ne soit pressé de ne pas parler si la teneur de ses révélations est en mesure de mettre le feu aux poudres ? La dioxine de Seveso s'est déjà faite suffisamment remarquer, au point de devenir une affaire d'Etat. Et l'émotion de la population n'a pu que s'accroître après le récent Droit de réponse sur TF1. Une émotion que le pouvoir politique ne peut traiter à la légère." Ce serait donc, dans cette hypothèse, le pouvoir politique qui empêcherait l'inculpé de parler, tout en feignant de déplorer son mutisme. La thèse est esquissée ici, elle reviendra plus tard, sur le mode non plus de l'évocation prudente, mais d'une condamnation sans appel.

Hoffmann-La Roche est le second protagoniste de la mire. L'Humanité se montre toujours intraitable pour le "trust" chimique qui "multiplie des protestations d'innocence et d'ignorance qui ne convainquent personne", "entame un véritable chantage à l'emploi". Une large place est faite à la menace de boycott généralisé. France-Soir rapporte les propos du procureur à Saint-Quentin ; M. Le Gouic n'est pas spécialement tendre non plus : "La société Hoffmann-La Roche a organisé son ignorance dans cette affaire de façon politiquement admirable".

Un analyste plongé dans la crise pourrait aussi prêter une attention toute particulière à un mouvement qui semble s'esquisser en Charente autour de Roumazières : la mise en cause du sérieux du service de Mines (bientôt la mise en cause de tous les services de Mines ayant la responsabilité du contrôle de décharges ?). Le *Matin* laisse entendre le message : "C'est la pression de l'opinion publique qui, au bout du compte, a obtenu la fermeture provisoire. On continue à s'interroger en Charente. Cette décharge était-elle vraiment contrôlée par le service des Mines, sinon de loin en loin, ou bien était-il basé sur la confiance réciproque ? Car, dit-on là-bas, le site n'était peut-être pas le plus judicieux pour recevoir des produits toxiques comme les déchets de Rhône-Poulenc, les piles à mercure ou l'arsenic qui y sont entreposés."

Les dépêches du jour sont peu nombreuses mais propres à maintenir l'intérêt.

Le gouvernement italien, pour la première fois, semble s'intéresser à l'affaire : le ministre de la Protection Civile entendra vendredi matin les dirigeants de Mannesmann-Italiana. Les pistes allemandes s'enrichissent de deux nouvelles enquêtes.

L'intérêt peut même être singulièrement renforcé, relançant tout ceux qui auraient pu s'assoupir. Voici en effet un nouveau mystère, une nouvelle date-clé à marquer en rouge dans l'historique ; et aussi de nouveaux conflits, des demi-vérités, sans doute aussi des mensonges supplémentaires. Le point d'entrée est cette fois une déclaration de Mannesmann-Italiana : "Le 30 août 1982, les autorités italiennes et Hoffmann-La Roche avaient mis Mannesmann en demeure d'évacuer les 41 fûts de Seveso avant le 10 septembre 1982". Ces pressions ont été exercées "alors même que toutes les parties en cause savaient qu'une autorisation pour l'entreposage final faisait encore défaut". L'accusation est portée au cours d'une émission de télévision où les deux protagonistes Roche et Mannesmann sont intervenus séparément (la firme italienne refusant la confrontation). M. Futterknecht, directeur général d'Hoffmann-La Roche dément cette accusation : "Jamais sa société n'a exercé des pressions sur Mannesmann, ce sont les autorités italiennes qui auraient exigé l'exécution du contrat. Certes, des difficultés auraient surgi le 30 août, mais Mannesmann Italiana avait alors déclaré avoir trouvé une solution prévoyant un entreposage provisoire dans le nord de la France." (AFP).

Voilà donc des ingrédients de choix pour relancer l'affaire. Les industriels commencent à s'empoigner rudement : la confrontation à la télévision apparaît même impensable à Mannesmann Italiana. La mise en cause et le renvoi sur d'autres des responsabilités restent une règle du jeu. Il se confirme que le télex-clé du 21 octobre 1982 était loin de donner toutes les informations en possession d'Hoffmann-La Roche : la firme, d'après les propos de M. Futterknecht avait alors connaissance d'un dépôt dans le nord de la France. Si l'indication avait été fournie aux autorités dès ce moment-là, n'aurait-il pas été possible de retrouver les fûts alors qu'ils étaient toujours à Saint-Quentin ? Certes, la remarque est insuffisante : à cette époque, Hoffmann-La Roche ne pensait pas qu'il pourrait y avoir une crise. Mais le raccourci peut se faire dans les esprits et renforcer une image : la firme bâloise s'est gardée de révéler l'essentiel aux autorités françaises, à l'automne 1982. Les empoignades actuelles peuvent conduire à prolonger l'interrogation : aujourd'hui, 20 avril 1983, chacun dit-il tout ce qu'il sait ? Il est clair que l'opinion risque fort de répondre négativement.

Dès lors, chacun se sentira libre - davantage même, obligé "par devoir" - de publier tout ce qu'il croit pouvoir déduire, de laisser entendre tout ce qu'il peut imaginer.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (2)II - JOURNAUX PLUS TYPES1. TITRES (12)2. THEMES

- 1° Un point général : les enquêtes fusent de tous les côtés
- 2° Des pistes
 - a) Pont-les-Brie (Somme)
 - b) Itancourt (Picardie)
 - c) Pistes allemandes : toujours le Bade-Würtemberg, Darmstadt
 - d) Port-de-Bouc
- 3° Roumazières
 - a) Apaisement
 - b) Amorce d'interrogation sur le sérieux du service des Mines
- 4° B. Paringaux
 - a) Mystères et manoeuvres
 - b) Un homme d'honneur dans une situation absurde
 - c) Suspicion à l'encontre du pouvoir
- 5° Hoffmann-La Roche
 - a) Déclarations du Procureur de la République de Saint-Quentin
 - b) Le boycott
 - c) L'attaque du "trust"

III - DEPECHEES D'AGENCES

- 1° L'affaire des pressions exercées le 30 août 1982
- 2° Pistes allemandes, Basse-Saxe, Hesse
- 3° Italie : premières démarches officielles

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. Le Nouveau Journal : De nouveau la piste allemande.
2. Ouest-France : Roumazières, l'activité de la décharge suspendue. Haro sur Hoffmann-La Roche : appel européen au boycott des produits de la firme suisse à partir de jeudi.
3. Libération : Paringaux chez le juge.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. La Croix : Conspiration du silence.
2. Le Courrier Picard : Chaque décharge est suspecte.
3. Le Parisien : Le transporteur refuse toujours de parler, mais peut-être une nouvelle piste (une). Itancourt (à 6 km de Saint-Quentin) frappé par une série de coïncidences s'interroge : et si les fûts de dioxine étaient là ?
4. La Voix du Nord : Une piste dans le Bade-Wurtemberg ? Les consommateurs européens menacent de boycotter Hoffmann-La Roche.
5. Le Figaro : Piste en RFA.
6. Le Canard Enchaîné : Nouvelle piste pour la dioxine de Seveso.
7. Sud-Ouest : Roumazières, union contre la décharge.
8. Le Matin : Boycottez Hoffmann-La Roche.
9. L'Humanité : L'homme qui ne veut pas parler.
10. Le Provençal : Les silences de Paringaux.
11. France-Soir : Le transporteur des 41 fûts de dioxine se tait toujours pour "l'honneur".
12. Le Quotidien de Paris : Le transporteur se pose en victime.

2. THEMES

- 1° Un point général : les enquêtes fusent de tous les côtés

La Croix

Les enquêtes fusent de tous côtés, la psychose gagne les cerveaux les plus avisés, les menaces se lèvent de partout, mais ceux qui sont à l'origine de la catastrophe de Seveso et ceux qui savent où se trouvent les fameux fûts continuent de se taire. Impunément. Faisons le point...

2° Des pistes

a) Pont-les-Brie (Somme)

Le Courrier Picard

Forcés à ce malin, la chasse aux fûts de Seveso reste ouverte. On épêche les registres d'entrée des décharges autorisées d'où passe occasionnellement le poison.

Cette chasse rend tous les fûts suspects.

Des fûts, la route de la société Novachim (produits chimiques à Pont-les-Brie près de Péronne) en contient plusieurs dizaines. Et son compteur est, depuis la publication de l'article de « Science et Vie », les commentaires vont bon train.

D'autant plus que les habitants du village proche Brie se souviennent que quand la firme Roussel Uclaf a cédé l'usine à la société Technochim, en 1979, plusieurs camions citernes venus d'Allemagne, ont déversé des déchets, de nuit, dans l'enceinte de l'usine.

On laisse même entendre que le

F.D.G. de Technochim, Jacques Sencoro, aurait tiré quelques profits de ces « réceptions ». Et ces profits auraient provoqué le départ d'un cadre français qui, auparavant, travaillait pour Roussel Uclaf.

On se souvient également, à Brie, de cette explosion, survenue en 1978 alors qu'un tractopelle entassait des fûts et les recouvrait de terre. Ce « nettoyage » était motivé par la « descente » imminente du service des Mines.

La société Technochim a reçu Jacques Sencoro à côté son allié, en 1979, à une nouvelle société Novachim qui a pour F.D.G. Jérôme Folland (du groupe pharmaceutique Amcho-Balland).

Cette nouvelle « société » a hérité des fûts et les dirigeants ont été condamnés pour ne pas avoir respecté l'arrêté préfectoral qui ordonnait l'élimination du dépôt.

Quand on voit que Novachim a connu, l'année 1982, de gros ennuis financiers qui ont entraîné le dépôt de bilan, le 17 mai. Quand on voit également que l'usine est implantée en bordure de la N° 28, sur le parcours, entre de l'autoroute A 1-Saint-Quentin, on imagine l'hypothèse avancée par les habitants de se voir de la Somme pour éponger son déficit, la société aurait accepté de recourir à la cargaison emboîtée...

Les habitants du village de Brie n'ont, bien entendu, pas été les seuls à se poser des questions quand « l'affaire » a éclaté, le mois.

Le procureur de la République de Péronne, M. Alain Blanchet, qui suit les activités de Novachim depuis 1979, a des la perution de l'article de « Science et Vie » demandé une enquête à la brigade des recherches de Péronne.

Les résultats des investigations des gendarmes péronnais permettent de dire qu'il n'y a pas de dioxine dans l'enceinte de l'usine Novachim, nous a indiqué le procureur.

b) Itancourt (Picardie)

Le Parisien

Les langues se délient

C'est là que l'affaire devient intéressante. Comme tous les habitants de toutes les communes de France, les habitants d'Itancourt, depuis l'éclatement du scandale, se sont demandé si les fûts ne se trouveraient pas dans leur décharge. Les langues sont allées bon train dans le village. Pendant longtemps, ils n'ont pas fait part de leurs soupçons (on n'aime pas les histoires à la campagne), mais, peu à peu, une rumeur tenace, insistante, a pris corps. Décidément, leur décharge leur a paru bien suspecte. Et, aujourd'hui, les habitants d'Itancourt parlent, maire en tête.

Henri Lapicki, quarante-neuf ans, artisan en mécanique, le contraire d'un rêveur ou d'un homme à s'affoler facilement, explique : « Depuis le début de l'affaire, j'ai pensé à cette décharge. C'est ma femme, la première, qui m'a alerté ; Et s'ils avaient mis les fûts là ? m'a-t-elle dit. Cela m'a conforté dans mes doutes, et, au fil des jours et des révélations, ma conviction s'est étayée. Car beaucoup de points correspondent. Nous en avons parlé longuement hier encore avec des amis, et j'ai vu qu'eux aussi partagent mon pressentiment. Il faut qu'on aille jusqu'au bout et qu'on en ait le cœur net. »

Et, hier après-midi, Henri Lapicki s'est décidé à alerter le sous-

A-t-on retrouvé la trace des quarante et un fûts de dioxine ? Est-on enfin proche du dénouement dans l'affaire des déchets de Seveso mystérieusement disparus de Saint-Quentin (Aisne), où ils étaient entreposés ? Rien n'est sûr, mais une piste, a priori sérieuse, semble avoir été découverte au cours de la journée d'hier, malgré le silence obstiné de Bernard Paringaud, le patron de la Spédilec, chargé de l'élimination du poison. Hier matin encore, devant le juge d'instruction qui tentait de lui faire avouer la destination finale des fûts, il s'est enfermé dans un total mutisme. Mais cette « cachette » hautement secrète, après laquelle courent les plus fins limiers de France et d'Europe, nous l'avons peut-être retrouvée, et ce à quelques pas seulement de leur dernière étape connus.

préfet de l'Aisne et le procureur de la République pour leur faire part de ses soupçons.

« Regardez, dit-il, les pieds couverts de boue en arpentant la décharge. Il y a beaucoup trop de points de convergence. Et tant qu'on n'aura pas fouillé là-dessous, nous ne serons pas rassurés. Il vaut mieux creuser pour rien que de continuer à supposer que la dioxine est peut-être là dessous, prête à empoisonner la nappe phréatique. Tant mieux si l'on s'est trompé et inquiet pour rien. C'est mon devoir de vouloir la vérité tant qu'on n'aura pas retrouvé les fûts ailleurs. »

Endroit isolé

C'est vrai que bien des points concordent étrangement : la proximité de Saint-Quentin ; le hangar de la société Naftank, route de La Fère, où étaient stockés les fûts en septembre dernier (dans la banlieue de la ville) est à peine à cinq

minutes de là par la départementale presque déserte. Pour rejoindre la décharge, aucune agglomération à traverser ; on est tout de suite dans la campagne.

Le lieu : la décharge est isolée au bord du C.D. 57. De nombreux camions viennent chaque jour y déverser leurs déblais et personne ne s'étonnerait de voir un poids lourd manœuvrant en marche arrière pour faire basculer dans le trou quarante fûts.

Le côté pratique : des pousseurs viennent régulièrement aplanir le terrain en repoussant dans le petit ravin les terres apportées qui auraient tôt fait de recouvrir les fûts. Un bulldozer complice a pu effectuer le travail en cinq minutes.

La nature du sol : il est argilo-grasseux, un argile gras comme les terres déchargées par les camions. Or, qu'ont dit les mandataires de Bernard Paringaud qui, pressés de questions, ont lâché une brève de vérité : « Les fûts sont enterrés

dans un terrain argileux, imperméable et recouvert de plusieurs mètres d'argile. »

Autant d'éléments (plus divers autres tout aussi concomitants) qui inquiètent le maire d'Itancourt. En tout cas, suffisamment de points troublants pour justifier, comme le demande Henri Lapicki, des fouilles sérieuses.

Des recherches peut-être inutiles, mais préférables au semblant d'inaction qui entoure l'enquête, puisque Bernard Paringaud se tait. Seul élément nouveau intervenu hier après son audition par le juge, à sa sortie du bureau du juge, alors que les policiers l'entraînaient, il a hurlé : « Il y a encore des lettres de cachet en France. On m'empêche de parler ! »

Que cache cette phrase sibylline ? Que sous-entendait-il, lui qui avait justement l'occasion de nous crier la vérité ? Le voile sur cet angoissant mystère va peut-être se lever sans lui.

c) Pistes allemandes

La Voix du Nord : Toujours le Bade-Wurtemberg

Il est vraisemblable que l'audition de l'inculpé hier matin a essentiellement porté sur deux des documents en possession du juge : celui du 30 novembre 1981 indiquant la marche à suivre pour entreposer les fûts de dioxine dans une décharge du Bade-Wurtemberg (R.F.A.), et sur la lettre du 4 novembre 1982 (postérieure donc à l'entreposage des fûts à Saint-Quentin) de M. Paringaux qui fait de nouveau allusion à la

décharge de la « Badische Ruckstamds Beseitigungs Grubl »... dans le Bade-Wurtemberg... à Nekkarsteinach.

Le Figaro : Darmstadt

Nouvelle piste - en R.F.A. - pour les quarante et un fûts de dioxine de Seveso : le parquet de Wiesbaden a, en effet, ouvert hier une information pour s'assurer que les quarante et un fûts disparus contenant la dioxine de Seveso se trouvant ou non dans le sud du Land de Hesse.

Les autorités locales de Darmstadt ont, en effet, annoncé qu'une entreprise de stockage de déchets de la région avait été contactée par téléphone en 1982, pour savoir si elle accepterait de prendre en charge, dans le bassin de la Rhur, des fûts sans autorisation de dépôt, et provenant d'une firme suisse. Quand l'entreprise de stockage a demandé des précisions sur le contenu des fûts, l'interlocuteur qui, selon les autorités de Darmstadt, était prêt à payer n'importe quelle somme pour le marché, a retiré son offre. Curieux, curieux...

d) Port-de-Bouc

Le Canard Enchaîné

Samedi 16 avril, au cours de l'émission de TFI « Droit de réponse » consacrée aux déchets de Seveso, le sénateur italien Luigi Noci semblait franc comme l'or. Et pourtant, il a caché une information de taille : contrairement à ce qui a été affirmé jusqu'alors, la destination annoncée n'était pas Saint-Quentin mais Port-de-Bouc, près de Marseille. A preuve : le nom de cette ville figure, en toutes lettres, dans le document que nous publions. [TQ]

Les bureaux d'une intéressante société, la Propelerg, sont installés à Port-de-Bouc. Bernard Paringaux, patron de la Spéludec aujourd'hui incarcéré pour avoir organisé le transport des fûts de dioxine et pour les avoir fait disparaître, a souvent travaillé avec cette boîte. Elle lui servait en effet beaucoup d'intermédiaire pour l'évacuation, par voie maritime, des déchets industriels que la Spéludec était chargée d'éliminer. La Propelerg aurait-elle, cette fois encore, donné un coup de main à Bernard Paringaux ? C'est encore un mystère.

Deux hypothèses, donc :

- Les quarante et un fûts ont été embarqués à Port-de-Bouc. Soit pour les immerger en haute mer (Méditerranée ou Atlantique), soit pour les livrer à un pays étranger qui aurait accepté de les « accueillir ». Les éliminateurs de déchets industriels ont un faible pour le transport par bateau, réputé plus discret.

Mais alors, si les quarante et un fûts ont été livrés à Port-de-Bouc, pourquoi ont-ils été dédouanés, une semaine plus tard, par les Douanes de Saint-Quentin, avec le

contenu du transitaire Gondrand ? S'agissait-il des mêmes fûts, ou d'autres ? S'agissait-il d'une seconde manœuvre pour faire disparaître les fûts ou d'un nouveau subterfuge destiné à égarer les éventuelles recherches ?

- Seconde hypothèse : les fûts, à la suite d'un contretemps, n'ont pu être déchargés à Port-de-Bouc. Resté en carafe avec la cargaison sur les bras, Bernard Paringaux aurait alors envoyé la dioxine à Saint-Quentin où il disposait d'un entrepôt. Puis (au bout de combien de temps ?) il aurait trouvé une solution de remplacement et les fûts seraient partis vers une autre destination.

Pourquoi cette étape surprise à Port-de-Bouc ? La question est encore sans réponse mais elle amène à en poser quelques autres. Ainsi :

- Pourquoi le chauffeur du camion a-t-il mis, officiellement, plusieurs jours pour aller de Vintimille à Saint-Quentin ? Où s'est-il arrêté ? Pour quoi faire ?

- La semaine dernière, « Le Canard » a révélé qu'en novembre 1982 les douaniers de Marseille avaient longuement interrogé Bernard Paringaux. Et, curieusement, les services du ministère de l'Environnement ne sont pas parvenus à se procurer le

résultat de cet interrogatoire non plus que les noms des douaniers qui l'avaient mené. Petite question indiscrette : et si cet interrogatoire avait porté sur l'étape mystérieuse de Port-de-Bouc ?

Les services de l'Environnement, pourtant, ne semblent pas beaucoup s'intéresser à cette histoire. Huguette Bouchardeau et ses collaborateurs le jurent : ils n'ont eu connaissance de ce document que depuis peu. A croire que les Douanes l'ont caché - et pour quelle raison ? - au ministère de l'Environnement.

Explication fournie par la direction générale des Douanes, mardi matin, au « Canard » : « Nous sommes tenus par le secret professionnel. Nous n'avons pas fourni ce document au ministère mais au juge d'instruction. Cela dit, la mention "Port-de-Bouc" a été rayée sur l'exemplaire en notre possession et remplacée par "Saint-Quentin". C'est légal tant que la marchandise est en transit en France. On ne sait pas pourquoi la cargaison a changé de destination. »

Facile d'imaginer l'explication de ces silences officiels et ministériels : il ne faut pas affoler les populations... ni les haïgneurs.

3° Roumazières

a) Apaisement

Sud-Ouest

DEPUIS l'annonce lundi soir de la fermeture de la décharge industrielle de Roumazières-Loubert, par M. Rocher, le P.D.G. de l'A.C.O.D.E.C. (l'entreprise qui gère le dépôt depuis 1981) la tension est un peu retombée dans la cité du Nord-Charente. On ne peut que se réjouir de ce retour au calme qui va permettre à l'association — créée samedi dernier — de travailler dans un climat plus détendu.

Le président M. Everhard (1) a déclaré que l'association locale pour la protection de l'environnement allait œuvrer en étroite collaboration avec les pouvoirs publics. De son côté, M. Fonta, sous-préfet de Confolens a précisé que trois membres de l'association seraient invités à participer ce soir à une réunion de travail qui se déroulera à la sous-préfecture. A l'issue de cette réunion, les résultats définitifs des analyses seront rendus publics.

M. Everhard a cependant clairement indiqué que l'association poursuivrait son but initial : fermeture définitive de la carrière de l'Affil.

Le 17 avril, M. Soury, député de la Charente avait adressé au ministère de l'environnement un télégramme dans lequel il demandait d'apporter des éclaircissements sur l'affaire de Seveso, et surtout de prendre des mesures sur la décharge de Roumazières. M^{me} Bouchardeau n'a toujours pas répondu.

Par ailleurs, dans le cadre de l'enquête menée après l'inculpation de M. Paringaux, les services régionaux de police judiciaire (S.R.P.J.) d'Amiens et de Bordeaux, travaillant sur commission rogatoire du juge d'instruction de Saint-Quentin se rendront ce soir ou demain matin à Roumazières-Loubert pour y effectuer les vérifications d'usage.

(1) Pour tout renseignement à propos de l'Association locale de protection de la nature, contacter la mairie ou M. Everhard, école primaire, 16270 Roumazières-Loubert.

b) Amorce d'interrogation sur le sérieux du service des Mines ?

Le Matin

Déjà très sensibilisée par l'affaire des déchets de Seveso, et d'autant plus que Bernard Paringaux, son témoin numéro un, participait à la

société de gérance de la décharge, la population de Roumazières a été véritablement traumatisée en apprenant l'autre affaire, celle des déchets de Rhône-Poulenc, 800 tonnes de résidus contenant 16 kg de dioxine, beaucoup moins toxique que celle de Seveso, selon la firme, et entreposée « en conformité avec la réglementation », a précisé la préfecture.

N'empêche, à Roumazières, la révélation a provoqué l'affolement.

Et c'est la pression de l'opinion publique qui au bout du compte a obtenu la fermeture provisoire. Le président de l'association de défense de l'environnement de Roumazières s'est réjoui de cette décision. Mais le but de son association reste d'obtenir son arrêt définitif. Car on continue à s'interroger en Charente. Cette décharge était-elle vraiment contrôlée par le service des mines sinon de loin en loin ou bien dans ces opérations, tout était-il basé sur la confiance réciproque ? Car, dit-on là-bas, le site de Roumazières n'était peut-être pas le plus judicieux pour recevoir des produits toxiques, comme les déchets de Rhône-Poulenc, les piles à mercure ou l'arsenic qui y sont entreposés.

4° B. Paringauxa) Mystère et manoeuvre**L'Humanité**

Bernard Paringaux, à défaut de révélations au juge d'instruction, a lancé aux journalistes une petite phrase (qui suscite bien des commentaires), avant de réintégrer le fourgon cellulaire qui le reconduisait à la maison d'arrêt de Saint-Quentin. « *On m'empêche de parler* », s'est-il indigné. Mais qui l'en empêche ? Les autorités françaises, auteurs de « *lettres de cachet* » ? Ses partenaires

dans le scandale de la dioxine ?

L'homme, qui n'en a pas dit plus, semble tout à fait capable de manoeuvres pour tenter de « *brouiller les pistes* », comme le dit le procureur de la République, M. Le Gouic, qui « *avoue ne pas bien comprendre* ». Ce dernier nous a d'ailleurs déclaré avoir affaire « *à forte partie, à un marchand d'opérations discrètes, qui semble décidé à protéger ses clients* ».

b) Un homme d'honneur dans une situation absurde**Le Provençal**

Bernard Paringaux n'avait hier qu'un mot à dire pour retrouver sa liberté. Un mot pour mettre fin au suspense et au jeu de piste lancé à travers toute l'Europe à la recherche des fameux fûts de dioxine. Mais l'homme a repris en fin de matinée le chemin de la prison de Saint-Quentin où il est écroué depuis le 30 mars dernier. Si, à 66 ans le gérant de la Société provençale d'élimination chimique (Spélidec) supporte assez mal son incarcération, puisqu'il aurait maigri d'une dizaine de kilos, il n'en reste pas moins déterminé à poursuivre sa partie de bras de fer avec le juge Régis Vanhasbrouck.

C'est d'ailleurs avec beaucoup de respect que M^e Maurin évoque la personnalité de l'inculpé « C'est un homme digne d'estime, ancien résistant, puis officier dans les Forces françaises libres où il a été décoré de la Légion d'honneur à titre militaire. Lorsqu'il s'est réconverti, c'est avec passion que cet homme entreprenant s'est attaqué au problème des déchets chimiques où il a acquis une grande compétence comme en témoigne toute son activité ».

« Je connais son état d'esprit, car il a fait de cet engagement à ne pas trahir le secret, un point d'honneur conforme à ses valeurs. On peut s'en étonner dans une affaire qui pose des problèmes aussi graves, mais il faut bien comprendre que les responsabilités fondamentales se situent à un autre niveau que celui de M. Paringaux » (111)

Très apprécié, très discret, il n'eut aucun mal à se faire une belle clientèle. Ainsi l'E.D.F., pour sa part, n'avait pas hésité à passer un contrat avec la Spélidec. C'est donc dans ce contexte qu'elle était contactée pour la dioxine de Seveso.

Le cachet et la crédibilité commerciale du gérant de la Spélidec, expliquent-il aussi son silence ? « Je peux vous affirmer que ces fûts ne présentent aucun danger pour la population, s'est borné à répondre M. Paringaux au magistrat-instructeur en ajoutant, je n'aurais jamais fait courir un risque à qui-conque pour de l'argent ».

Mais aujourd'hui on n'est guère plus avancé. Satisfait d'avoir trouvé dans cet ancien baroudeur l'homme idéal pour respecter le secret, ceux qui savent continuent à se taire. Mme Christine Paringaux, épouse de l'inculpé, qui était gérante de la Spélidec au moment des faits, a été placée en garde à vue par les policiers marseillais sur commission rogatoire du juge de Saint-Quentin. Elle n'a rien révélé, affirmant « *On aurait pu me torturer mais je n'aurais rien dit, car j'ignore tout de la destination des fûts* ».

Alors, au-delà de l'inadmissible, on est aussi dans une situation absurde. Une situation pourtant à laquelle M^e Olivier Maurin ne désespère pas de trouver une issue. Il n'ignore, sans doute pas, que des responsabilités écrasantes, disproportionnées avec son rôle, font de son client un bouc-émissaire idéal et que l'intérêt de celui-ci converge avec celui de la collectivité.

La même question est revenue hier pendant trois heures dans le cabinet du magistrat instructeur de Saint-Quentin, chargé de cet incroyable dossier « *Dites nous M. Paringaux, où sont ces fûts ou bien à qui vous les avez confiés ? Plus rien alors ne s'opposera à votre mise en liberté* ». La réponse de Bernard Paringaux est restée désespérément négative.

Sur le plan judiciaire, la situation reste bloquée, au point que M^e Olivier Maurin du Barreau de Marseille n'avait pas jugé indispensable d'être présent à son interrogatoire (112)

France-Soir

Avec la même obstination que celle dont il fait preuve depuis son inculpation, le 30 mars dernier, Bernard Paringaux a, une fois de plus, placé sa déontologie professionnelle au-dessus de la raison d'Etat, en répétant invariablement : « Je me suis engagé par contrat à ne pas livrer le secret de la destination de ma cargaison. Je suis un homme de parole. Si je ne la respectais pas, je trahirais ma clientèle. C'est une question d'honneur. Seulement, je tiens à préciser que je n'aurais jamais pris pour de l'argent le risque de faire courir un danger à la société. »

c) Suspicion à l'encontre du pouvoir

Le Quotidien de Paris

En fait, son attitude apparemment surprenante fait suite à sa demande

de liberté provisoire refusée par le juge d'instruction, M. Vanhestrouk... Sans doute fort mécontent de prolonger son séjour sous les verrous, Bernard Paringaud se place dès lors en victime du pouvoir politique, en sous-entendant : « Si ma lettre de cachet est supprimée, alors je parle. » Soit en d'autres termes : « Qu'on me laisse libre. La vente est à ce prix ! » Mais il est peut-être d'autres raisons qui éclaireraient ses singuliers propos. Bernard Paringaud n'est pas forcément bien informé au fond de sa prison des divers rebondissement de l'affaire dont il est l'un des principaux acteurs. Il n'a pas nécessairement conscience de la portée réelle de la moindre de ses paroles. Enfin, comment exclure complètement qu'il ne soit pressé de ne pas parler si la teneur de ses révélations est en mesure de mettre — sans jeu de mots — le feu aux poudres... La dizaine de Seveso s'est déjà fait suffisamment remarquer, au point de risquer de devenir une véritable affaire d'Etat. Et l'émotion de la population n'a pu que s'accroître après le récent Droit de réponse sur TF 1. Une émotion que le pouvoir politique ne peut traiter à la légère.

5° Hoffmann-La Rochea) Déclarations du Procureur de la République

Les difficultés de la justice française

L'Humanité

M. Le Gouic, qui reconnaît son impatience, nous a également affirmé « qu'une commission rogatoire internationale contre Hoffmann-La Roche n'était pas encore à l'ordre du jour ». « Cela se prépare, ajoute-t-il, et nous manquons de motifs spécifiés. »

Les appréciations du Procureur

France-Soir

M. Le Gouic a par ailleurs déclaré : « La société Hoffmann-La Roche a organisé son ignorance dans cette affaire d'une façon politiquement admirable. »

b) Le boycott

Le Matin

Si Bernard Paringaux a choisi le mutisme par simple respect de la parole donnée, les commanditaires de l'opération ne pourraient-ils le délier du secret ? C'est en tout cas l'appel qu'a lancé hier à Hoffmann-La Roche, l'association des médecins ouest-allemands.

Les médecins allemands avaient été les premiers à réagir au second scandale de Seveso : cent cinquante praticiens de Lubeck, imités par de nombreux confrères du Bade-Wurtemberg, entament dès la

semaine dernière un boycott des médicaments d'Hoffmann-La Roche. Cette fois, c'est l'Association des médecins (NAV) qui lance un avertissement à la firme bâloise. « L'obstruction permanente de l'enquête risque d'ébranler la confiance de nombreux médecins en votre firme », écrit l'association, dans un télex adressé au siège de la multinationale. En clair : si vous ne réagissez pas, le boycott sera généralisé.

c) L'attaque du "trust"

L'Humanité

L'enquête en France bute donc toujours sur le silence de Bernard Paringaux, dont le magistrat instructeur, Régis Vanhasbrouck a de nouveau refusé la mise en liberté provisoire.

Une consolation : la multinationale suisse Hoffmann-Laroche est confrontée à de sérieuses difficultés. Son image de marque — déjà plus que ternie par l'affaire du talc Morhange, l'explosion de Seveso, la pollution du Rhône et autres méfaits de ses nombreuses filiales — continue de se détériorer, alors qu'elle a réalisé vingt-quatre milliards de francs de profits en 1982.

En effet, le Bureau européen des consommateurs (BEUC), qui regroupe les associations de consommateurs de la CEE, a demandé hier à Bruxelles, aux consommateurs, médecins et agriculteurs, de s'abstenir de consommer les produits commercialisés par cette société, si elle ne révèle pas avant le 21 avril le lieu où sont stockés les déchets de Seveso. L'association des médecins de RFA a fait savoir que des mouvements spontanés de boycottage des médicaments d'Hoffmann-Laroche se développaient dans ce pays, et a menacé la firme d'une action plus vaste.

La société pharmaceutique, quant à elle, multiplie des protestations d'innocence et d'ignorance qui ne convainquent personne. Aussi entame-t-elle un véritable chantage à l'emploi auprès de son personnel en France, soumis à de véritables fouilles, notamment dans son usine de Fontenay-sous-Bois. Sans vergogne, un communiqué de la filiale française menaçait d'ailleurs à mots couverts : « Tout boycottage pénaliserait... le personnel de l'entreprise en France. » « Insupportable », le terme utilisé par le président de la République

n'était pas trop fort pour stigmatiser le comportement d'un trust décidé à rester au-dessus des lois.

III - DEPECHEs D'AGENCES1° L'affaire des pressions exercées le 30 août 1982

AFP, Zürich, 11 h. 48, 1 h. 50

- LES AUTORITES ITALIENNES ET LE GROUPE SUISSE HOFFMANN-LA ROCHE AVAIENT LE 30 AOUT 1982 MIS EN DEMEURE MANNESMANN D'EVACUER DE SEVESO AVANT LE 10 SEPTEMBRE LES 41 FUTS DE DECHETS DE DIOXINE 'DISPARUS' DEPUIS, SELON UNE DECLARATION DU GROUPE OUEST-ALLEMAND MANNESMANN A LA TELEVISION SUISSE ALLEMANIQUE.

'HOFFMANN-LA ROCHE A OMIS DE RELEVER QUE SES FILIALES ICMESA (~~PROPRIETAIRE DE L'USINE DE SEVESO~~) ET GIVAUDAN, AINSI QUE LES AUTORITES ITALIENNES ONT EXERCE LE 30 AOUT 1982 AU COURS D'UNE SEANCE DES PRESSIONS SUR MANNESMANN ITALIANA, ALORS MEME QUE TOUTES LES PARTIES EN CAUSE SAVAIENT QU'UNE AUTORISATION POUR L'ENTREPOSAGE FINAL FAISAIT ENCORE DEFAUT', SELON UNE DECLARATION DU CHEF DE PRESSE DE MANNESMANN, CLAUD GERMANI, LUE MARDI SOIR DANS L'EMISSION TELEVISEE 'CH MAGAZIN', CELUI-CI AYANT REFUSE D'ETRE PUBLIQUEMENT CONFRONTE A HOFFMANN-LA ROCHE.

- AU COURS DE CETTE EMISSION, LE DIRECTEUR-GENERAL D'HOFFMANN-LA ROCHE, M. ANDRE FUTTERKNECHT, A DEMENTI CETTE ACCUSATION : JAMAIS HOFFMANN-LA ROCHE N'A EXERCE DES PRESSIONS SUR MANNESMANN, CE SONT LES AUTORITES ITALIENNES QUI AURAIENT EXIGE L'EXECUTION DU CONTRAT CONCLU, A-T-IL ENCORE AFFIRME.

EN JUILLET 1982, A-T-IL EXPLIQUE, LES PARTIES EN PRESENCE AVAIENT CONVENU DU TRANSPORT DES DECHETS AU DEBUT DU MOIS DE SEPTEMBRE, CE QUI AVAIT ETE CONFIRME LE 2 AOUT. LE 30 AOUT, DES DIFFICULTES AVAIENT SURGI, MAIS MANNESMANN ITALIANA AVAIT ALORS DECLARE AVOIR TROUVE UNE SOLUTION PREVOYANT UN ENTREPOSAGE PROVISOIRE DANS LE NORD DE LA FRANCE.

2° Pistes allemandes : Basse-Saxe, Hesse

AFP, Hanovre, 17 h. 53

UNE ENQUETE A ETE OUVERTE MERCREDI EN BASSE-SAXE POUR RETROUVER LES 41 FUTS DE DIOXINE DE SEVESO QUI POURRAIENT ETRE STOCKES AU DEPOT DE HOHENEGGELSEN PRES DE SALZGITTER, APPREND-ON DE SOURCE JUDICIAIRE.

LE PARQUET DE HILDESHEIM A ETE SAISI D'UNE PLAINTE, DEPOSEE PAR UN COMITE DE CITOYENS QUI RECLAME UN CONTRÔLE ACCRU DES DEPOTS DE DECHETS TOXIQUES.

LA PLAINTE REPOSE SUR LE TEMOIGNAGE D'UNE HABITANTE DE HOHENEGGELSEN QUI AFFIRME AVOIR VU, LE DERNIER WEEK-END DE SEPTEMBRE 1982, ALORS QUE LES LIVRAISONS ONT LIEU NORMALEMENT PENDANT DES JOURS OUVRABLES AU DEPOT, PLUSIEURS CAMIONS BLANCS AVEC IMMATRICULATIONS ETRANGERES DE COULEUR JAUNE.

SELON LE TEMOIGNAGE, CES CAMIONS N'AURAIENT PAS EMPRUNTE L'ENTREE NORMALE, EQUIPEE D'UN POSTE DE CONTROLE, MAIS UN CHEMIN SECONDAIRE.

DANS CETTE DECHARGE DE HOHENEGGELSEN, L'ENTREPRISE CHIMIQUE BOEHRINGER A STOCKE PLUS DE 100 TONNES DE DECHETS DE DIOXINE DEPUIS 1974, ONT INDIQUE LA SEMAINE DERNIERE LES AUTORITES LOCALES DE HILDESHEIM.

LA DIRECTION DU DEPOT A CEPENDANT FAIT UNE MISE AU POINT AFFIRMANT QU'ELLE N'AVAIT PAS RECU DE DECHETS PROVENANT DE FRANCE DEPUIS 1979.

MARDI, UNE INFORMATION JUDICIAIRE A EGALEMENT ETE OUVERTE DANS UN AUTRE LAND DE RFA, LA HESSE, POUR S'ASSURER QUE LES 41 FUTS DE DIOXINE, INTROUVABLES DEPUIS PRES D'UN MOIS, NE SONT PAS DANS CETTE REGION.

3° Italie : premières démarches officielles

AFP, Rome, 22 h. 32

LE MINISTRE ITALIEN DE LA PROTECTION CIVILE, M. LORIS FORTUNA, ENTENDRA VENDREDI MATIN LES DIRIGEANTS DE LA SOCIETE MANNESMANN ITALIANA,

CETTE DEMARCHE EST LA PREMIERE AU NIVEAU OFFICIEL EN ITALIE DEPUIS LE DEBUT DU SCANDALE SUSCITE EN EUROPE OCCIDENTALE PAR LA DISPARITION DE CES DECHETS, RELEVANT LES OBSERVATEURS. LES AUTORITES ITALIENNES AVAIENT OBSERVE, JUSQU'A PRESENT UN SILENCE TOTAL SUR CE QU'ELLES ENTENDAIENT FAIRE POUR AIDER A RETROUVER CES DECHETS.

LE 27 AVRIL, M. FORTUNA ENTENDRA LES DIRIGEANTS DE LA SOCIETE ICHESA, PROPRIETAIRE DE L'USINE DE SEVESO (NORD DE L'ITALIE) OU SE PRODUISIT LA FUITE ACCIDENTELLE DE GAZ EN JUILLET 1976.

Jeudi 21 avril 1983

D Y N A M I Q U E

Voici à nouveau la grande effervescence sur le thème des pistes possibles. A nouveau la RFA ? Alors qu'à Bonn le ministre de l'Environnement dément toute piste allemande et renvoie sur la France (Le Figaro, France-Soir). Le Matin reprend les informations de la veille : il y a des recherches en Basse-Saxe et en Hesse. Libération suspecte que le voyage express du ministre (Président du Bade-Wurtemberg) le lundi précédent à Milan pourrait accréditer l'idée d'une piste allemande. Mais on n'oublie pas la France, Itancourt en particulier (Le Parisien) ; et la piste d'Anvers est toujours prête à revivre (Libération).

Par ailleurs, la presse reprend l'empoignade Hoffmann-La Roche/Mannesmann-Italiana : "La loi du silence commence à ne plus être appliquée parmi les principaux acteurs de l'affaire. Voilà qui pourrait peut-être faire éclater au grand jour la vérité" (Le Quotidien de Paris) ; "les protagonistes se déchirent à belles dents, ou s'efforcent tout au moins de le faire croire", note L'Humanité qui fait montre d'une grande suspicion. "Ce n'est pas encore la guerre mais c'est déjà l'accrochage. On s'accuse mutuellement, maintenant que l'affaire tourne mal" (Le Matin).

Le Quotidien de Paris donne plus de force à la lettre solennelle adressée par le PDG de Roche-France aux médecins : "Si je me permets de vous écrire, c'est pour vous exprimer, sur mon honneur et avec ma plus profonde conviction que moi-même, comme aucun de mes collaborateurs et pas davantage mes collègues d'Hoffmann-La Roche à Bâle, ne connaissons le lieu d'entreposage des fûts incriminés". Michel de Reynier ne peut mettre davantage dans la balance.

L'affaire de Roumazières suit son cours. La commission d'enquête, largement ouverte aux élus locaux, a publié les premiers résultats : on sait mieux ce que contient la décharge ; mais on découvre de nouvelles zones d'ombre (Sud-Ouest).

Les investigations d'accompagnement se poursuivent : examen de la réglementation européenne ; dossiers sur les déchets (aspects noirs, aspects plus positifs avec l'étude de deux cas particuliers, en Normandie, dans les Yvelines).

Enfin, Paris-Match entre dans l'arène, photos et mots-choc à l'appui. Le magazine évite les subtilités et donne immédiatement dans l'hyperbole irrésistible : seconde guerre mondiale, horreurs, Vietnam, Afghanistan, bombardement au phosphore, l'angoisse qui surgit chez nous, inquiétude, mondes mystérieux, la peur qui gagne, des villes mortes, des habitants brisés. Et Match introduit son lecteur dans la nuit : celle où le camion vint charger les fûts à Seveso, après maquillage de tous les panneaux indicateurs, avec, à l'appui, le rapt exquis du chauffeur.

Sur le front des réalités plus immédiates, la journée apporte un lot fourni de nouvelles :

- Jour J pour Hoffmann-La Roche : deux de ses dirigeants ont été entendus à Saint-Quentin par le juge d'instruction (qui, on l'apprend, a vu discrètement le sénateur Noè la veille à Paris) ; ce jeudi 21 avril est aussi celui du déclenchement du boycott. Le Président de Roche-France intervient à la télévision et publie un communiqué sur le thème : ne pas se tromper de cible, ne pas faire courir de risques aux malades, aux médecins. Les deux principales organisations de médecins français se divisent sur cet appel au boycott, l'une la rejetant, l'autre la soutenant sans équivoque. Un autre appel au boycott est lancé en Italie.
- La CGT intervient dans l'affaire en demandant notamment la constitution d'une commission rogatoire internationale. Thème récurrent, ce type d'action judiciaire apparaissant à beaucoup comme devant être mis en oeuvre (certains s'étonnent de voir que le juge ne l'a pas encore utilisé).
- La journée ne serait pas complète sans examen d'une "piste". L'actualité conduit à Münchenhagen, la piste allemande donc. L'AFP la qualifie de "sérieuse". Un dépôt est effectivement fermé par la justice de Basse-Saxe, des analyses sont entreprises, le déterrement des fûts suspects programé pour le lendemain ; le soir même, le gérant du dépôt apporte un démenti formel.
- Enfin l'émotion suscitée par les produits chimiques donne lieu à une petite affaire en RFA. Cette fois l'attention et l'inquiétude se polarisent sur le produit de refroidissement utilisé dans 60 000 transformateurs électriques. C'est là un autre exemple de capacité d'une crise à générer des sous-affaires susceptibles, éventuellement, de prendre leur autonomie.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (2)II - JOURNAUX PLUS TYPES1. TITRES (11)2. THEMES

1° Pistes...

- a) Déclaration du responsable ouest-allemand de l'Environnement : aucun résultat en RFA
- b) Lettre du responsable ouest-allemand de l'Environnement à son homologue français : piste allemande exclue
- c) La piste allemande
- d) Itancourt (près de Saint-Quentin)
- e) Anvers et le Mathias II ?

2° Hoffmann-La Roche/Mannesmann

- a) Fêlures dans le mur du silence
- b) Combats géants (réels ou feints)

3° Boycott : lettre de Roche-France

4° Roumazières : précisions et incertitudes

5° La réglementation européenne : inopérante

6° Dossiers : les déchets

- a) Le Monde des déchets
- b) Gestion des déchets dans la région normande
- c) Le centre de traitement de la SARP à Limay (Yvelines)

7° Hyperbole et roman noir

III - DEPECHEES D'AGENCES

1° Les auditions du juge : deux dirigeants d'Hoffmann-La Roche ; le sénateur Noè

2° Le boycott

- a) L'attaque
- b) La réponse de Roche-France
- c) Le mouvement en France : les médecins partagés
- d) Autre appel au boycott en Italie

3° Le thème des commissions rogatoires internationales et l'entrée en scène de la CGT

4° Piste allemande : une piste sérieuse

5° Affaire de danger chimique en RFA

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. Les Echos : Des dirigeants d'Hoffmann-La Roche devant la justice française.
2. Ouest-France : La destination première, Port-de-Bouc-, a-t-elle été réellement annulée ?

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. Le Figaro : Hoffmann-La Roche sera entendu à Saint-Quentin. RFA, pas de trace des fûts.
2. France-Soir : L'Allemagne exclut leur présence sur son territoire. Les 41 fûts de dioxine, peut-être toujours en France. Les Allemands croient avoir retrouvé la dioxine de Seveso.
3. Le Matin : Les déchets repérés en Basse-Saxe.
4. Libération : Où l'on reparle de la piste allemande.
5. Les habitants d'Itancourt (près de Saint-Quentin) réclament la fouille de la décharge où pourraient être enfouis les fûts de Seveso. Dioxine : bientôt la vérité ?
6. Le Quotidien de Paris : Les dirigeants d'Hoffmann-La Roche convoqués chez le juge. Boycottage, la firme réagit.
7. Sud-Ouest : 6 000 tonnes de déchets toxiques dans la décharge de Roumazières.
8. Le Monde : Des dirigeants d'Hoffmann-La Roche ont été entendus par le juge d'instruction de Saint-Quentin. Une réglementation européenne inopérante.
9. VSD : Le monde très secret de "planqueurs" de déchets.
10. Paris-Normandie : Déchets toxiques, l'industrie normande a aussi ses poubelles. A Limay (Yvelines), gaz d'acides, sulfures. La SARP, "dépollueuse des pollueurs".
11. Paris-Match : Les fûts maudits. Le routier ne savait même pas qu'il était à Seveso.

2. THEME

1. Pistes...

- a) Déclarations du responsable ouest-allemand de l'Environnement : aucun résultat en RFA

Le Figaro

— M. Hartkopf a réaffirmé que toutes les pistes suivies jusqu'à présent n'ont mené à aucun résultat. Il est assuré à nouveau qu'il n'y a aucun indice selon lequel les fûts de poison seraient en République fédérale. Beaucoup d'appels téléphoniques adressés au ministère fédéral de l'Intérieur pour lui donner des indices relatifs à un dépôt possible

à Hambourg ou bien près de Munster, ont tous mené à des impasses. Le seul personnage clé qui pourrait élucider l'affaire serait, selon M. Hartkopf, le responsable de la Spalldec, Bernard Paringaux.

b) Lettre du responsable ouest-allemand de l'Environnement à son homologue français : piste allemande exclue

France-Soir

L'AFFAIRE des déchets de dioxine mystérieusement disparus se complique. Rien ne permet d'affirmer qu'ils ne se trouvent pas en France. Le gouvernement allemand vient de demander par lettre à la France de reprendre ses recherches pour retrouver les quarante et un fûts, excluant quant à lui que ces fûts toxiques puissent se trouver sur le territoire allemand.

Cette lettre adressée au gouvernement français par Gunther Hartkopf, premier adjoint du ministre ouest-allemand de l'Intérieur, a provoqué hier une très vive réaction d'étonnement de la part du secrétaire d'Etat à l'Environnement.

Que disent les autorités ouest-allemandes ? M. Friedrich Zimmerman, ministre de l'Intérieur, affirme qu'après des recherches importantes son gouvernement peut déduire qu'il est « impossible que la dioxine se trouve en R.F.A. ».

Impossible ? Ce n'est pas du tout l'avis du conseiller technique d'Huguette Bouchardeau qui nous a déclaré hier : « La preuve que les déchets ne sont pas dans tel ou tel pays ne sera obtenue que le jour où ils seront effectivement découverts. »

c) La piste allemande

Le Matin

An nouveau la piste allemande pour les déchets de Seveso. Une enquête judiciaire vient d'être ouverte en Basse-Saxe : les 41 fûts chargés de dioxine pourraient être stockés dans la décharge de Hoheneggelsen. C'est sur une plainte d'un comité de citoyens de la région qu'a commencé l'enquête. Une plainte et un témoignage. Une habitante de Hoheneggelsen aurait vu, au cours du dernier week-end de septembre 1982, des camions aux immatriculations étrangères pénétrer dans la décharge.

A ce témoignage s'ajoute une certitude : il y a de la dioxine dans la décharge de Hoheneggelsen : l'entreprise chimique Boehringer a, depuis 1974, envoyé quelque 100 tonnes de déchets chargés du poison. On recommence donc à tourner autour de l'Allemagne, d'autant que, dans un

autre Land, la Hesse, une information judiciaire vient aussi d'être ouverte.

Libération

Le voyage express du ministre-président du Bade-Wurtemberg lundi dernier à Milan, pourrait accréditer la piste qui mène près de Heidelberg.

France-Soir

L'INQUIÉTUDE grandit en Allemagne fédérale. La population se demande avec une anxiété toujours plus vive si les fûts de dioxine de Seveso, disparus à Saint-Quentin, ne se trouvent pas en réalité quelque part sur le territoire de la R.F.A.

Malgré les dénégations du ministère de l'Intérieur qui n'exclut cependant pas leur entrée clandestine en Allemagne.

Depuis deux semaines, les plaintes affluent auprès de la police d'habitants de diverses régions affirmant avoir observé des déplacements suspects de camions aux abords de décharges de produits chimiques. Plusieurs enquêtes immédiatement ouvertes n'avaient donné jusqu'ici aucun résultat. Pourtant, une piste sérieuse dans la chasse

aux fûts de dioxine pourrait avoir été découverte jeudi.

Les autorités du land de Basse-Saxe ont, en effet, reçu des « informations confidentielles » selon lesquelles 40 à 50 fûts contenant de la dioxine sont enterrés dans le dépôt agréé de Munchehagen, à une quarantaine de kilomètres de la ville de Hanovre.

Ces informations ont toutes été transmises à la police par un médecin agissant au nom d'un spécialiste des produits toxiques dont il se refuse à révéler l'identité en invoquant le secret professionnel. La police en conclut que ce spécialiste pourrait être un des employés du dépôt de Munchehagen, désireux de garder l'anonymat afin d'éviter des mesures de représailles.

Les informations communiquées ont cependant semblé suffisamment dignes de foi pour amener le parquet à ouvrir une enquête tandis que le gouvernement régional de Basse-Saxe décidait la fermeture du dépôt pour une durée indéterminée.

Tous les documents administratifs détenus par ce dépôt, ainsi que les échantillons de produits toxiques prélevés à chaque livraison ont été saisis par la police. Et une entreprise spécialisée devait procéder dès aujourd'hui au déterrement des fûts suspects et en vérifier le contenu.

d) Itancourt (près de Saint-Quentin) ?

Le Parisien

L'information, que nous avons donnée sous toutes réserves, selon laquelle les quarante et un fûts disparus pourraient se trouver dans une décharge à Itancourt, dans l'Aisne, a longuement alimenté, hier, les conversations. Faute d'éléments nouveaux, cette piste reste toujours aussi plausible pour les raisons que nous avons données.

Avant-hier encore, pendant notre visite, le maire d'Itan-

court, M. Henri Lapicki, a découvert, trônant au milieu des débris, un magnifique obus de 155 non éclaté. Il a dû alerter les services de déminage pour qu'ils viennent récupérer l'objet sacrément dangereux...

Petit fait banal dans cette région de champs de bataille, mais qui montre que la décharge d'Itancourt accueille n'importe quoi, y compris des drôles d'engins de guerre. Si un entrepreneur peu scrupuleux a pu prendre le risque de venir y déposer des obus avec des gravats, pourquoi ne pas envisager qu'un « petit malin » ait pu y déverser des fûts toxiques ? L'hypothèse reste plus que jamais envisageable et les habitants inquiets veulent en avoir le cœur net. « Il faut fouiller la décharge de toute urgence », déclarent-ils.

Cette piste, un homme, placé par les circonstances au premier plan du scandale, n'y croit pas

beaucoup. Jean-Michel Quignon, vingt-huit ans, est le dernier homme connu à avoir vu les quarante et un fûts. Petit entrepreneur local, il était employé par Bernard Paringaux pour s'occuper du stockage dans le hangar de la société Nafank des divers déchets en fûts et des condensateurs pleins de pyralène que lui adressait son patron. Vers la mi-septembre, c'est lui qui a réceptionné les fûts arrivant de Seveso.

« Si j'avais su ! J'aurais mieux fait de me casser une jambe le jour où les fûts sont arrivés, dit-il manifestement dépassé par les événements. On me traite comme un suspect ; on a épluché mes comp-

tes pour voir si je n'avais pas touché des pots-de-vin, alors que je gagnais 4 300 F par mois ! »

Jean-Michel Quignon garde toute son estime à son employeur. Il ne veut pas croire que cet homme ait pu être mêlé à des trafics louches. « M. Paringaux a toujours été régulier. La décharge d'Itancourt ? Ça me paraît impossible ! M. Paringaux n'aurait pas pu faire une telle chose ! Bien sûr, pour quelques billets, on peut toujours trouver un transporteur prêt à se mouiller... Pour moi, le site le plus probable me semble Roumazières (en Charente).

e) Anvers et le Mathias II ?Libération

Récemment, le capitaine a été interrogé par la police maritime d'Anvers. Il a formellement nié avoir transporté autre chose que ce qui avait été réguliè-

ment déclaré.

Tout est clair. Sauf deux détails.

Un : la dioxine est arrivée à St-Quentin le 13 septembre ; le 16, elle n'y était plus, le chauffeur qui la convoyait depuis Viniimille est formel. Le *Mathias II* est arrivé à Anvers le 14 septembre à 15h, il en est reparti le 18 à 13H10. La frontière franco-belge est une passoire. Il faut trois heures pour aller de St-Quentin à Anvers. Et le *Mathias II* n'avait pas besoin de dédouaner sa marchandise, puisque sa destination était « Mer du Nord » sans plus de précision. Et qu'il est « honorablement connu » à Anvers. Curieusement, son armateur allemand a préféré changer de commanditaire au premier janvier 1983.

Deux : le *Mathias II* n'a regagné Anvers que le 27 septembre à 22H30, soit neuf jours après son départ, sans avoir touché aucun port de l'Europe occidentale, pas même le port suédois où il allait régulièrement chercher des déchets à incinérer. Habituellement, il met 48 h, ou au plus quatre ou cinq jours si le temps est mauvais, pour remplir sa mission.

Bernard Paringaux aurait donc pu faire prendre en charge 41 fûts à Anvers au quai 393 sans éveiller l'attention d'Eurotank : dans la masse, ils passaient inaperçus. Après ? Les faire incinérer ? Techniquement impossible. Les jeter à la mer au large de la Norvège, là où commencent les grands fonds ? Techniquement possible, mais difficilement concevable pour un homme aussi compétent que Bernard Paringaux. Reste l'Allemagne de l'Est. Neuf jours, c'est largement suffisant pour faire l'aller-retour Anvers-Rostock, ou n'importe quel autre port de RDA.

2° Hoffmann-La Roche/Mannesmanna) Félûres dans le mur du silenceLe Quotidien de Paris (les accusations de Mannesmann)

Des propos qui — s'ils se vérifient dans l'avenir — auront probablement une grave portée et qui, en tout état de cause, révèlent que la loi du silence commence à ne plus être appliquée parmi les principaux acteurs de l'affaire. Voilà qui pourrait peut-être faire éclater au grand jour la vérité.

b) Combat de géants (réel ou feint)Le Matin

Mats/Tandis que les recherches se poursuivent et alors qu'aujourd'hui devrait être lancé le mot d'ordre de boycottage des produits Hoffmann, on s'agite beaucoup du côté des géants de l'industrie. Ce n'est pas encore la guerre mais c'est déjà l'accrochage entre Hoffmann et la Mannesmann, les deux groupes responsables finalement de l'élimination des déchets. On s'accuse mutuellement, maintenant que l'affaire tourne mal. Hoffmann déjà estimait avoir été trompé par la Mannesmann, à qui elle avait confié l'opération « débarras ». Le groupe ouest-allemand accuse à son tour, aujourd'hui : nous avons subi des pressions de la part des filiales d'Hoffmann.

L'Humanité

Les protagonistes de ce transfert — à l'exception de Paringaux toujours sous les verrous — se déchirent à belles dents, ou s'efforcent tout au moins de le faire croire. Mannesmann, chargé par Hoffmann-Laroche de l'évacuation des déchets, puis accusé par la firme suisse de l'avoir « dupée », contre-attaque

3° Boycott : lettre d'Hoffmann-La Roche-France

Le Quotidien de Paris

A la suite des appels au boycott de ses produits, M. Michel de Reynier, président-directeur général d'Hoffmann-La Roche France, a adressé hier une longue lettre aux médecins pour les convaincre qu'il ne connaît pas la destination des quarante et un fûts de déchets de dioxine. Il y explique longuement son point de vue.

Dans cette lettre datée du 17 avril, mais dont Hoffmann-La

Roche avait retardé la publication jusqu'à aujourd'hui, M. Michel de Reynier déclare aux médecins :

« Certaines organisations de consommateurs et d'amis de la nature viennent de faire connaître leur intention d'appeler au boycott des produits Roche si la destination des quarante et un fûts de déchets provenant de Seveso n'était pas immédiatement révélée. Cette mesure trouve sa justification dans la grande émotion

provoquée par la « disparition » de ces fûts.

« Je veux vous dire que je comprends cette émotion. Si je me permets de vous écrire, c'est pour vous exprimer, sur mon honneur et avec ma plus profonde conviction que moi-même, comme aucun de mes collaborateurs et pas davantage mes collègues d'Hoffmann-La Roche à Bâle, ne connaissons le lieu d'entreposage des fûts incriminés.

« Voici, en résumé, ce que je sais aujourd'hui : après l'accident de Seveso, les autorités italiennes ont demandé à ICMESA, usine italienne de

Givaudan, elle-même appartenant au groupe Hoffmann-La Roche, d'avoir à évacuer certains déchets contaminés hors d'Italie. Sur les instances de ces mêmes autorités italiennes, ICMESA a été amenée à traiter avec l'entreprise spécialisée Mannesmann Italiana qui fait partie d'un groupe allemand de renommée mondiale. Celle-ci a exigé que l'exécution du mandat soit liée à la condition absolue que le lieu de stockage final ne soit pas révélé, et que le groupe Roche, lui-même, n'en ait pas connaissance. Tenant compte, d'une part, de l'approbation des autorités italiennes et, d'autre part, des assurances formelles données sous forme d'acte notarié par Mannesmann sur le respect strict des règlements italiens et étrangers applicables aux résidus en question, ICMESA n'a pas cru

pouvoir s'opposer à la mise en œuvre de cet accord. Cette décision s'est trouvée par la suite confortée par une lettre de Mannesmann Italiana du 9 mars 1983, affirmant que les déchets ont été entreposés dans une décharge d'un pays étranger, décharge contrôlée par les autorités et autorisée à stocker du matériel contenant de la dioxine.

« On peut approuver notre attitude ou la désapprouver. Mais quel que soit le jugement porté à cet égard, il n'implique pas que nous puissions dire aujourd'hui ce que nous ignorons.

« Mannesmann a été sollicité de révéler, non seulement aux autorités, mais aussi au public, où se trouvent les fûts en litige. Nous savons maintenant que, contrairement à ses engagements, Mannesmann déclare ignorer elle-même où

sont stockés les fûts. Hoffmann-La Roche ne possède, malheureusement, aucun moyen pour obliger celui qui connaît la vérité, à la dire.

« Je suis le premier à le déplorer. Mais cette situation n'est légitime cependant pas un boycott qui ne léserait que les malades, les utilisateurs, les prescripteurs et le producteur, tous impuissants à résoudre ce problème.

« La gravité des accusations portées contre nous à cette occasion justifie la liberté que j'ai prise de vous exposer personnellement ce qui précède. Je reste certain que la contribution de Roche à la santé publique depuis des décennies pèsera, en définitive, plus lourd que l'émotion, aussi compréhensible soit-elle, créée par les circonstances actuelles. »

Michel de Reynier

4° Roumazières : précisions et incertitudes

Sud-Ouest

L'INVENTAIRE officiel de la décharge industrielle de l'AIM, à Roumazières, est enfin établi. Depuis une quinzaine de jours, une commission nommée par le Conseil général de la Charente (assistée de la D.D.A.S.S. et de l'inspection des Mines) travaille pour connaître le contenu de ce dépôt.

Cette liste a été rendue publique hier soir après une réunion de travail de la commission à la sous-préfecture de Contadon.

Outre les 600 tonnes de déchets contenant de la dioxine et apportées par Rhône-Poulenc, on trouve un bel échantillonnage de résidus chimiques peu rassurants : 164 tonnes d'anneaux de Rashig (contenant notamment de l'arsenic), 230 tonnes de résidus de fabrication d'insecticide, 248 tonnes de boues de soude fondue, 36 tonnes de résidus de production de tetrabromobisphénol, 200 tonnes de résidus d'incendies et de déchets souillés de P.C.B. (moins de 0,1 %). Cette liste n'est pas exhaustive : il y en a ainsi... 6 000 tonnes.

Le résultat des analyses de l'eau qui stagne au fond de la carrière, et de l'eau du « Son », petit ruisseau affluent de la Charente, a également été diffusé.

Après cette étude, la D.D.A.S.S. a conclu qu'il était impossible d'affirmer ou non que la rivière était polluée.

Le contenu de la décharge sera vérifié en détail afin de savoir exactement ce qui fait partie des déchets autorisés et ce qui est soumis à une « demande préalable ». (La dioxine de Rhône-Poulenc fait partie des déchets autorisés.)

La commission d'enquête aura recours aux services d'hydrogéologues pour vérifier la digue qui sépare la carrière, et au concours de techniciens toxicologues et pharmacologues.

La protection civile sera également consultée. Par ailleurs, M. Soury, député de la Charente, a été reçu hier matin par M. Bouchardau qui lui a confirmé que la comparution des dirigeants de Hoffmann-Laroche devant le juge d'instruction de Saint-Quentin était imminente.

(1) La commission d'enquête est composée de six membres dont six de droit : MM. Barral, conseiller général pour le canton de Roumazières, et ses deux adjoints, Lavocat, maire de Neuil, et Everlard, président de l'Association locale pour la protection de l'environnement.

5° La réglementation européenne

Le Monde

— Devant l'incroyable roman noir des déchets de Seveso, la Commission européenne doit bien confesser son impuissance. Non seulement elle est incapable de dire où sont les fûts baladeurs, mais elle ne dispose pratiquement d'aucun moyen efficace pour contraindre les États membres à révéler le lieu où ils sont entreposés. Aucune législation ne les y oblige.

En 1978, les pays membres de la Communauté ont bien adopté une directive sur le stockage et l'élimination des déchets toxiques et dangereux. A l'examen cette législation apparaît aujourd'hui fort laxiste au regard des exigences de la sécurité. Elle prévoit que le site d'élimination final des déchets doit être déclaré « à condition qu'il soit connu ».

La directive devait entrer en vigueur dans les pays de la C.E.E. en mars 1980. Deux ans plus tard l'Italie n'avait toujours pas adapté sa législation. La commission avait alors transmis le dossier à la Cour européenne de justice. Condamnée, l'Italie a finalement obtempéré en décembre 1982 — trois mois après que les quarante et un fûts de dioxine eurent franchi la frontière française. Ce jour-là la société Spelidex n'avait donc pas l'obligation, au départ d'Italie, de posséder les documents d'accompagnement qu'exige la réglementation européenne.

Même aujourd'hui la Commission ignore si la directive est réellement appliquée. Le texte prévoit, par exemple, que les capitales européennes doivent transmettre tous les trois ans à Bruxelles un rapport sur l'élimination des déchets sur leur territoire. Première échéance : 1981. Seul le Royaume-Uni a fait son devoir. L'Allemagne n'a expédié son rapport qu'avec beaucoup de retard et il s'agissait d'un document très vague.

La plus grosse lacune de la législation communautaire concerne le transport d'un Etat membre à l'autre. Aussi la commission a-t-elle proposé en janvier 1983 une deuxième directive sur « la surveillance et le contrôle des transports de déchets dangereux à travers les frontières ». Selon le nouveau texte, le transport ne peut s'effectuer sans l'accord préalable du pays de destination. Autrement dit, les quarante et un fûts de dioxine n'auraient pu entrer en France si cette législation avait été en vigueur en septembre 1982. Hélas, l'examen de cette directive n'a même pas été entamé. Alors, que faire ? A Bruxelles, on rappelle que le traité de Rome sur la sécurité et la santé publiques permet de s'adresser à la Cour européenne de justice pour faire la lumière sur la destination des déchets de Seveso. Pourtant cette procédure n'est pas mise en route.

Pour les autorités de Bruxelles, l'opinion publique européenne, excédée par l'impuissance des gouverne-

ments, n'accepterait pas un tel délai. Au reste, les déchets de Seveso sont trop dangereux pour les abandonner même sous terre. On affirme ici que la seule méthode est de les incinérer. La commission a déjà fait l'inventaire des installations capables d'effectuer une telle opération. Sur la dizaine que compte la Communauté — en France, une seule entreprise conviendrait, la firme Plafora, à Saint-Vulbas, dans l'Ain — certaines ont déjà été contactées, mais les réticences sont vives. C'est la première difficulté.

La seconde est d'obtenir l'accord de l'Etat membre. La troisième est évidemment de retrouver les fûts, et à Bruxelles on est persuadé que les autorités italiennes ont les moyens de savoir où ils sont. L'Italie, qui n'est pas équipée pour incinérer des déchets solides, devra encore « se débarrasser » d'autres installations polluées de Seveso, notamment du réacteur chimique responsable de la catastrophe de 1976.

6° Dossiers : les déchetsa) Le monde des déchets

VSD

**Plus
on enquête,
plus
on découvre
des décharges
suspectes,
des
sous-traitants
mystérieux
comme ceux
de l'affaire
des fûts
de Seveso,
et des
matières
toxiques dont
ils cherchent
à se
débarrasser
à tout prix.**

C'est que l'univers des déchets et de ceux qui sont chargés de les faire disparaître, c'est aussi celui du mystère et du secret. Comme si tout le monde avait un peu honte de ces produits empoisonnants qui s'accumulent. Et ce n'est pas vrai seulement dans l'affaire de Seveso.

Faute d'une législation suffisante qui les obligerait à rendre des comptes, certains industriels se débarrassent des résidus produits par leurs usines en ayant recours à tout un réseau d'intermédiaires, de transitaires et de transporteurs. Leur but : brouiller les pistes quand les responsables de l'environnement cherchent à connaître la destination de produits dont certains peuvent être dangereux pour la population.

raisons les comptes. Un million de tonnes traitées par les industriels, 600 000 tonnes éliminées dans des installations conformes, 350 000 tonnes mises en décharges, il reste 50 000 tonnes de déchets présentant de graves dangers pour la santé humaine, dont on ignore tout. Ils disparaissent dans la nature.

b) Gestion des déchets dans la région normande

Paris-Normandie

« La première, la région normande, a pris, dès 1973, la seule décision qui aurait dû s'imposer

depuis longtemps : créer un centre de traitement des déchets. L'idée ne pouvait se réaliser que quatre ans plus tard, avec la mise en service, en juillet 1977, de l'usine d'incinération de Sandouville, aux portes du Havre, alors qu'un autre vieux projet trouvait enfin, lui aussi, un aboutissement : une importante décharge sur les 50 hectares des anciennes carrières de la fosse Marmitaine, à Tourville-la-Rivière.

« Il était alors urgent de trou-

ver une solution », rappelle M. Rocher, l'un des ingénieurs de la direction de l'industrie. La situation était devenue intolérable et réclamait un système cohérent d'élimination des déchets :

« C'est la première décharge entièrement étanche construite en France », poursuit M. Rocher. « La fosse Marmitaine a été choisie parce qu'il n'y a rien à polluer ». Aujourd'hui, bien sûr, on y trouve un peu de tout, à commencer par les ordures ménagères du Sivoir d'Elbeuf jusqu'aux déchets « spéciaux »... de 12 à 15.000 tonnes de déchets de faible toxicité.

« Mais son cahier des charges lui interdit d'y entreposer n'importe quoi », ajoute M. Rocher. Ainsi, la teneur en hydrocarbure doit être inférieure à 5 %. Au-delà, les déchets sont orientés vers l'usine d'incinération de Sandouville. Et notre rôle est, notamment, de surveiller ce circuit d'élimination. En Haute-Normandie, nous avons mis au point un système de « suivi des déchets ». Les producteurs sont désormais obligés de tenir à jour un registre pour toutes les sorties de déchets toxiques. Avant d'accepter un déchet à la fosse Marmitaine ou à Sandouville, le

producteur est tenu d'envoyer d'abord un échantillon qui sera analysé. Le chargement de déchets contrôlé à son tour ne sera accepté que s'il est conforme au cahier des charges. Certains tentent bien « d'empêcher sur le site des produits qui n'ont rien à y faire. Mais il faut croire que notre système d'analyse est efficace, puisque régulièrement des camions sont renvoyés tant à la fosse Marmitaine qu'à Sandouville. Nous ne pouvons pourtant mettre quelque un derrière chaque camion, et ouvrir chaque lot. Et sans doute celui qui veut tricher peut le faire... »

« Aucun déchet n'est accepté si nous ne connaissons pas le producteur, le responsable de la

fabrication », témoigne à son tour, M. Faucant, le directeur de l'usine d'incinération de Sandouville. L'installation n'a pas le droit et ne peut techniquement éliminer les produits chlorés, les sulfures, les phosphores, les matériaux radioactifs, etc. Et nous vérifions les chargements. Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons refusé un camion. Un produit suffisamment dangereux qui n'était pas le même que celui prévu par l'échantillon... Ce n'est pas la première fois, et ce ne sera pas la dernière.

Il faut reconnaître que la réputation du centre de Sandouville est solide. Puisqu'il faut faire un métier sale, autant le faire proprement.

Exploité par la société Sedi-bex, le centre de Sandouville, planté au milieu des marais, aux portes du Havre, loin de tout, comme au quarantaine, est le plus gros centre de traitement des déchets industriels. D'une capacité d'incinération de 80.000 tonnes/déchets par an, l'usine a été conçue et réalisée par un groupement de dix neuf industriels de la Basse Seine,

sous l'impulsion de l'ingénieur François Laroche de la ville de Selon-Normandie. Outre ses dix neuf adhérents, qui lui versent 75 % du travail, le centre compte aujourd'hui quelque 150 clients à travers la France entière.

« Nous sommes satisfaits », poursuit le directeur. « Nous maîtrisons en totalité de nos possibilités ». C'est d'ailleurs le seul centre de ce genre qui soit équipé lui télescopique, alors que tous les autres semblent être au bord de la faillite. Le secret de cette réussite : un mode de gestion très rigoureux, voire même pesant, mais qui exclut tout éparpillement à la règle imposée, et oblige le respect des possibilités techniques autant que l'environnement.

Mais tous les déchets ne peuvent être ainsi incinérés. Beaucoup d'autres exigent d'autres procédés : physico-chimiques comme est la fosse l'usine de Limay (Yvelines) par exemple

c) Le centre de traitement de la SARP à Limay (Yvelines)Paris-Normandie

Le centre de Limay (Yvelines) est, rappelons-le, l'un des plus grands de France et se classe parmi les premiers en Europe. Les tonnages recus se répartissent en trois grandes catégories : boues, déchets minéraux, déchets organiques. Le plus gros fournisseur reste Talbot à Polisy (15 % du tonnage global) qui « livre » les acides et bases, les huiles solubles et les boues provenant des peintures

et de l'électrophorèse. Loin derrière, Renault Fina, car on n'y pratique pas l'usinage des moteurs, source de pollution importante.

Que devenaient tous ces déchets avant la création de l'usine en 1973 ? Ils étaient tout bonnement dispersés dans la nature. Une solution inacceptable. Aussi, aujourd'hui, la S.A.R.P. ferait plutôt figure de dépollueur des pollueurs même si les techniques d'élimination ne sont pas encore à la hauteur des exigences des « verts ». Sur ce plan, la pensée n'existe pas.

Alors, bien entendu, toutes ces poussières, solubles ou non, ne font pas l'affaire des riverains. Le spectre de Seveso et la course aveugle après les fûts de dioxine ne font rien pour rassurer.

Mais, à Limay, nous sommes très loin, très loin de cet empoisonnement à l'échelle d'une région. La S.A.R.P. a fait depuis plus de trois ans, des efforts concrets pour « s'assainir ». Les contrôles y sont rigoureux et les cycles de transformation, hautement surveillés. Le traitement des déchets industriels est sorti du Moyen Âge mais, il est des impératifs insurmontables encore de nos jours. L'ennui vient que la S.A.R.P. n'est pas seule dans la région de Mantas. Elle a des voisins bien plus encombrants comme la centrale E.D.F. de Porcheville et son anhydride sulfureux, Rhône-Poulenc films et ses rejets « désagréables » et son hydrogène sulfureux.

Tout cela forme un cocktail imbuivable. Mais, comment ne pas le boire ?

7° Hyperbole et roman noirParis-Match

Ce sont ces visages qui hantent l'Europe. Une vision que notre continent espérait impossible depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale : des petites filles défigurées par le nuage toxique de Seveso. On croyait ces horreurs réservées aux actualités télévisées, aux victimes vietnamiennes ou afghanes des bombardements au phosphore... Et soudain, l'angoisse a surgi chez nous. Il apparaît que nos pays, et la France en particulier, abritent des centaines de décharges mal conçues, peu contrôlées et négligemment entretenues. Ce sont des maux nécessaires : notre industrie produit chaque année deux millions de tonnes de déchets « toxiques » et seize millions de tonnes de déchets pudiquement taxés de « spéciaux ». Inquiétant. D'autant que la chimie et la biologie sont des mondes mystérieux. On les sait capables de fabriquer des molécules indestructibles et soudain, grâce à la fuite de 41 fûts de dioxine, on découvre que ces matériaux si dangereux, aux réactions mal connues, n'ont pas droit au dixième des égards prodigués aux déchets nucléaires. En Charente, les habitants de Roumazières apprennent du jour au lendemain qu'ils vivent depuis des années à quelques mètres de kilos de dioxine (infiniment moins forte que celle de Seveso). Ailleurs, on découvre une décharge de bactéricides aux fûts rouillés et mal verrouillés. Et la peur gagne. Renforcée par les récits de villes entières qu'il a fallu définitivement évacuer aux Etats-Unis : Love Canal dans l'Etat de New York, Times Beach dans le Missouri. Des villes mortes, des habitants brisés. Par la science.

→ Le camion s'arrête. C'est un semi-remorque Berliet de 38 tonnes. Milan n'est qu'à quelques kilomètres. D'une auto garée un peu plus loin sort un homme en costume qui s'approche, dit quelques mots au chauffeur du poids lourd puis regagne sa voiture. La scène a duré trente secondes puis les deux véhicules repartent. Le chauffeur du semi-remorque est français, il ne connaît pas les environs de Milan et se borne à suivre son guide. La nuit est tombée à présent. Les panneaux indicateurs nomment des communes de banlieue. Le parcours a été soigneusement pensé : aucun nom ne lui dit rien. Enfin, il s'arrête devant une usine. Tout ce qu'il y a d'anonyme : un parking, des murs de briques, des grillages. Seule originalité, aucune inscription n'apparaît nulle part. Il y a bien un poteau à

proximité, mais on l'a encapuchonné de plastique. C'est bizarre, mais Marc Pelisson, 22 ans, le chauffeur du Berliet, n'y attache pas d'importance sur le moment. D'ailleurs, il fait complètement noir à présent ; demain il verra... Ou plutôt, il aurait vu s'il n'était pas parti si tôt. Dès son arrivée, il est pris en main et conduit dans un hôtel de Monza. Où, le lendemain — vendredi 10 septembre — à cinq heures, on vient le rechercher. Le chargement du camion est presque achevé, des techniciens ont travaillé toute la nuit. Grâce à quoi, Marc Pelisson peut se remettre en route avant six heures. A nouveau, il n'a qu'à suivre sa voiture-pilote qu'accompagnent maintenant trois autres autos. L'escorte restera à ses côtés jusqu'à la frontière, à Vimercate. Luigi Noè, ancien sénateur, ancien député européen, vice-président de l'Office italien à l'énergie atomique et responsable suprême de l'assainissement de Seveso, surveille à l'insu du chauffeur — et de

toute l'Europe. L'opération. Qui, dans son optique, se déroule à merveille. La douane française ne fait aucune difficulté à laisser entrer ces 41 fûts de « résidus solides et déchets industriels contenant des produits aromatiques chlorés » (C-4)

III - DEPECHEs D'AGENCES1° Les auditions du juge : deux dirigeants d'Hoffmann-La Roche ; le sénateur Noé

AFP, Paris, 11 h. 28

DEUX HAUTS REPRESENTANTS DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE SUISSE "HOFFMAN-LA ROCHE" SONT ENTENDUS JEUDI MATIN A SAINT-QUENTIN (AISNE) PAR LE JUGE D'INSTRUCTION ~~REGIS VANHAGBROUCK, CHARGE DU DOSSIER DES FUSILS DE SEVESO~~ APPREND-ON AUPRES DE LA FILIALE FRANCAISE DU GROUPE SUISSE.

LE PDG DE "HOFFMANN-LA ROCHE FRANCE", M. MICHEL DE REYNIER, A PRECISE QUE LES DEUX DIRIGEANTS, VENUS DE BALE, S'ETAIENT "RENDUS LIBREMENT ET DE LEUR PROPRE INITIATIVE VOIR LE JUGE". L'UNE DES DEUX PERSONNALITES ENTENDUES PAR LE JUGE SERAIT M. ANDRE FUTTERKNECHT, UN DES DIRECTEURS GENERAUX DU GROUPE SUISSE.

DE SON COTE, LE SENATEUR ITALIEN LUIGI NOE, CHEF DU BUREAU CHARGE DE REGLER LE CONTENTIEUX SEVESO EN ITALIE, A ETE ENTENDU MERCREDI A PARIS PAR LE JUGE D'INSTRUCTION, QUI S'EST SPECIALEMENT DEPLACE, A CET EFFET, DE SAINT-QUENTIN.

AFP, Paris, 13 h. 31

MM. Klaus Futterknecht et von Grafenried se sont refusés à tout commentaire à leur sortie de chez le juge.

ACP, Paris, 22 h. 24

L'audition durant la journée de deux dirigeants suisses de la société Hoffman la Roche de Saint Quentin, chargé de l'affaire n'a pas, de son côté, apporté le moindre éclaircissement. Les deux hommes, au nom de leur direction, se seraient engagés à reprendre en charge les futs s'ils n'ont pas été entreposés dans des conditions normales, mais ils ont réaffirmé que pour l'heure, ils ne savaient pas où ils se trouvent. Pour eux, la responsabilité de leur société s'est arrêtée lorsqu'elle a confié la dioxine à la Mmesman qui devait s'occuper de l'acheminer et de la stocker.

2° Le boycotta) L'attaque

AFP, Bruxelles, 13 h.00

LE BUREAU EUROPEEN DES CONSOMMATEURS, LE "BEUC", QUI REUNIT LE BUREAU DE CONSOMMATEURS DE LA CEE, APPELLENT JEUDI A BRUXELLES LES CONSOMMATEURS, MEDECINS ET AGRICULTEURS A BOYCOTTER LES PRODUITS HOFFMANN LAROCHE, LA SOCIETE N'AYANT PAS REVELE PUBLIQUEMENT L'ENDROIT OU SE TROUVENT LES DECHETS DE DIOXINE DE SEVESO.

LE "BEUC" AVAIT HARDI DERNIER LANCE UN ULTIMATUM A LA SOCIETE HOFFMANN LAROCHE, ANNONCANT UNE OPERATION VIDANT A BOYCOTTER SES PRODUITS SI ELLE NE REVELAIT PAS AVANT LE 21 AVRIL L'ENDROIT OU SONT STOCKES CES PRODUITS.

"AUSSI LONGTEMPS QUE LA SOCIÉTÉ N'AURA PAS REVELE L'ENDROIT LE "BEUC" DEMANDE AUX MÉDECINS, CHIRURGIENS ET AGRICULTEURS DE S'ABSTENIR D'UTILISER LES PRODUITS COMMERCIALISÉS PAR HOFFMANN-LA ROCHE".

LE "BEUC" ET SES ORGANISATIONS MEMBRES APPELLENT EN OUTRE LES ORGANISATIONS DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET CELLES QUI REPRESENTENT LES MÉDECINS ET LES AGRICULTEURS EN EUROPE A SE JOINDRE A CETTE ACTION. /

Associated Press, Paris, 15 h.

-- QUATRE ORGANISATIONS ECOLOGISTES ET DE DEFENSE DES CONSOMMATEURS: L'UFC (UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS), LES AMIS DE LA TERRE, GREENPEACE ET LA FEDERATION FRANCAISE DES SOCIETES DE PROTECTION DE LA NATURE, ONT DEMANDE JEUDI A "TOUS LES CITOYENS DE BOYCOTTER LES PRODUITS HOFFMANN-LA ROCHE A PARTIR DE CE JOUR (JEUDI)".

"AU TERME DU DELAI ACCORDE A HOFFMANN-LA ROCHE AVANT LE BOYCOTTAGE... FORCE EST DE CONSTATER QUE POUR TOUTE REPONSE CETTE FIRME PRETEND NE PAS ETRE EN MESURE DE SAVOIR OU SONT STOCKES LES DECHETS DE SEVESO"; DECLARE LE COMMUNIQUE DES TROIS ORGANISATIONS PUBLIE A PARIS.

"HOFFMANN-LA ROCHE A MIS DELIBEREMENT EN PLACE UN MECANISME DE SECRET POUR TENTER DE MASQUER SA RESPONSABILITE AU NEPRIS DE TOUTES LES REGLES ELEMENTAIRES DE SECURITE. POUR REPLIQUER A CETTE VERITABLE PROVOCATION D'HOFFMANN-LA ROCHE ET DEVANT L'IMPUISSANCE EVIDENTE DES POUVOIRS PUBLICS, TOUS LES CITOYENS SONT INVITES A BOYCOTTER LES PRODUITS HOFFMANN-LA ROCHE A PARTIR DE CE JOUR".

AFP, 18 h. 36

o. / - PRINCIPALES CIBLES VISEES PAR LE BOYCOTTAGE : LES MEDICAMENTS ET LES VITAMINES QUI REPRESENTENT EN EUROPE PRES LA MOITIE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE "HOFFMANN LA ROCHE". LES MEDECINS SONT AINSI INVITES A NE PLUS PRESCRIRE LES PRODUITS MARQUE AU LOGO "ROCHE", DANS TOUS LES CAS OU IL PEUVENT ETRE REMPLACES. LES AGRICULTEURS, EUX, NE DEVRAIENT PLUS UTILISER LA GAMME DE PRODUITS PHYTOCANTAIRES DE LA FIRME SUISSE.

POUR RENFORCER L'IMPACT DU BOYCOTTAGE, CES INITIATEURS VONT, D'AUTRE PART, DES LA SEMAINE PROCHAINE DIFFUSER A DES DIZAINES DE MILLIERS D'EXEMPLAIRES UNE AFFICHE REPRESENTANT DES FUTS DE DIOXINE DANS UNE VITRINE DE PHARMACIEN.

b) La réponse de Roche-France

AFP, Paris, 18 h. 33, 18 h. 34

AU SIEGE DE LA FILIALE FRANCAISE DE "HOFFMANN-LA ROCHE" OU LA MENACE EST "PRISE AU SERIEUX", ON DECLARAIT CEPENDANT JEUDI : "CEUX QUI LANCENT CETTE CAMPAGNE DE TROMPENT DE CIBLE, QU'ILS S'ADRESSENT A PARINGAUX", LE PATRON DE LA "SPELIDEC", LA SOCIETE SOUS-TRAITANTE QUI, POUR LE COMPTE DE "MANNEGMANN ITALIANA", A ASSURE LE TRANSPORT DES 41 FUTS DE DIOXINE JUSQU'A ST-QUENTIN.

"QUEL INTERET, AU NOM DU CIEL, POUVONS-NOUS AVOIR DE CACHER OU SONT LES FUTS", A ESTIME M. MICHEL DE REYNIER, PDG DE LA FILIALE FRANCAISE, QUI CRAINT, POUR SA PART, QUE LA CAMPAGNE DE BOYCOTTAGE FASSE "COURIR DES RISQUES AUX MALADES ET AUX MEDECINS QUI N'AURAIENT ALORS QU'UNE LIBERTE DE PRESCRIPTION REDUITE".

DEVANT LA MENACE, HOFFMANN-LA ROCHE FRANCE" A REAGI EN ADRESSANT A SES PRINCIPAUX CLIENTS MEDECINS, PHARMACIENS ET PROFESSIONNELS DE L'AGRICULTURE UNE LETTRE D'EXPLICATION, DANS LAQUELLE ELLE REITERE QU'ELLE NE SAIT PAS CE QUE SONT DEVENUS LES 41 FUTS. "JE RESTE CERTAIN QUE LA CONTRIBUTION DE "ROCHE" A LA SANTE PUBLIQUE DEPUIS DES DECENNIES PEGERA, EN DEFINITIVE, PLUS LOURD QUE L'EMOTION, AUSSI COMPREHENSIBLE SOIT-ELLE, CREEE PAR LES CIRCONSTANCES ACTUELLES", DECLARE DANS CE MESSAGE M. DE REYNIER.

c) Le mouvement en France : les médecins partagés

AFP, Paris, 18 h. 36

EN FRANCE, LES DEUX PRINCIPALES ORGANISATIONS SYNDICALES DES MEDECINS SONT PARTAGEES SUR LE PROBLEME DU BOYCOTTAGE. LA "CONFEDERATION DES SYNDICATS MEDICAUX FRANCAIS" NE VEUT PAS PRENDRE POSITION TANT QUE LES RESPONSABILITES NE SONT PAS "TOTALEMENT" ETABLIES. "EN AUCUN CAS UN MEDECIN NE DOIT ACCEPTER UNE NOTION D'INGERENCE QUI PEUT REMETTRE EN CAUSE SA LIBERTE DE PRESCRIPTION" ESTIME LE SECRETAIRE GENERAL DE LA CONFEDERATION, LE DOCTEUR FEDI.

QUANT A "L'UNION SYNDICALE DE LA MEDECINE", ELLE SOUTIENT SANS EQUIVOQUE LE BOYCOTTAGE ET ELLE INVITE, DANS UN COMMUNIQUE, "LES MEDECINS, CHAQUE FOIS QUE CELA NE REMETTRA PAS EN CAUSE L'INTERET DES MALADES, A SUBSTITUER D'AUTRES MEDICAMENTS AUX PRODUITS "HOFFMANN-LA ROCHE".

d) Autre appel au boycott en Italie

AFP, Rome, 14 h. 48

- LA LIGUE POUR L'ENVIRONNEMENT ITALIENNE A APPELE JEUDI A ROME AU BOYCOTTAGE DES PRODUITS HOFFMAN-LAROCHE POUR PROTESTER CONTRE LA DISPARITION DES 41 FUTS CONTENANT LES DECHETS TOXIQUES EXTRAITS DE L'USINE DE SEVESO.

"IL FAUT PUNIR LE GROUPE HOFFMAN-LAROCHE", A NOTAMMENT DECLARE LE PRESIDENT DE LA LIGUE (15.000 ADHERENTS), M. ENRICO TESTA, AU COURS D'UNE CONFERENCE DE PRESSE TENUE POUR LANCER CETTE CAMPAGNE DE BOYCOTTAGE.

M. ENRICO TESTA A PRECISE QUE CETTE CAMPAGNE ETAIT LANCEE EN COOPERATION AVEC PLUSIEURS AUTRES MOUVEMENTS ECOLOGIQUES, NOTAMMENT GREENPEACE ET LES AMIS DE LA TERRE. IL A FOURNI UNE LISTE DE NOMS DE MEDICAMENTS A BOYCOTTER, PARMIS LESQUELS DES CALMANTS LARGEMENT UTILISES.

M. TESTA A ENFIN INDIQUE QUE CETTE INITIATIVE SE PLACAIT AUSSI SUR UN PLAN DE "DIGNITE NATIONALE", L'ITALIE AYANT, A-T-IL DIT "UNE ENORME RESPONSABILITE DANS L'AFFAIRE DES DECHETS".

3° Le thème des commissions rogatoires internationales et l'entrée en scène de la CGT

AFP, Paris, 13 h. 41

- LA CGT DEMANDE "LA CONSTITUTION IMMEDIATE D'UNE COMMISSION ROGATOIRE INTERNATIONALE HABILITEE A ENTENDRE LES RESPONSABLES DES ENTREPRISES MANNESMANN ET HOFFMANN-LA ROCHE" A PROPOS DES DECHETS DE SEVESO.

DANS UN COMMUNIQUE PUBLIE JEUDI, MME LYDIA BROVELLI, SECRETAIRE DE LA CENTRALE, "S'ELEVE CONTRE LE COMPORTEMENT DE LA SOCIETE HOFFMANN LA ROCHE" ET CONSIDERE "INACCEPTABLE QU'UNE MULTINATIONALE SE PLACE AU DESSUS ET HORS LA LOI EN REFUSANT OBSTINEMENT DE REVELER LE LIEU OU SONT STOCKES DES DECHETS AUSSI DANGEREUX POUR LA VIE HUMAINE".

EXPRIMANT EGALEMENT SON INQUIETUDE A PROPOS DE LA DECHARGE DE ROUMAZIERES (CHARENTE), OU RHONE-POULENC A ENTREPOSE DES DECHETS CONTENANT DE LA DIOXINE, LA CGT DEMANDE "UN CONTRÔLE ACCRU DE TOUTES LES PRODUCTIONS INDUSTRIELLES DANGEREUSES AINSI QUE DE LEURS DECHETS, ET UNE FORMATION/INFORMATION DES SALARIES".

LA CGT ESTIME ENFIN QUE "LE NOMBRE DES FONCTIONNAIRES AYANT LA RESPONSABILITE DES INSTALLATIONS INSALUBRES OU DANGEREUSES (...) DEMEURE TRES INSUFFISANT".

4° Pistes allemandes : une piste sérieuse

AFP, Hanovre, 14 h. 03, 18 h. 26

- LE DEPOT DE PRODUITS CHIMIQUES DE MUENCHEHAGEN, PRES DE HANOVRE, A ETE FERME ET LE PARQUET DE VERDEN (BASSE-SAXE) A ANNONCE JEUDI QU'UNE INFORMATION ETAIT OUVERTE POUR VERIFIER SI DE LA DIOXINE Y ETAIT STOCKEE.

UNE PARTIE DES 41 FUTS CONTENANT DE LA DIOXINE DE SEVESO POURRAIT EN EFFET SE TROUVER DANS LE DEPOT, SELON CERTAINES SOURCES.

UN PORTE-PAROLE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR DE BASSE-SAXE A PRECISE A L'AFP QUE DES INFORMATIONS "CONFIDENTIELLES" SUR LA PRESENCE DE DIOXINE EN PROVENANCE DE SEVESO AVAIENT ETE COMMUNIQUEES A LA POLICE. ELLES ONT SEMBLE "SUFFISAMMENT SERIEUSES" POUR ENTRAINER LA FERMETURE DU DEPOT, A-T-IL AJOUTE.

LE PARQUET A SAISI SUR PLACE TOUTS LES DOCUMENTS DE L'ADMINISTRATION DU DEPOT DE MUENCHEHAGEN AINSI QUE DES ECHANTILLONS PRELEVES A CHAQUE LIVRAISON DE DECHETS.

Les opérations de déterrement des fûts suspects entreposés dans le dépôt agréé de produits chimiques de Munchenhagen en Basse-Saxe doivent débuter vendredi, a indiqué jeudi soir le parquet de Verden, près de Hanovre, chargé de l'instruction de l'affaire.

Selon le procureur chargé de l'affaire, les opérations de déterrement seront longues et coûteuses. "Je n'exclus pas que les fûts toxiques de Seveso se trouvent dans le dépôt, mais je ne le crois pas, a-t-il déclaré à l'AFP

Toutefois, le fait que le gouvernement de Basse-Saxe ait ordonné la fermeture du dépôt et l'examen des fûts suspects confirme qu'il prend très au sérieux cette nouvelle piste.

Selon les experts, seuls les résultats de l'examen du contenu des fûts suspects permettra de dire s'ils contiennent de la dioxine et si cette dioxine provient des 41 fûts de Seveso. De même source, on précise que, si avant d'être enterrés, le contenu des fûts de Seveso a été transvasé dans d'autres récipients, il est pratiquement impossible d'en déterminer l'origine.

AFP, Bonn, 16 h. 30

- UN PORTE-PAROLE DE LA "GESELLSCHAFT FUER SONDERABFALLBESEITIGUNG", QUI GERE LE DEPOT, A "EXCLU DE MANIERE ABSOLUE" QUE LA DIOXINE DE SEVESO PUISSE SE TROUVER A MUENCHENHAGEN.

"LES DERNIERS ENVOIS DE L'ETRANGER DATENT D'IL Y A TROIS A SIX MOIS. IL S'AGIT D'UN CHARGEMENT EN PROVENANCE DES PAYS-BAS. IL EST ABSOLUMENT EXCLU QU'IL S'AGISSE DE DIOXINE", A-T-IL PRECISE.

5° Affaire de danger chimique en RFA

AFP, Bonn, 15 h. 40

- RETOMBEE DE L'AFFAIRE DE LA DIOXINE DE SEVESO ET DE L'INQUIETUDE QU'ELLE ENGENDRE : LA SOCIETE OUEST-ALLEMANDE "BAYER LEVERKUSEN" A RECONNU JEUDI QUE QUELQUE SOIXANTE-MILLE TRANSFORMATEURS ELECTRIQUES DE RFA, REFROIDIS A L'AIDE D'UN PRODUIT CHIMIQUE, REPRESENTAIENT UN "DANGER POTENTIEL".

LA MISE AU POINT DE BAYER FAIT SUITE A DES ARTICLES DE PRESSE SELON LESQUELS CES TRANSFORMATEURS, INSTALLES DANS DES HOPITAUX, DES GRANDS MAGASINS, DES ECOLES, VOIRE A LA CHANCELLERIE ET AU SIEGE DU PARLEMENT (BUNDESHAUS) CONSTITUERAIENT AUTANT DE "BOMBES CHIMIQUES A RETARDEMENT".

UN PORTE PAROLE DE "BAYER" A PRECISE QU'UN PRODUIT A LA TOXICITE COMPARABLE A LA DIOXINE DE SEVESO, LE "PCDF", POUVAIT S'EVAPORER A HAUTE TEMPERATURE --EN CAS D'INCENDIE PAR EXEMPLE-- DE LA SOLUTION DE "POLYCHLORO BI-PHENYL" (PCB) UTILISEE POUR LE REFROIDISSEMENT DE CES TRANSFORMATEURS. IL A TOUTEFOIS SOULIGNE QUE LE PCB ETAIT UTILISE DEPUIS 1929 ET QUE TROIS ACCIDENTS SEULEMENT S'ETAIENT PRODUITS DEPUIS CETTE DATE : EN 1977 A TORONTO, EN 1978 PRES DE STOCKHOLM, ET EN 1964 A NEW YORK.

BAYER EST LE SEUL PRODUCTEUR DE PCB EN RFA. LE PORTE-PAROLE A PRECISE QUE LA SOCIETE EN ARRETERAIT LA PRODUCTION AVANT LA FIN DE L'ANNEE.

Vendredi 22 avril 1983

D Y N A M I Q U E

Audition sans résultat des dirigeants d'Hoffmann-La Roche ; énième piste en RFA... C'est, semble-t-il, la lassitude qui prévaut ce vendredi 22 avril. Une demi-douzaine de quotidiens s'en tiennent aux dépêches de l'AFP.

Mais d'autres, en nombre égal, continuent l'exploration. Appréciation de l'Humanité sur le blocage actuel : "une partition bien apprise". Le thème de la conspiration affleure. Exhortation du Matin qui, dans son titre, exprime le désarroi général : "Mais enfin, Monsieur Paringaux, qu'avez-vous fait des 41 fûts"?

Un hebdomadaire supplémentaire (Le Nouvel Observateur) entre dans l'arène et apporte son dossier : les déchets ; le secret ; B. Paringaux. C'est la première fois depuis dix ans, souligne le journal, qu'un homme est en prison pour pareil motif.

Le Figaro propose lui aussi un dossier, volumineux : un récapitulatif général autour de sept questions ; les réponses d'Huguette Bouchardeau à trois interrogations ; les réponses d'Hoffmann-La Roche à trois autres points.

On notera le caractère direct des questions posées par ce journal au secrétaire d'Etat à l'Environnement ; relevons ici les deux premières :

- Vous saviez depuis une semaine que de la dioxine se trouvait à Roumazières et vous ne l'avez pas dit. Pourquoi ? Va-t-on découvrir d'autres dépôts de dioxine ailleurs ?
- Vous ne contrôlez pas une partie des deux millions de tonnes de déchets toxiques produits annuellement en France. Qui faut-il incriminer et comment comptez-vous y remédier ?

On notera aussi les réponses obtenues d'Hoffmann-La Roche à la question : "Vous avez affirmé ou laissé entendre à plusieurs reprises que les déchets n'étaient pas en France, puis, ensuite, vous avez été moins affirmatif. Pouvez-vous dire si les déchets sont effectivement ou non encore en France ? Réponse de Bâle : "Si, dans un premier temps, nous avons été plus affirmatifs en ce qui concerne le non-dépôt des fûts en France, c'est que les informations que nous avons reçues à l'automne dernier de la part de Mannesmann-Italiana d'un côté, et des autorités françaises de l'autre, semblaient exclure un dépôt en France [...]." Le journal de commente pas. La réponse laisse cependant fort perplexe. On semble tourner en rond : Hoffmann-La Roche pouvait certifier aux autorités françaises que les fûts n'étaient pas en France, en raison notamment des indications reçues des autorités françaises... On pourrait ainsi atteindre la lune en montant successivement sur son pied gauche et son pied droit. Que ce somnambulisme soit secoué par de pressantes réalités et l'ensemble s'effondre.

Dans la suite de la réponse, on trouve d'autres points posant question. Ainsi, Bâle exclut toujours un dépôt en Italie ou en Suisse, parce que le contrat

prévoyait ces exclusions. Mais on peut s'interroger : y a-t-il eu, sur ces points, respect du contrat ? Après tant d'autres écarts par rapport aux engagements souscrits, on peut s'étonner de la confiance ainsi maintenue. Une fois encore, on voit l'impossibilité de sortir du cadre de pensée habituel : même en pleine crise, quand tout est bouleversé et le non-sens patent, il reste extrêmement difficile de passer à des analyses inhabituelles. On pourrait aussi s'interroger sur cette insistance mise par Bâle à rappeler que la Suisse a été exclue : l'honnêteté de la réponse pourrait passer pour de la provocation auprès de certains esprits ébranlés.

Retenons encore la réponse d'Hoffmann-La Roche à une question sur la dioxine restant à Seveso : "C'est une décision qui incombe en premier lieu aux autorités italiennes responsables". N'est-ce pas précisément ce type de raisonnement qui a conduit la firme bâloise dans la situation impossible qui est maintenant la sienne ? Au plus profond de l'échec d'une stratégie, il semble que la répétition même de cette stratégie soit la seule ligne envisageable.

Bref, ces multiples remarques posent la question du processus d'apprentissage en situation de crise. Est-il alors trop tard pour se dégager des ornières suivies jusque-là ?

En ce qui concerne l'aspect strictement média, retenons que Le Figaro livre à ses lecteurs un volumineux dossier, un point d'ensemble structuré, des interviews de premier intérêt. Le journal évite ainsi la lassitude du lecteur ; il pourra continuer à suivre le problème.

Le Matin examine de plus près les modalités du boycott. Le Monde aborde un thème nouveau dans le débat, à partir précisément du recours à cette "arme" du boycott. "Quand les autorités, toutes les autorités, ont échoué et montré leur impuissance, il reste, commente le journal, les consommateurs, les journalistes, les citoyens, les associations de défense". C'est Greenpeace qui a ouvert le débat, c'est Science et Vie qui l'a relancé, ce sont des associations qui font le plus peur à Hoffmann-La Roche, ce sont des informations de simples citoyens qui permettent à la police d'ouvrir une enquête à Münchenhagen... "On se demande si (ces) multiples réseaux ne vont pas réussir là où les pouvoirs publics et l'"autorité" ont échoué". C'est là une question de taille : l'informel serait-il la clé des situations de crise ? Ces situations mettraient-elles hors-jeu les pouvoirs structurés, l'autorité publique ? On perçoit la portée du propos : la perte de crédibilité, de capacité, de légitimité des grands organismes et grandes structures en situation de turbulence ; la perte d'intérêt que le citoyen pourrait même porter aux discours, aux actes, aux intentions des responsables, jugés a priori disqualifiés en pareille conjoncture.

La journée du 22 avril apporte par ailleurs un lot appréciable de confusions-éclaircissements supplémentaires :

- Peu avant 16 h., l'Associated Press rapporte un communiqué d'Hoffmann-La Roche indiquant que tout ce que le groupe devait dire l'avait été et, qu'en conséquence, Hoffmann-La Roche ne s'exprimera plus publiquement sur le sujet.

Peu de temps après, en début de soirée, l'AFP rapporte le communiqué le plus complet que le groupe ait diffusé : appel à tous pour rompre le silence, M. Paringaux était à l'avance, de façon indirecte mais claire, assuré d'immunité ; compréhension vis-à-vis du boycott ; reconnaissance par la firme de ses obligations.

Que s'est-il passé entre les deux communiqués ? Pourquoi ce "grand-écart" ?

- A Münchenhagen, la chasse au trésor se met en place avec force moyens (combinaisons atomique-bactériologique-chimique)... pour aboutir, en fin de journée, à l'exhumation de trois fûts métalliques vides. Le travail doit continuer le lendemain. Mais le caractère quelque peu rocambolesque de l'aventure ne donne lieu à aucune déclaration hâtive de la part des autorités ; le langage n'est plus celui du début du mois : "Comme dans cette affaire rien n'est en règle, il serait imprudent d'exclure toute hypothèse", déclare M. Wolbeck, responsable au ministère ouest-allemand de l'Intérieur. A l'évidence, l'expérience récente a porté ses fruits en matière de déclarations publiques.

A Münchenhagen toujours, de nouvelles questions se font jour, portant sur l'après-découverte des fûts. Un journal de Stuttgart écrit que "les véritables problèmes commenceront alors" ; il avance que l'incinération des déchets, mélangés à d'autres produits, n'est plus possible. Le journal conclut qu'en conséquence "il est possible que les fûts soient enfouis au même endroit où ils ont été déterrés". Rocambolesque, non-sens, une crise brasse tout et son contraire.

- A Rome, les officiels italiens apportent, une nouvelle fois, des ingrédients de choix pour faire rebondir la crise : le ministre de la Protection Civile déclare que le fameux document notarié ne garantit rien du tout, la pièce fournissant les assurances sur le lieu de stockage des déchets datant de 1981, date à laquelle les fûts étaient encore en Italie. Après avoir lancé ce pavé dans la mare, le ministre s'empresse d'ajouter que le sénateur Noè n'a "aucune responsabilité" dans "l'équivoque" et, qu'en tout état de cause, l'"Italie est en règle". Pour compléter le tout, le ministre estime que les fûts "ne sont pas dangereux s'ils sont encore intacts", cette condition nécessaire n'ayant encore jamais été précisée par un officiel. Si l'objectif des Italiens était de maintenir la crise à son plus haut niveau d'activité, ils ne pourraient trouver de stratégie plus magistralement efficace.
- Quant à l'affaire de Roumazières, l'AFP rapporte un communiqué de Rhône-Poulenc dans lequel l'entreprise fait montre d'une très grande ouverture vis-à-vis du problème et, plus généralement, de ses responsabilités en matière d'environnement. L'intervention semble s'inscrire dans un registre identique à celui que vient d'adopter Hoffmann-La Roche. Ici, l'apprentissage semble avoir été rapidement opéré.